

## **1<sup>RE</sup> PARTIE**

### **LA PROBLÉMATIQUE**

## LA PROBLÉMATIQUE

### 1. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Cette première section présente quelques faits saillants de l'évolution démographique de la MRC de La Nouvelle-Beauce, des projections à plus long terme comme celles des ménages ainsi que leur projection. Pour mieux comprendre les principales tendances, les informations relatives à la population de la MRC seront mises en parallèle avec les données observées à l'échelle régionale (la région Chaudière-Appalaches) et provinciale (le Québec).

Rappelons aux lecteurs que la vaste réorganisation territoriale municipale, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, a modifié le « portrait » de la région Chaudière-Appalaches. Entre autres modifications de limites administratives, les plus importantes ont été celles des territoires des MRC des Chutes-de-la-Chaudière et de Desjardins pour créer une nouvelle entité : la ville de Lévis. De cette réorganisation, la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon (appartenant à la MRC des Chutes-de-la-Chaudière) s'est retrouvée à l'intérieur de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

#### 1.1 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE : CONTEXTE RÉGIONAL ET LOCAL

La région Chaudière-Appalaches se classe au 5<sup>e</sup> rang en importance démographique au Québec et elle détient un peu plus de 5 % de l'ensemble de la population québécoise. En 2001, cette population se chiffre à 383 376 personnes.

La nouvelle ville de Lévis, née de la récente fusion des MRC des Chutes-de-la-Chaudière et de Desjardins, dispose de près du tiers (32 %) des effectifs de la région avec 122 000 habitants. L'importance démographique de ce territoire tient à la croissance des municipalités de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière. Comment expliquer ce phénomène? Au début des années '70, avec la construction du pont Pierre-Laporte et celle de l'autoroute Robert-Cliche, ce nouvel axe nord-sud a facilité le déplacement de la population en provenance de Québec et de sa couronne nord. L'urbanisation de la Rive-Sud s'est poursuivie avec une croissance fulgurante entre les années '80 et '90.

Les chiffres pour les dix dernières années tendent à démontrer un essoufflement. En effet, cet essoufflement se perçoit dans la croissance de la population régionale et nationale. Les tranches de cinq ans, 1991 à 1996 et 1996 à 2001, montrent une diminution importante du taux d'accroissement des Chutes-de-la-Chaudière, taux qui passe de 12 % à 4 %. Ce recul est appréciable et semble marquer la fin du déplacement des gens de la Rive-Nord et, plus spécialement, de la ville de Québec vers la Rive-Sud. La croissance de la MRC de Desjardins présente des chiffres identiques et tout aussi révélateurs de ce phénomène. La population vieillit. Les premiers arrivants de cette vague ont élevé leurs enfants. On remarque un retour vers le centre-ville de Québec. L'essoufflement de cette immigration est en partie dû à la problématique de la circulation aux ponts qui s'est grandement aggravée avec les ans.

Hormis Saint-Lambert-de-Lauzon qui doit composer avec cette situation « urbaine » exposée ci-dessus, il sera plus juste de comparer la population de la MRC de La Nouvelle-Beauce à celle des huit autres MRC rurales de la région. On se rendra compte alors que seules les MRC de Beauce-Sartigan et de La Nouvelle-Beauce présentent une croissance de leur population respective en Chaudière-Appalaches (tableau 1). Ce sont également les deux seules MRC à voir leur poids démographique augmenter au sein de la région depuis 25 ans (tableau 2).

La population de la MRC de La Nouvelle-Beauce évolue selon les grandes tendances démographiques observables à l'échelle régionale et provinciale. Depuis une vingtaine d'années, la courbe de population de la Nouvelle-Beauce se caractérise par un accroissement continu, et ce, à un rythme supérieur à celui de la région Chaudière-Appalaches et de l'ensemble du Québec. Ainsi, entre 1976 et 2001, les populations de la Nouvelle-Beauce, de la région Chaudière-Appalaches et du Québec ont connu des hausses respectives de 37 %, de 20 % et de 16 % (tableau 3). Par ailleurs, pour la dernière tranche de cinq ans, celle de '96-'01, il faut constater le même ralentissement observé sur l'ensemble du territoire québécois, la Nouvelle-Beauce n'y échappant pas.

Qu'est-ce qui explique cette tendance? Un nombre supérieur de naissances par millier d'habitants pour la Nouvelle-Beauce explique en bonne partie la proportion plus élevée de l'accroissement par rapport aux statistiques régionales. Parallèlement, la croissance de l'industrie manufacturière dans la vallée de la rivière Chaudière (initiant une migration de travailleurs en provenance d'autres régions) a aussi contribué à la rétention de sa population et au soutien de cette performance. On le verra un peu plus loin, ces mêmes raisons expliquent maintenant le ralentissement des cinq dernières années : la dénatalité, la pénurie de mains-d'œuvre et la difficulté de retenir les travailleurs sur le territoire.

Tableau 1  
**POPULATION DES MRC DE LA RÉGION,  
DE LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES ET DU QUÉBEC,  
1976/1996/2001**

<b>Territoires</b>	<b>1976</b>	<b>1996</b>	<b>2001</b>
Beauce-Sartigan	35 900	46 318	47 873
Bellechasse	32 287	33 560	33 377
L'Amiante	49 575	45 020	43 247
La Nouvelle-Beauce	22 442	29 648	30 707
Les Etchemins	19 960	18 536	17 745
Lévis	69 986	118 344	121 999
L'Islet	22 225	19 823	19 368
Lotbinière	24 095	26 921	26 851
Montmagny	25 620	23 794	23 438
Robert-Cliche	17 605	18 712	18 771
Région Chaudière-Appalaches	319 695	380 496	383 376
Le Québec	6 234 450	7 138 795	7 237 479

Source : MRC de La Nouvelle-Beauce, d'après les données de population de Statistique Canada, 1976, 1996 et 2001

Tableau 2  
ÉVOLUTION DU POIDS DÉMOGRAPHIQUE DES MRC AU SEIN  
DE LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES (%), 1976, 1991, 1996, 2001

Territoires (MRC)	1976	1991	1996	2001
Beauce-Sartigan	11,2	12,0	12,2	12,4
Bellechasse	8,9	8,0	7,8	7,7
L'Amiante	15,5	12,5	11,8	11,6
Les Etchemins	6,2	5,1	4,9	4,7
Lévis	23,8	31,6	33,4	33,7
L'Islet	7,0	5,4	5,2	5,2
Lotbinière	7,5	7,2	7,1	7,1
Montmagny	8,0	6,4	6,3	6,2
MRC de La Nouvelle-Beauce	6,3	6,6	6,6	6,6
MRC de Robert-Cliche	5,5	5,1	4,9	4,9

Source : Statistique Canada, 1976, 1991, 1996, 2001

## 1.2 ÉVOLUTION ET STRUCTURE D'ÂGE DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

La population de la Nouvelle-Beauce, répartie à l'intérieur de onze communautés, se chiffre à 30 707 individus pour l'année 2001<sup>1</sup> comparativement à 22 442 en 1976. Seule ville du territoire, Sainte-Marie concentre plus de 37 % de ce total avec une population de 11 320 habitants. La seconde municipalité en importance est celle de Saint-Lambert-de-Lauzon avec une population de 4 857 habitants. Son poids démographique correspond à près de 16 % de la population de la MRC. Une seule municipalité, Saints-Anges, a une population sous la barre des 1 000 personnes.

La croissance (de la population) de la Nouvelle-Beauce repose sur quatre des onze municipalités de la MRC : Sainte-Marie, Saint-Lambert-de-Lauzon, Saint-Elzéar et Scott. Elles affichent des croissances égales ou au-dessus de la moyenne de la MRC et celle de la région administrative. Sur 25 ans, elles montrent toutes des chiffres supérieurs à 40 % alors que la moyenne est de 37 %. Enfin, elles accaparent près de 89 % de toute la croissance de la population pendant cette période.

Par ailleurs, **Saint-Lambert-de-Lauzon a plus que doublé sa population dans ce même laps de temps** avec plus de 2 600 nouveaux résidants, passant de 2 257 à 4 857 personnes. Elle a aussi contribué à 31 % de la croissance de la Nouvelle-Beauce. Cette augmentation a été réalisée entre 1976 et 1991. Depuis, il faut prendre compte de l'actuel ralentissement de la croissance de la population dans toutes les localités. Cette tendance les touche toutes même celles qui ont toujours eu des croissances supérieures aux moyennes régionale et nationale. À Saint-Lambert-de-Lauzon, par exemple, l'accroissement par tranche de 5 ans, pour les 10 dernières années, est passé de 10,7 à 5,8. Ce chiffre est révélateur.

<sup>1</sup> Statistique Canada, recensement 2001

Dans ce même laps de temps, les municipalités de Saint-Bernard (12,7 %), de Saint-Isidore (22 %) et de Sainte-Marguerite (6,7 %) enregistrent des croissances sous la moyenne de la MRC. Cette tendance, à la stabilisation de la population dans ces localités, s'est confirmée au cours de la période 1996-2001 avec des taux de 0,2 %, de 0,4 % et de 5 %.

Enfin, pour trois des onze municipalités, la variation de population entre 1976 et 2001 s'est soldée par un bilan négatif. Vallée-Jonction et Sainte-Hénédine ont connu des baisses respectives de -0,1 % et de -2,8 %. Frampton a connu la plus forte chute avec une décroissance de -8,7 %. Celle-ci est amorcée depuis une trentaine d'années.

Des facteurs endogènes, différents d'une municipalité à l'autre, ont eu des incidences sur ces diminutions. Pour Frampton, le relief accidenté conjugué à un sol mince et peu fertile a rendu moins favorable la mécanisation des fermes. Le recul important du nombre de fermes (de 165 en 1966 à 53 en 1997) a joué directement sur la décroissance de la population. De plus, la diversification de l'économie n'a pu être réalisée sur ce territoire. Des facteurs économiques et sociaux, des nuisances comme la présence des gravières (à Vallée-Jonction) sont autant de facteurs qui ont contribué à la décroissance des effectifs de ces trois municipalités.

Règlement #219-11-2005

Tableau 3  
ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES MUNICIPALITÉS  
DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE, 1976, 1991, 1996, 2001

Population	1976	1991	1996	2001	Variation 1976/2001	Variation 1996/2001
Frampton	1 416	1 297	1 278	1 293	-8,7	1,2
Saint-Bernard	1 800	2 014	2 023	2 028	12,7	0,2
Saint-Elzéar	1 154	1 583	1 665	1 769	53,3	6,2
Saint-Isidore	2 187	2 567	2 657	2 667	22,0	0,4
Saint-Lambert-de-Lauzon	2 257	4 146	4 590	4 857	115,2	5,8
Sainte-Hénédine	1 202	1 225	1 175	1 168	-2,8	-0,6
Sainte-Marguerite	969	979	985	1 034	6,7	5,0
Sainte-Marie	7 685	10 513	10 966	11 320	47,3	3,2
Saints-Anges	676	833	938	984	45,6	4,9
Scott	1 201	1 445	1 544	1 705	42,0	10,4
Vallée-Jonction	1 895	1 906	1 827	1 882	-0,1	3,0
MRC de La Nouvelle-Beauce	22 442	28 508	29 648	30 707	37,0	3,6
Région Chaudière-Appalaches	319 695	367 953	380 676	383 376	20,0	0,8

Source : Statistique Canada, 1976, 1991, 1996, 2001

\*\*\*\*\*

Les variations d'une population - croissance et décroissance - sont indissociables de sa structure d'âge. En règle générale, une population en croissance est une population dont les proportions de

jeunes familles et de jeunes gens sont également en croissance<sup>2</sup>. Cette réalité s'observe également en Nouvelle-Beauce. Les proportions de jeunes ménages et de jeunes gens sont en croissance depuis 1986. Son taux de fécondité est l'un des plus élevés de la région, soit 47,8 %<sup>3</sup> pour la Nouvelle-Beauce et 43,1 % pour Chaudière-Appalaches.

Malgré cette tendance, la communauté de la Nouvelle-Beauce subit en réalité les mêmes transformations que dans l'ensemble du Québec, au cours des trente dernières années. Le phénomène de vieillissement de la population, la baisse de la natalité et l'exode des jeunes des communautés rurales vers les grands centres ont modifié considérablement la structure de la population durant cette période. En effet, la seule consolation est que cette tendance est légèrement plus lente que chez les MRC voisines.

Entre 1976 et 2001, on observe une décroissance générale du poids démographique des cohortes d'âges des 0-24 ans. De fait, les effectifs de ce groupe ont fondu de près de 20 %, en 25 ans, leur poids relatif passant de 50 % à 33 %. Parallèlement, il faut constater la hausse de cinq points des 55 ans et plus et dont les effectifs dépassent maintenant les 20 % (tableau 4).

Tableau 4  
ÉVOLUTION DES COHORTES D'ÂGES DE LA POPULATION (%)  
DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE, 1976, 1991, 1996, 2001

Cohortes d'âge	1976	1991	1996	2001
0-4 ans	8,4	7,4	6,4	5,7
5-9 ans	8,5	8,0	7,2	6,3
10-14 ans	10,6	8,3	7,7	7,0
15-19 ans	11,4	7,2	7,9	7,4
20-24 ans	9,7	6,7	6,5	7,2
25-29 ans	15	8,6	6,6	6,3
30-34 ans		9,2	8,5	6,6
35-39 ans	10,4	8,5	8,9	8,4
40-44 ans		7,5	8,2	8,8
45-49 ans	9,4	5,6	7,1	7,9
50-54 ans		4,4	5,3	6,8
55-59 ans	7,8	4,2	4,2	5,1
60-64 ans		3,9	3,9	4,0
65 ans et plus	8,9	11,0	11,5	12,5
Population totale	100	100	100	100

Source : MRC de La Nouvelle-Beauce, d'après les données de Statistique Canada, 1976, 1991, 1996, 2001

<sup>2</sup> *Naître et grandir en Chaudière-Appalaches, Profil Jeunesse I*, réalisé par les départements de santé communautaire de la région Chaudière-Appalaches avec la collaboration du Centre des services sociaux de Québec et de Chaudière-Appalaches et des Régies régionales de la santé et des services sociaux de Québec et de Chaudière-Appalaches, février 1993, p. 32.

<sup>3</sup> 47,8 naissances par 1 000 femmes de 15-49 ans.

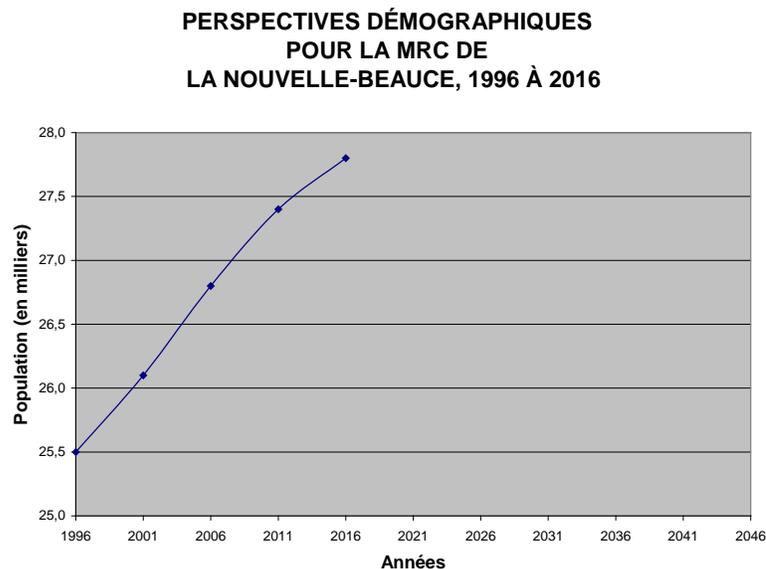
On observe des proportions similaires dans la région Chaudière-Appalaches et l'ensemble du Québec pour ces mêmes cohortes d'âges. Cependant, la proportion de jeunes de 0 à 17 ans est supérieure à la moyenne régionale<sup>4</sup>.

### 1.3 PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

Les projections de l'Institut de la statistique du Québec sur l'évolution de la population du Québec prévoient une décroissance de 9 des 17 régions administratives d'ici 2026. La région de Chaudière-Appalaches compte parmi les 9 et devrait subir une diminution de sa population à compter de 2016, au même titre que celle de l'ensemble du Québec.

Malgré les phénomènes de vieillissement, d'exode des jeunes et de dénatalité, l'accroissement continu de la population de la Nouvelle-Beauce, depuis vingt ans, devrait donc se poursuivre jusqu'en 2016. Le graphique 1 illustre cette tendance.

Graphique 1

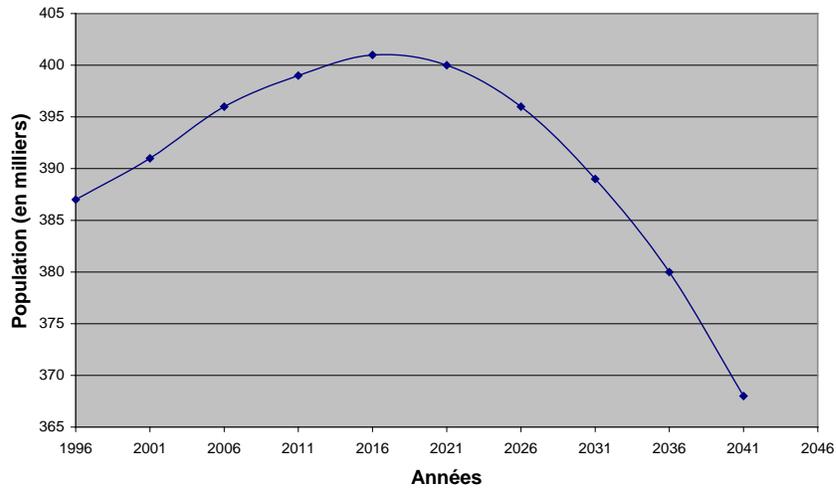


D'un point de vue régional, le scénario projeté prévoit, à partir de cette date, une baisse de la population jusqu'en 2041 (graphique 2). De même, les effectifs de la population de l'ensemble du Québec seront en décroissance à compter de 2026 (graphique 3).

<sup>4</sup> *Portrait Jeunesse de la MRC de La Nouvelle-Beauce*, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, 2000, p. 13.

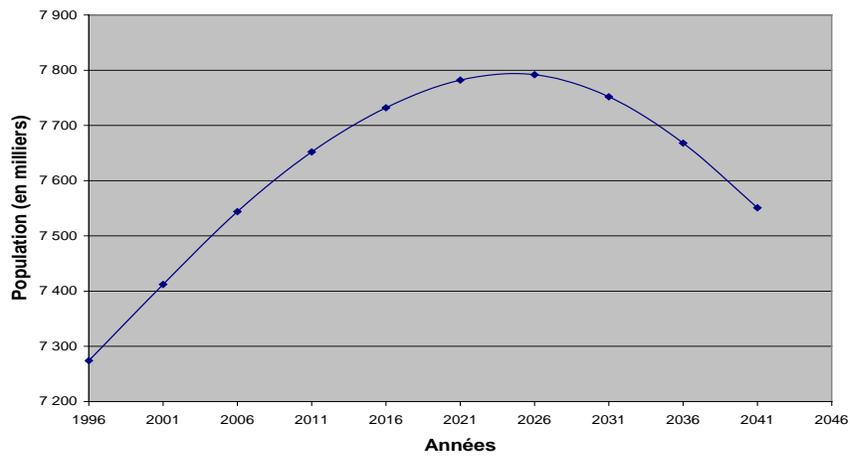
Graphique 2

**PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES  
POUR LA RÉGION  
CHAUDIÈRE-APPALACHES, 1996 À 2041**



Graphique 3

**PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES POUR LE  
QUÉBEC, 1996 À 2041**



À la lumière des fluctuations observables au cours des dernières années et similaires à celles de la région Chaudière-Appalaches et du Québec, la Nouvelle-Beauce devrait donc suivre cette même tendance après 2016.

Les changements dans la répartition des cohortes d'âges en Nouvelle-Beauce qui s'effectueront entre 2001 et 2016 (tableau 5) suivent également les tendances régionales, soit une propension continue au vieillissement et une proportion assez constante de la population des 25-39 ans.

Tableau 5  
PROJECTION DES COHORTES D'ÂGES DE LA POPULATION (%)  
DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE, 1996, 2001, 2006, 2011, 2016

Cohortes d'âges	1996	2001	2006	2011	2016
0-4 ans	6,4	5,7	5,5	5,4	5,2
5-9 ans	7,2	6,3	5,6	5,4	5,4
10-14 ans	7,7	7,0	6,2	5,5	5,4
15-19 ans	7,9	7,4	6,8	6,3	5,4
20-24 ans	6,5	7,2	6,8	6,2	5,6
25-29 ans	6,6	6,3	6,9	6,6	6,2
30-34 ans	8,5	6,6	6,3	6,9	6,6
35-39 ans	8,9	8,4	6,6	6,3	6,9
40-44 ans	8,2	8,8	8,3	6,5	6,2
45-49 ans	7,1	7,9	8,6	8,1	6,5
50-54 ans	5,3	6,8	7,7	8,3	8,0
55-59 ans	4,2	5,1	6,6	7,5	8,2
60-64 ans	3,9	4,0	4,9	6,4	7,2
65 ans et plus	11,5	12,5	13,2	14,7	17,4

Source : Institut de la statistique du Québec, Édition 2000 des projections démographiques, 1996, 2001, 2006, 2011, 2016

Le déclin général de la population des 0 à 39 ans depuis 1986 se poursuivra jusqu'en 2016. Il s'accompagne simultanément d'un accroissement continu des groupes de 50 ans et plus. À compter de 2006, les 50 ans et plus représenteront plus du tiers de la population de la MRC comparativement au quart pour les 0-19 ans.

#### 1.4 LA STRUCTURE DES MÉNAGES

La recrudescence des familles monoparentales et la baisse des naissances depuis une trentaine d'années ont entraîné d'importantes transformations dans la structure des ménages. De 7 230 en 1986, le nombre de ménages sur le territoire de la Nouvelle-Beauce s'établissait à 8 750 en 1996, soit 21 % de plus qu'en 1986 (tableau 6). Si l'on décortique cette croissance, on remarquera que pour la période 1986-1991, elle aura été de 13 % alors qu'elle coupe de près de la moitié (7 %) pour la tranche de 1991-1996.

Tableau 6  
ÉVOLUTION DES FAMILLES ET DES MÉNAGES DANS LA MRC DE LA  
NOUVELLE-BEAUCE, DANS LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES  
ET DANS LE QUÉBEC, 1986, 1991, 1996

Caractéristiques	MRC de La Nouvelle-Beauce				
	1986	1991	Variation (%) 1986/1991	1996	Variation (%) 1986/1996
Nombre de ménages	7 230	8 170	13	8 750	21
Nombre de familles	5 990	6 440	7,4	6 890	15
Nombre de familles monoparentales	575	590	1,7	795	38
Taille familles : 2 personnes	1 855	2 235	20,5	2 600	40
3 personnes	1 280	1 345	5,1	1 485	16
4 personnes et +	2 830	2 850	0,7	2 805	-0,9
Caractéristiques	Région Chaudière-Appalaches				
	1986	1991	Variation (%) 1986/1991	1996	Variation (%) 1986/1996
Nombre de ménages	N/D	132 304	N/D	142 766	N/D
Nombre de familles	94 507	100 555	6,4	105 335	11,5
Nombre de familles monoparentales	10 581	11 565	9,3	13 195	24,7
Taille familles : 2 personnes	31 409	38 005	21,0	42 285	34,6
3 personnes	21 676	23 150	6,8	24 285	12
4 personnes et +	41 442	39 370	-5	38 730	-6,5
Caractéristiques	Le Québec				
	1986	1991	Variation (%) 1986/1991	1996	Variation (%) 1986/1996
Nombre de ménages	N/D	N/D	N/D	2 878 900	N/D
Nombre de familles	1 751 847	1 883 235	7,5	1 949 970	11,3
Nombre de familles monoparentales	252 709	268 880	6,4	309 440	22,4
Taille familles : 2 personnes	688 006	809 095	17,6	859 305	24,9
3 personnes	429 308	461 935	7,6	470 555	9,6
4 personnes et +	634 404	612 200	-3,5	620 115	-2,3

Source : Statistique Canada, 1986, 1991, 1996

Durant le même intervalle, le nombre de familles parmi les ménages a augmenté de 15 % en Nouvelle-Beauce, comparativement à 11,5 % dans la région Chaudière-Appalaches et 11,3 % au Québec. Les changements dans la composition de la famille sont des facteurs déterminants dans la planification du logement sur le territoire et dans la demande générale de services. En Nouvelle-Beauce, la décennie 1986-1996 fut marquée par un fort accroissement des familles monoparentales. Cette hausse de 38 % fut nettement supérieure à celles de la région et de la province avec des taux respectifs de 24,7 % et 22,4 %. Le nombre de familles de quatre personnes et plus, soit deux parents et deux enfants, diminuait de 0,9 % entre 1986 et 1991. À l'inverse, le nombre de familles de deux et de trois personnes augmentait respectivement de 40 % et 16 %. On observe les mêmes transformations dans l'ensemble de la région et de la province.

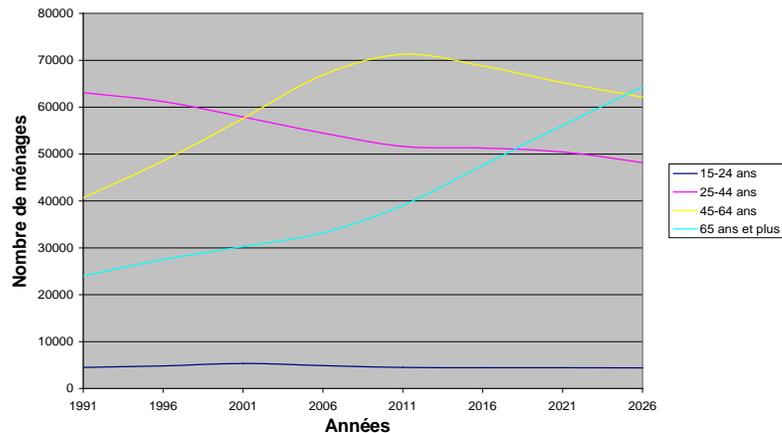
Certaines caractéristiques des ménages en Nouvelle-Beauce démontrent une tendance plus marquée vers la famille, comparativement à l'ensemble des MRC de la région Chaudière-Appalaches. Une proportion supérieure de personnes vit au sein d'une famille et, par conséquent, une proportion

inférieure vit seule. La Nouvelle-Beauce obtient la proportion la moins élevée d'ânés vivant seuls, par rapport à l'ensemble de la région. Finalement, les familles de quatre et de cinq personnes et plus sont en plus grand nombre<sup>5</sup>.

Si la proportion de jeunes ménages, c'est-à-dire les ménages dont le chef de famille est âgé de 15 à 24 ans, s'est maintenue en croissance depuis 1991 dans la région Chaudière-Appalaches, les statistiques prévoient une décroissance constante de ceux-ci à partir de 2001 (graphique 4).

Graphique 4

**ÉVOLUTION ET PROJECTION DES MÉNAGES SELON  
L'ÂGE DE LA PERSONNE REPÈRE POUR  
LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES**



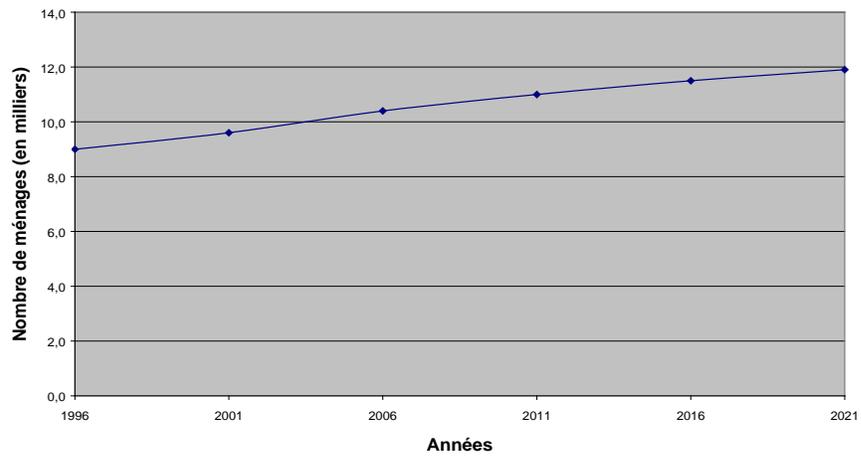
Les ménages des groupes de 25 à 44 ans, en décroissance depuis 1991, resteront en baisse jusqu'en 2016. Ces prévisions vont dans le même sens que les baisses de population projetées pour ces mêmes groupes d'âge. Quant aux ménages des groupes de 45 à 64 ans, ils suivent une augmentation puis une baisse à compter de 2011, au profit d'une hausse importante des ménages de 65 ans et plus. On peut supposer que ces variations, dans la répartition des ménages au niveau de la population régionale, devraient être similaires pour la Nouvelle-Beauce.

Enfin, les prévisions indiquent que l'accroissement des ménages se poursuivra jusqu'en 2021 en Nouvelle-Beauce, de même que dans la région Chaudière-Appalaches (graphiques 5 et 6).

<sup>5</sup> *Portrait Jeunesse de la MRC de La Nouvelle-Beauce*, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, 2000, p. 13.

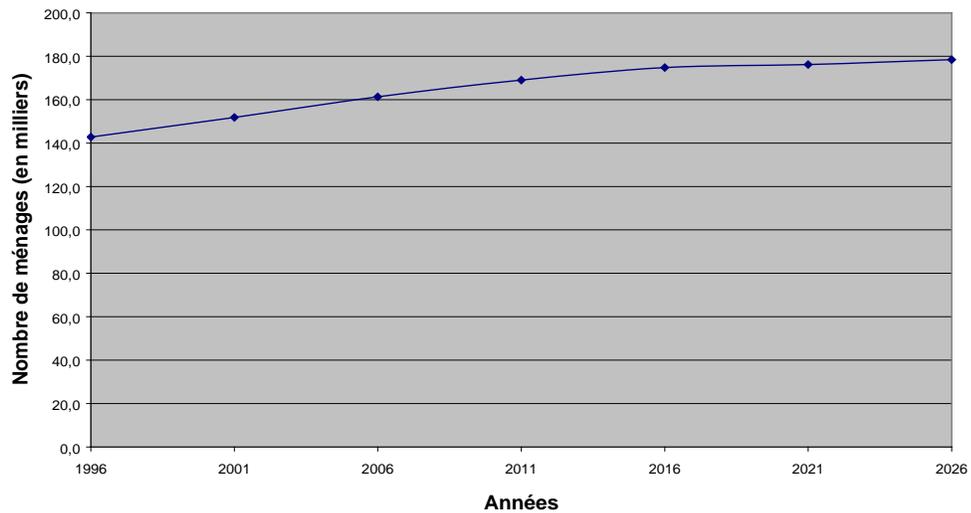
Graphique 5

**PROJECTION DES MÉNAGES POUR LA MRC  
DE LA NOUVELLE-BEAUCE, 1996 À 2021**



Graphique 6

**PROJECTION DES MÉNAGES POUR LA RÉGION  
CHAUDIÈRE-APPALACHES, 1996 À 2026**



Source : Institut de la statistique du Québec, Édition 2000 des projections démographiques

Dans l'ensemble, les statistiques sur l'évolution de la population de la Nouvelle-Beauce révèlent une hausse marquée des individus de 50 ans et plus, une diminution du nombre de jeunes, un accroissement des familles monoparentales et une baisse de la natalité. Ces importants changements qui s'opèrent tant à l'échelle locale, régionale et provinciale doivent amener les décideurs à repenser la gestion du milieu en fonction de nouveaux besoins de ces populations en termes d'équipements, d'infrastructures et de services communautaires. L'analyse des projections de la population par cohorte d'âges confirme la nécessité d'établir des priorités d'action afin de contrer l'exode des jeunes et d'inciter les jeunes ménages à demeurer sur le territoire. La planification du développement du territoire devra tenir compte de ces transformations sociales afin de répondre adéquatement à ces nouveaux besoins.

**Faits saillants...**

- Entre 1976 et 2001, les populations de la Nouvelle-Beauce, de la région Chaudière-Appalaches et du Québec ont connu des hausses respectives de 37 %, de 20 % et de 16 %.
- Les MRC de La Nouvelle-Beauce et de Beauce-Sartigan sont les plus performantes en termes de croissance de population et devancent d'au moins une douzaine de points les sept autres MRC de la région (excluant celles des Chutes-de-la-Chaudière et de Desjardins) pour la période 1976-1996. Cet écart se maintient (toute proportion gardée) pour la période 1996-2001.
- Seule ville du territoire, Sainte-Marie concentre plus de 37 % de la population de la Nouvelle-Beauce avec une population de 11 320 habitants.
- L'accroissement important de la population de la MRC depuis les 25 dernières années a été absorbé à 35 % par Sainte-Marie.
- La croissance la plus marquée parmi les onze communautés de la MRC est celle de Saint-Lambert-de-Lauzon, qui a connu une hausse de 115 % pour cette période. Les populations de Saint-Elzéar, de Sainte-Marie, de Saints-Anges et de Scott suivent avec des bilans respectifs de 57 %, de 47 %, de 46 % et de 42 %. Tous sont supérieurs à ceux de la MRC avec 37 %. Cette tendance s'est poursuivie pendant la période 1996 à 2001.
- Pour trois des onze municipalités, la variation de population entre 1976 et 2001 s'est toutefois soldée par un bilan négatif. Vallée-Jonction et Sainte-Hénédine ont connu des baisses respectives de -0,1 % et de -2,8 %. Frampton a connu la plus forte chute avec une décroissance de -8,7 % et elle est continue depuis trente ans.
- Le phénomène de vieillissement de la population, la baisse de la natalité et l'exode des jeunes des communautés rurales vers les grands centres ont modifié considérablement la structure de la population durant cette période.
- La cohorte d'âges des 25-44 ans (le plus important poids démographique de la MRC) constitue près du tiers de la population de la MRC.
- **Perspectives démographiques :**
  - . Croissance de la population jusqu'en 2016;
  - . Cohorte des 50 ans et plus : le tiers de la population en 2006;
  - . Cohorte des 0-19 ans : le quart de la population en 2006.
- **Structure des ménages :**
  - . Recrudescence des familles monoparentales;
  - . Tendance plus marquée vers la famille, comparativement aux autres MRC de la région;
  - . Proportion supérieure de personnes vivant au sein d'une famille;
  - . Proportion inférieure d'aînés vivant seuls;
  - . Décroissance des jeunes ménages à compter de 2001.

**Enjeux**

- La modification des besoins en services publics et privés.
- Les impacts sur la croissance économique en relation avec le départ des jeunes et le vieillissement de la population.
- Les impacts sur le développement des équipements et services en relation avec :
  - . la modification de la structure familiale;
  - . la dénatalité;
  - . le vieillissement et l'importance du groupe des plus de 65 ans.

## 2. QUELQUES INDICATEURS DE NATURE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Cette section présente quelques indicateurs de la situation socio-économique de la MRC de La Nouvelle-Beauce concernant l'emploi, le revenu et le niveau de scolarisation. Pour présenter ce portrait, les indicateurs suivants seront considérés : le taux d'activité, le taux de chômage, le rapport emploi/population, la répartition de l'emploi par secteur d'activité et le niveau de scolarisation. L'analyse comparative des données de la MRC, de la région Chaudière-Appalaches et du Québec donnera un aperçu de l'activité économique en Nouvelle-Beauce et du niveau de vie général de la population.

### 2.1 LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Le taux d'activité indique la proportion de la population de 15 ans et plus hors établissement qui détient un emploi ou qui est en chômage (tableau 7). Or ce taux a connu une hausse entre 1986 et 2001 passant de 64,6 % à 69,4 %. Il est resté constamment supérieur aux taux régional et provincial qui ont connu les mêmes fluctuations durant cette période.

Tableau 7  
LES INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL (%) POUR LA MRC DE LA  
NOUVELLE-BEAUCE, POUR LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES  
ET POUR LE QUÉBEC, 1986, 1991, 1996, 2001

	MRC de La Nouvelle-Beauce				
	1986 %	1991 %	1996 %	2001 %	Variation (%) 1996/2001
Taux de chômage	8,5	7,6	7,7	4,8	-38
Taux d'activité	64,6	67,2	65,8	69,4	5
Emploi/Population	59,1	62,1	60,7	66,0	7
	Région Chaudière-Appalaches				
	1986 %	1991 %	1996 %	2001 %	Variation (%) 1996/2001
Taux de chômage	11,7	9,3	9,5	6,1	-36
Taux d'activité	61,0	64,4	62,9	65,9	5
Emploi/Population	53,9	58,4	56,9	61,9	9
	Le Québec				
	1986 %	1991 %	1996 %	2001 %	Variation (%) 1996/2001
Taux de chômage	13,0	12,1	11,8	8,2	-30
Taux d'activité	62,8	65,1	62,3	64,2	3
Emploi/Population	54,6	57,3	55,0	58,9	7

Source : Statistique Canada, 1986, 1991, 1996, 2001

Le taux de chômage de la Nouvelle-Beauce est demeuré nettement inférieur aux taux régional et provincial. La diversification de l'économie locale et la performance du secteur manufacturier sont en partie responsables de ce résultat. En 2001, la Nouvelle-Beauce obtenait le taux le plus bas avec 4,8 %, parmi les neuf MRC de la région. Pour la même année, ces taux s'établissaient à 6,1 % en Chaudière-Appalaches et 8,2 % au Québec. Cette perspective encourageante est toutefois assombrie par les statistiques sur le chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans où ce taux s'élevait à 13 % en 1996. Le poids relatif de ce groupe d'âges est le plus important parmi tous les travailleurs.

D'autant plus révélateur de la santé économique du milieu, le rapport emploi/population ou taux d'emploi est un indicateur permettant d'évaluer la proportion de la population en âge de travailler et ayant un emploi. Entre 1986 et 2001, le taux d'emploi a fait un bond révélateur de sept points et affichait un taux de 66 %. Ce taux s'est maintenu supérieur à ceux de la région et de la province qui affichaient des taux respectifs de 62 % et de 59 % en 2001.

La tertiarisation de plus en plus importante de l'économie de même que l'expansion de l'industrie manufacturière en Nouvelle-Beauce ont eu une forte influence sur l'offre d'emplois. Les changements dans la répartition de l'emploi depuis 1986 démontrent une baisse graduelle de l'ordre de 35 % des emplois provenant du secteur primaire, notamment par la mécanisation accrue de l'agriculture (tableau 8).

**Tableau 8**  
**RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DE L'EMPLOI (%) SELON LES SECTEURS**  
**D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POUR LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE, POUR**  
**LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES ET POUR LE QUÉBEC, 1986, 1991, 1996, 2001**

<b>MRC de La Nouvelle-Beauce</b>	<b>1986</b>	<b>1991</b>	<b>1996</b>	<b>2001</b>
Primaire	17,4	15,0	14,2	11,3
Secondaire	35,6	31,9	36,8	35,6
Tertiaire	47,0	53,1	49,0	53,1
<b>Région Chaudière-Appalaches</b>				
Primaire	10,5	9,7	9,0	7,3
Secondaire	28,7	27,1	29,5	30,3
Tertiaire	60,8	63,2	61,6	62,4
<b>Le Québec</b>				
Primaire	4,4	4,0	4,1	3,2
Secondaire	25,3	23,8	23,8	22,2
Tertiaire	70,3	72,2	72,1	74,6

Source : Statistique Canada, 1986, 1991, 1996, 2001

Néanmoins, avec 11,3 % de l'emploi total en 2001, ce secteur procure près de quatre fois plus d'emplois en Nouvelle-Beauce, toute proportion gardée, que dans l'ensemble du Québec avec 3,2 %, lequel inclut les pêches et les mines. En Chaudière-Appalaches, cette proportion s'élève à 7,3 % pour la même année.

D'autre part, le secteur tertiaire concentrait 53 % de l'emploi total du territoire en 2001. Cette proportion est nettement moindre que dans l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches et du Québec pour lesquelles ces pourcentages étaient respectivement de 62 % et de 75 %.

Si le secteur tertiaire emploie le plus grand nombre de travailleurs en Nouvelle-Beauce, c'est cependant l'industrie manufacturière, parmi toutes les catégories d'entreprises, qui procure le plus grand nombre d'emplois à l'ensemble de la population, avec plus de 30 % des emplois en 1996. La présence de l'industrie manufacturière dans l'économie est en effet beaucoup plus marquée en Nouvelle-Beauce. En 2001, l'emploi du secteur secondaire représentait 37 % de l'emploi total en Nouvelle-Beauce alors qu'il représentait 30 % en Chaudière-Appalaches et 22 % au Québec.

## 2.2 LES REVENUS

Le tableau 9 présente les statistiques sur le revenu des individus de 1986 à 1996. Les chiffres démontrent que les revenus personnel et familial moyens de la Nouvelle-Beauce sont inférieurs à la moyenne provinciale, pour chacune des trois périodes quinquennales.

Tableau 9  
REVENUS PERSONNELS MOYENS (\$) DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE,  
DE LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES ET DE L'ENSEMBLE DU QUÉBEC,  
1986, 1991, 1996

Années	MRC de La Nouvelle-Beauce	Région Chaudière-Appalaches	Le Québec
1986	12 542	12 555	14 434
1991	19 485	20 839	22 391
1996	21 442	22 316	24 630

Source : Statistique Canada, 1986, 1991, 1996

Pour l'année 1996, le revenu personnel moyen atteignait 21 442 \$ dans la MRC, 22 316 \$ en Chaudière-Appalaches et 24 630 \$ au Québec. Durant la décennie, de 1986 à 1996, le revenu personnel moyen a presque doublé, tant en Nouvelle-Beauce que dans la région et la province.

Le revenu familial moyen se situait à 40 907 \$ en Nouvelle-Beauce pour l'année 1995, comparativement à 42 229 \$ au Québec (tableau 10). Les données provenant du recensement de 1996<sup>6</sup> indiquent que la proportion de ménages dans la classe de revenu inférieur à 30 000 \$ était supérieure à l'ensemble de la région. Cette proportion de 46,8 % en Nouvelle-Beauce contre 42,6 % en Chaudière-Appalaches s'est malheureusement accrue entre 1991 et 1996. De même, le pourcentage des ménages dans la classe de revenu de 70 000 \$ et plus correspondant à 9,7 % en 1996 était nettement inférieur à celui de la région qui était alors 12,6 %.

<sup>6</sup> *Portrait Jeunesse de la MRC de La Nouvelle-Beauce*, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, 2000, p. 16-17.

Tableau 10  
**REVENUS MOYENS PAR MÉNAGE (\$) DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE,  
 DE LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES ET DE L'ENSEMBLE DU QUÉBEC,  
 1990, 1995, 2000**

Années	MRC de La Nouvelle-Beauce	Région Chaudière-Appalaches	Le Québec
1990	37 604	33 686	40 826
1995	40 907	40 058	42 229
2000	49 493	46 522	49 998

Source : Statistique Canada, 1991, 1996, 2001

La structure de l'activité économique de la MRC est majoritairement basée sur l'agriculture et l'industrie manufacturière qui, traditionnellement, employaient des travailleurs peu spécialisés et dont les salaires étaient peu élevés. Toutefois, l'innovation dans les procédés agricoles et industriels nécessite de plus en plus une plus grande formation de la main-d'œuvre. Cette réalité devrait s'accompagner d'une hausse graduelle des salaires qui se répercutera à moyen terme sur le revenu individuel et familial. Cette tendance semble vouloir se confirmer avec les dernières données statistiques lesquelles montrent un rattrapage évident de la Nouvelle-Beauce.

### 2.3 LA SCOLARISATION

Dans un contexte de perspectives d'emploi sur les marchés internationaux et de compétitivité de plus en plus forte, l'innovation technologique des entreprises de la Nouvelle-Beauce introduit des besoins nouveaux en matière de main-d'œuvre qualifiée et d'application des principes de gestion. La scolarité et la formation de la population constituent donc des facteurs de première importance pour soutenir l'expansion économique du milieu.

Les résultats des trois derniers recensements indiquent que la population de la Nouvelle-Beauce se caractérise par un degré d'instruction inférieur à la moyenne québécoise. En effet, le pourcentage de la population détenant moins d'une neuvième année scolaire en 1996 s'établissait à 21,5 % pour la Nouvelle-Beauce, comparativement à 18,1 % pour l'ensemble du Québec et 21,7 % pour la région Chaudière-Appalaches (tableau 11). Cette proportion est toutefois inférieure de près de neuf points à celle de 1986, alors que ce pourcentage correspondait au tiers de la population (30,2 %) de la MRC.

**Tableau 11**  
**NIVEAU DE SCOLARITÉ DE LA POPULATION TOTALE (%) DE LA MRC**  
**DE LA NOUVELLE-BEAUCE, DE LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES**  
**ET DU QUÉBEC, 1986, 1991, 1996**

Caractéristiques	MRC de La Nouvelle-Beauce		
	1986	1991	1996
Moins d'une 9 <sup>e</sup> année	30,2	25,0	21,5
9 <sup>e</sup> à 13 <sup>e</sup> année	37,4	39,6	41,5
Sans diplôme d'études secondaires	N/D	N/D	32,1
Diplôme d'études secondaires	N/D	N/D	44,6
Études de métier ou postsecondaires, sans grade universitaire	28,0	30,8	30,9
Grade universitaire	4,4	4,7	6,1
Caractéristiques	Région Chaudière-Appalaches		
	1986	1991	1996
Moins d'une 9 <sup>e</sup> année	30,0	25,0	21,7
9 <sup>e</sup> à 13 <sup>e</sup> année	34,0	36,4	37,1
Sans diplôme d'études secondaires	N/D	N/D	31,1
Diplôme d'études secondaires	N/D	N/D	47,0
Études de métier ou postsecondaires, sans grade universitaire	30,0	31,9	33,1
Grade universitaire	6,0	6,7	8,1
Caractéristiques	Le Québec		
	1986	1991	1996
Moins d'une 9 <sup>e</sup> année	24,0	20,1	18,1
9 <sup>e</sup> à 13 <sup>e</sup> année	35,0	35,8	34,9
Sans diplôme d'études secondaires	N/D	N/D	28,2
Diplôme d'études secondaires	N/D	N/D	51,3
Études de métier ou postsecondaires, sans grade universitaire	32,0	33,8	34,8
Grade universitaire	9,0	10,3	12,2

Source : Statistique Canada, 1986, 1991, 1996

Par ailleurs, la proportion d'individus détenteurs d'un diplôme d'études secondaires en 1996, parmi la population de quinze ans et plus, correspondait à 58,1 % en Nouvelle-Beauce alors qu'elle était de 60,2 % pour la région Chaudière-Appalaches et 64,5 % pour le Québec. De même, le pourcentage d'individus possédant des études de métier ou autres études postsecondaires en Nouvelle-Beauce est inférieur à la moyenne québécoise. Finalement, les personnes ayant terminé des études universitaires la même année ne comptaient que pour 6,1 % de la population, comparativement à 8,1 % pour la région et 12,2 % pour le Québec.

On constate donc que la proportion de la population quittant l'école sans qualification professionnelle est plus importante en Nouvelle-Beauce que dans l'ensemble de la province. Le grand nombre d'emplois offerts dans le secteur manufacturier explique en partie le faible niveau de scolarité par rapport à la moyenne québécoise. La disponibilité d'emplois non spécialisés peut inciter une certaine proportion de jeunes à quitter l'école plus tôt, sans détenir aucune qualification professionnelle. Considérant que les compétences de base comme savoir lire, écrire et compter ne constituent plus aujourd'hui un minimum pour obtenir un emploi, des mesures devront être prises afin d'accroître le niveau de scolarité pour les futures générations de travailleurs.

**Faits saillants...**

- En 2001, la Nouvelle-Beauce obtenait le plus bas taux de chômage parmi les dix MRC de la région avec 4,8 %. Pour la même année, ces taux s'établissaient à 9,5 % en Chaudière-Appalaches et 8,2 % au Québec. La diversification de l'économie locale et la performance du secteur manufacturier sont en partie responsables de ce résultat.
- Avec 11,3 % de l'emploi total en 2001, le secteur primaire procure quatre fois plus d'emplois en Nouvelle-Beauce, toute proportion gardée, que dans l'ensemble du Québec avec 3,2 %.
- Le secteur tertiaire concentre 53 % de l'emploi total du territoire en 2001. Cette proportion est nettement moindre que dans l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches et du Québec pour lesquelles ces pourcentages étaient respectivement de 62 % et de 75 %.
- En 2001, l'emploi du secteur secondaire représentait 36,9 % de l'emploi total en Nouvelle-Beauce alors qu'il représentait 30 % en Chaudière-Appalaches et 22 % au Québec.
- On constate que la proportion de la population, quittant l'école sans qualification professionnelle ou autre, est plus importante en Nouvelle-Beauce que dans l'ensemble de la province.

**Enjeux**

- Stabiliser les emplois dans le secteur agricole et poursuivre le développement de l'emploi des secteurs secondaire et tertiaire.
- Soutenir la scolarisation de notre population.
- Développer les moyens nécessaires à retenir et à attirer la main-d'œuvre spécialisée sur le territoire.

### 3. L'AGRICULTURE

#### 3.1 LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Le territoire de la Nouvelle-Beauce est drainé par les bassins versants des rivières Chaudière et Etchemin. Son profil géologique, causé par la jonction des basses-terres du Saint-Laurent et du piémont appalachien, a favorisé l'exploitation des terres à des fins agricoles. Une bonne fertilité des sols et un relief peu accidenté, principalement dans la partie nord du territoire, ont soutenu le développement d'une agriculture engagée dans la production animale.

Couvert à 96 % par la zone agricole<sup>7</sup>, le territoire de la Nouvelle-Beauce concentre la plus forte proportion d'activités agricoles de l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches. Elle génère plus du quart des revenus agricoles bruts de la région et son capital agricole correspond à près du cinquième de celui de la région. Avec un revenu total à la ferme de 240 millions de dollars en 1997, la Nouvelle-Beauce se classe au premier rang dans la région. De plus, l'inventaire de ses exploitations représente 12 % de l'ensemble des exploitations de la région (tableau 12).

Tableau 12  
ÉVOLUTION ET IMPORTANCE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AGRICOLE  
DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE DANS LA RÉGION  
CHAUDIÈRE-APPALACHES, 1981, 1986, 1991, 1996

Activité économique agricole	1981	1986	1991	1996	Variation 86/96	MRC/Région 1996
Nombre d'exploitations	1 035	885	807	802	-9,4 %	12,1 %
Importance économique (milliers \$)						
Capital agricole	324 429	318 045	351 814	400 131	25,8 %	18,9 %
. Machinerie agricole	51 099	58 047	64 506	66 263	14,2 %	16,6 %
. Bétail et volaille		78 465	84 231	75 029	-4,4 %	22,2 %
. Terrains et bâtiments	195 339	181 534	203 077	258 839	42,6 %	18,8 %
Revenus bruts totaux	114 777	182 649	210 444	227 914	24,8 %	26,5 %
Dépenses totales		153 078	168 878	197 104	28,8 %	28,1 %
. Machinerie	5 306	8 457	9 373	6 956	-17,7 %	16,2 %
. Salaire familial		6 078	9 169	8 505	39,9 %	23,8 %
. Salaire autre		4 920	6 512	9 313	89,3 %	23,3 %
Marge brute (avant amortissement)		29 571	41 566	30 810	4,2 %	19,2 %
<b>NOTE : Les données monétaires tiennent compte de l'inflation. L'année de référence est 1996.</b>						

Source : MAPAQ, Profil agroalimentaire, Région Chaudière-Appalaches, 1981, 1986, 1991, 1996

Les fermes occupent 67 % de la zone agricole de la MRC et 60 % de sa superficie totale. Ces chiffres démontrent bien que, malgré une zone agricole sous décret (LPTAA) couvrant 96 % du territoire, il n'y a pas homogénéité dans l'usage du territoire rural (voir la partie 7 : « Le milieu rural »). La superficie des fermes totalise un peu plus de 54 000 hectares et **recèle plus**

<sup>7</sup> Décrets : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, 1978 (Saint-Isidore) et 1980 (autres municipalités).

de 128 000<sup>8</sup> unités animales (u.a.). Bien que la superficie agricole ait diminué depuis 1981, la superficie cultivée a au contraire connu un accroissement. L'obligation par les agriculteurs de détenir un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) de même qu'une hausse des terres en location expliquent cet accroissement.

Tableau 13  
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'UNITÉS ANIMALES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES  
DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE PAR MUNICIPALITÉ, 1981, 1993, 1996

Municipalités	Laitière			Bovine			Porcine			Avicole			Total		
	1981	1993	1996	1981	1993	1996	1981	1993	1996	1981	1993	1996	1981	1993	1996
Frampton	1 312	840	794	813	611	678	1 631	1 803	2 116	N/D	37	35	3 756	3 291	3 623
Saint-Bernard	3 737	3 628	3 551	5 134	3 196	4 984	16 209	21 920	21 014	839	5 452	5 430	25 919	34 196	34 979
Saint-Elzéar	2 285	1 420	1 526	1 159	1 127	1 355	8 174	11 431	12 046	873	974	974	12 491	14 952	15 901
Saint-Isidore	3 709	3 340	3 386	1 432	982	1 234	5 055	9 742	10 431	577	1 038	1 116	10 773	15 102	16 167
Saint-Lambert-de-Lauzon			351			991			5 677			40			6 773
Sainte-Hénédine	2 430	2 479	2 257	792	567	644	3 469	4 672	5 623	34	241	249	6 725	7 959	8 773
Sainte-Marguerite	1 896	2 042	2 124	1 043	557	723	4 677	5 833	5 951	850	1 093	1 118	8 466	9 525	9 916
Sainte-Marie		2 395	2 388		1 161	1 204		3 963	3 785		64	64		7 484	7 441
Vallée-Jonction	2795	420	389	1 925	251	222	3 453	80	78	252	128	128	8 425	879	817
Saints-Anges	1 149	1 087	1 083	574	528	564	3 350	3 510	3 537	130	217	192	5 023	5 342	5 376
Scott	552	463	427	222	238	333	817	440	482	900	1 805	1 725	2 491	2 946	2 967
MRC de La Nouvelle-Beauce	19 865	18 114	18 276	13 094	9 218	12 932	46 835	63 394	70 740	4 455	11 049	11 071	84 069	101 676	112 733

Source : MAPAQ, Direction Chaudière-Appalaches, 1981, 1993, 1996

Le nombre de fermes a diminué de l'ordre de 30 % depuis 1981 alors qu'il s'est stabilisé durant la dernière décennie. Cette décroissance s'explique par la consolidation des entreprises : l'accroissement de plus en plus important de la part de marché des grandes entreprises agricoles au détriment des petites fermes familiales. Parallèlement, la mécanisation de plus en plus sophistiquée des équipements de ferme et les nouveaux procédés issus des efforts accrus en recherche et développement ont entraîné une augmentation de la productivité agricole.

À l'image du portrait agricole de la région Chaudière-Appalaches, **la production porcine constitue le fer de lance de l'agriculture en Nouvelle-Beauce**. La MRC concentre plus de 35 % du cheptel porcin de toute la région. Les productions laitière, avicole et bovine se classent respectivement aux deuxième, troisième et quatrième rangs par rapport à leur importance économique.

La distribution de l'activité agricole sur le territoire s'est effectuée en fonction du potentiel agricole du sol. Généralement élevé au nord, ce potentiel diminue vers le sud-est. Saint-Bernard et Sainte-Hénédine sont les municipalités les plus fortement agricoles en ce qui a trait au rapport superficie des fermes/superficie municipale. Ces proportions atteignent respectivement 98 % et 92 % (tableaux 14 et 15). L'intensité de l'agriculture est bien moindre dans les municipalités de Frampton, de Saints-Anges et de Vallée-Jonction. Les municipalités de Scott et de Saint-Lambert-de-Lauzon, malgré leur situation privilégiée dans la vallée de la rivière Chaudière, ne sont exploitées qu'à 60 % et

<sup>8</sup> MAPAQ, Direction régionale Chaudière-Appalaches, 2001 (incluant Saint-Lambert-de-Lauzon).

à 30 % de leur zone agricole respective. Les raisons de ce faible pourcentage sont documentées à la partie 7. Une dernière statistique vient renforcer cette notion de densité : **63 % des unités animales sont concentrées dans trois territoires municipaux : ceux de Saint-Bernard (33 %), de Saint-Isidore (15 %) et de Saint-Elzéar (15 %).**

Tableau 14  
UTILISATION DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE  
PAR MUNICIPALITÉ, 1997

Municipalités	Superficie territoriale totale (ha)	Zone agricole (ha)	Zone agricole/ Superficie municipale	Superficie totale des fermes (ha)	Superficie fermes/ Superficie municipale	Superficie fermes/ Zone agricole
Frampton	14 926	14 053	94 %	4 476	36 %	38 %
Saint-Bernard	8 936	8 861	99 %	8 783	98 %	99 %
Saint-Elzéar	8 674	8 589	99 %	6 105	70 %	75 %
Saint-Isidore	10 118	10 070	99,5 %	7 856	77 %	78 %
Saint-Lambert-de-Lauzon	10 732	10 206	95 %	3 189	30 %	31 %
Sainte-Hénédine	5 108	5 040	99 %	4 518	92 %	93 %
Sainte-Marguerite	8 335	8 276	99 %	6 094	73 %	73 %
Sainte-Marie	10 906	9 946	91 %	6 887	65 %	72 %
Saints-Anges	6 923	6 858	99 %	3 557	54 %	54 %
Scott	3 180	2 768	86 %	1 652	49 %	60 %
Vallée-Jonction	2 590	2 323	90 %	1 490	63 %	70 %
Total MRC de La Nouvelle-Beauce	90 428	86 990	96 %	54 607	60 %	67 %

Source : MAPAQ, Direction Chaudière-Appalaches, 1997

Tableau 15  
CARACTÉRISTIQUES DE L'UTILISATION AGRICOLE DES MUNICIPALITÉS DE LA  
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE ET DE LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES, 1981, 1991, 1997

Municipalités	Nombre de fermes					Superficie totale des fermes (ha)					Superficie cultivée (ha)				
	81	91	97	Variation 81/97 (%)	Variation 91/97 (%)	81	91	97	Variation 81/97 (%)	Variation 91/97 (%)	81	91	97	Variation 81/97 (%)	Variation 91/97 (%)
Frampton	113	92	56	-50 %	-39 %	7 818	7 344	4 476	-43 %	-39 %	3 037	2 381	1 813	-40 %	-24 %
Saint-Bernard	169	160	147	-13 %	-8 %	8 468	8 613	8 783	3,6 %	2 %	6 337	6 994	7 385	14 %	5 %
Saint-Elzéar	118	104	84	-29 %	-19 %	6 970	6 593	6 105	-12 %	-7 %	4 125	3 999	3 904	-5 %	-2 %
Saint-Isidore	164	128	116	-29 %	-9 %	7 935	7 185	7 856	-1 %	9 %	6 346	5 857	6 414	1 %	10 %
Saint-Lambert-de-Lauzon			56					3 189					2 028		
Sainte-Hénédine	103	73	62	-40 %	-15 %	4 543	4 465	4 518	-0,6 %	1 %	3 268	3 218	3 019	-8 %	-6 %
Sainte-Marguerite	101	89	81	-20 %	-9 %	6 331	5 775	6 094	-4 %	6 %	3 313	3 521	3 770	14 %	7 %
Sainte-Marie	164	109	88	-37 %	-19 %	10 000	7 349	6 887	-16 %	-6 %	4 089	4 673	4 071	17 %	-13 %
Vallée-Jonction		23	16		-30 %		1 775	1 490		-16 %		992	697		-30 %
Saints-Anges	77	58	54	-30 %	-7 %	4 308	3 875	3 557	-17 %	-8 %	2 298	2 224	2 040	-11 %	-8 %
Scott	26	24	19	-27 %	-21 %	1 641	1 627	1 652	0,7 %	2 %	1 142	1 208	1 186	4 %	-2 %
Total MRC de La Nouvelle-Beauce	1 035	860	779	-30 %	-16 %	58 014	54 601	54 607	-13 %	-6 %	33 955	35 067	36 325	1 %	-2 %
Région Chaudière-Appalaches	8 270	6 827	5 463	-34 %	-20 %	570 441	508 524	477 192	-16 %	-6 %	219 516	185 680	N/D	N/D	N/D

Source : MAPAQ, Direction Chaudière-Appalaches, 1981, 1991, 1997

Statistique Canada dans « Portrait évolutif de l'agriculture en Beauce-Appalaches, 1981 à 1991 »

## 3.2 LES REVENUS AGRICOLES

Les revenus générés par l'activité agricole en Nouvelle-Beauce sont de l'ordre de 250 millions de dollars. En fait de revenu agricole total, les municipalités de Saint-Bernard, de Saint-Isidore, de Sainte-Marguerite et de Saint-Elzéar sont les plus productives de la MRC (tableau 16).

Tableau 16

### ÉVOLUTION DU REVENU TOTAL MOYEN (\$) DES FERMES PAR MUNICIPALITÉ ET REVENU TOTAL MOYEN DES FERMES POUR L'ENSEMBLE DE LA MRC, 1991, 1995, 1997

Municipalités	1991 (Milliers \$)	1995 (Milliers \$)	1997 (Milliers \$)	Variation 91/97 (%)
Frampton	7 373	7 381	7 462	1 %
Saint-Bernard	72 225	74 081	81 812	13 %
Saint-Elzéar	28 588	31 198	29 667	4 %
Saint-Isidore	31 002	37 432	42 878	38 %
Saint-Lambert-de-Lauzon		8 237	9 982	
Sainte-Hénédine	18 076	19 178	18 428	2 %
Sainte-Marguerite	19 879	21 999	23 858	20 %
Sainte-Marie	14 712	15 029	17 267	17 %
Saints-Anges	11 121	11 111	11 920	7 %
Scott	2 945	5 240	6 108	107 %
Vallée-Jonction	2 021	1 722	2 136	6 %
Total MRC de La Nouvelle-Beauce <sup>1</sup>	207 942	232 608	251 518	16 %
Région Chaudière-Appalaches	697 700	820 472	846 304	21

Source : CLD de La Nouvelle-Beauce, 1991, 1995, 1997

Saint-Bernard génère plus du tiers de cette somme (82 millions de dollars). Entre 1991 et 1997, chacune des onze municipalités de la MRC a vu son revenu agricole total augmenter. Les revenus des quatre municipalités mentionnées ci-dessus se sont respectivement accrus de 13 %, de 38 %, de 20 % et de 4 % durant cette période. Scott a connu une hausse de 107 % de ses revenus, principalement grâce aux activités du Couvoir de Scott.

La distribution des fermes par strate de revenu démontre que 60 % des fermes ont un revenu brut supérieur à 100 000 \$<sup>9</sup> (tableau 17). Les fermes, générant des revenus de moins de 50 000 \$, représentent près du tiers du nombre de fermes de la MRC, ce qui indique que l'agriculture à temps partiel compte pour une quantité non négligeable de l'activité agricole en Nouvelle-Beauce.

Tableau 17

### ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES FERMES SELON LE REVENU AGRICOLE, 1981, 1986, 1991, 1996

Revenu agricole	1981	1986	1991	1996
2 500 \$ et moins	155	60	38	39
2 500 \$ - 4 999 \$	65	60	42	32
5 000 \$ - 9 999 \$	60	40	38	43
10 000 \$ - 24 999 \$	155	85	54	86
25 000 \$ - 49 999 \$	180	95	80	57
50 000 \$ - 99 999 \$	215	165	125	95
100 000 \$ - 249 999 \$	155	250	242	230
250 000 \$ - 499 999 \$	35	85	110	125
500 000 \$ et plus	20	40	78	95

Source : MAPAQ, Profil agroalimentaire de la région agricole Chaudière-Appalaches, 1981, 1986, 1991, 1996

<sup>9</sup> MAPAQ, Profil agroalimentaire de la région agricole de Chaudière-Appalaches, 1981-1996.

Les chiffres concernant l'évolution des revenus des fermes montrent bien l'impact des regroupements d'unités d'exploitation. On observe une nette diminution de toutes les fermes dont les revenus sont inférieurs à 100 000 \$, au profit d'une augmentation des fermes générant plus de 100 000 \$. Entre 1981 et 1996, le nombre de fermes de la première catégorie de revenus a chuté de 30 %. À l'opposé, les fermes générant des revenus supérieurs à 100 000 \$ ont augmenté de 140 %.

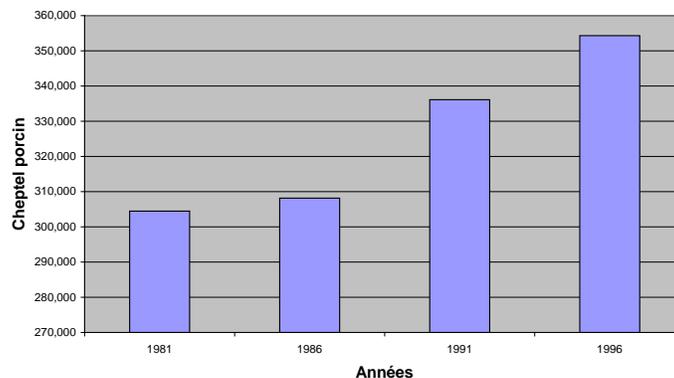
Les conséquences de ces données sont énormes. La consolidation et l'expansion des fermes au cours des 25 dernières années ont ni plus ni moins modifié le portrait de l'espace agricole. Physiquement, la ferme occupe une plus grande superficie. Par contre, son emplacement – ses bâtiments et son siège social – ne correspond plus nécessairement à sa propriété, laquelle est maintenant dispersée sur tout le territoire et souvent dans une MRC voisine. Le rang n'est plus habité par ses propriétaires. Économiquement, la mondialisation renforce (oblige) la poursuite de ces regroupements, et ce, au détriment de la ferme familiale.

### 3.3 PROFIL DES PRODUCTIONS AGRICOLES EN NOUVELLE-BEAUCE

#### 3.3.1 LA PRODUCTION PORCINE

Fleuron de l'agriculture en Nouvelle-Beauce, l'élevage porcin assure plus du tiers de la production régionale et **11 % de la production de l'ensemble du Québec**. En croissance continue depuis une vingtaine d'années, le cheptel porcin s'est accru d'environ 50 000 têtes entre 1981 et 1996 (graphique 7) pour une augmentation d'un peu plus de 16 %. Pour la même période, la région a connu une croissance de 7,5 %. On observe également un accroissement du nombre de producteurs de 30 % entre 1991 et 1997, ce qui porte ce nombre à **plus de 340**. De plus, la production porcine constitue le plus important revenu total à la ferme de la MRC. De l'ordre de 120 millions de dollars en 1997, il est de trois fois supérieur à la production laitière, deuxième en importance en ce qui concerne les revenus annuels à la ferme.

Graphique 7  
ÉVOLUTION COMPARATIVE DU CHEPTEL PORCIN\* DE  
LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE,  
1981, 1986, 1991, 1996



\*Nombre d'animaux (porcs charcutiers et truies) en inventaire chez les agriculteurs.  
Source : MAPAQ, Profil agroalimentaire de la région agricole Chaudière-Appalaches, 1981, 1986, 1991, 1996

Les plus importantes productions porcines en ce qui concerne le nombre de producteurs et de revenus à la ferme se concentrent à Saint-Bernard, à Saint-Isidore, à Saint-Elzéar et à Sainte-Marguerite. Totalisant plus d'une centaine de fermes porcines, Saint-Bernard est de loin la plus dynamique à l'échelle de la Nouvelle-Beauce avec près du tiers de tous les élevages (tableau 18). Ce dynamisme s'accompagne toutefois d'inconvénients relatifs au volume considérable de matière organique produite sous forme liquide (lisiers) en regard de la charge au sol et des odeurs qui en découlent.

Tableau 18  
RÉPARTITION DES FERMES PAR TYPE DE PRODUCTION POUR  
LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE ET  
POUR LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES, 1997

Municipalités	Producteurs laitiers	Producteurs porcins	Producteurs avicoles	Producteurs bovins	Producteurs ovins	Producteurs horticoles	Producteurs acéricoles et boisés de fermes	Nb total d'exploitations agricoles
Frampton	23	23	0	17	0	0	36	56
Saint-Bernard	59	106	18	29	1	0	44	147
Saint-Elzéar	30	34	3	22	1	0	51	84
Saint-Isidore	56	42	9	32	1	2	11	116
Saint-Lambert-de-Lauzon	10	7	1	13	4	15	1	56
Sainte-Hénédine	33	24	1	21	0	1	36	62
Sainte-Marguerite	39	37	12	21	1	1	48	81
Sainte-Marie	42	25	1	36	1	4	57	88
Saints-Anges	22	32	2	13	0	5	24	54
Scott	6	9	1	8	0	0	7	19
Vallée-Jonction	8	1	4	6	0	0	14	16
MRC de La Nouvelle-Beauce	374	340	52	218	9	28	329	779
Région Chaudière-Appalaches	2 202	1 042	185	1 525	92	266	2 788	5 463

Source : MAPAQ, Direction de Chaudière-Appalaches, 1997

### 3.3.2 LA PRODUCTION LAITIÈRE

Seconde en importance, la production laitière subit une décroissance proportionnelle à la baisse observable dans l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches depuis 1981. La baisse du cheptel de l'ordre de 6 % a été accompagnée également d'une décroissance importante du nombre de producteurs (-18 % entre 1991 et 1997). Pour cette même période, elle s'est toutefois accompagnée d'une hausse de la productivité de l'ordre de 19 % pour l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches<sup>10</sup>. Les effectifs de la Nouvelle-Beauce représentent 15 % du nombre total de têtes de la région et le quota laitier est le troisième en importance.

Les revenus annuels à la ferme les plus élevés pour cette production sont ceux de **Saint-Bernard et de Saint-Isidore** avec plus de dix millions de dollars chacune. Ces deux municipalités comptent

<sup>10</sup> Entre 1986 et 1996, la production moyenne par vache est passée de 5 900 à 7 050 kilogrammes. MAPAQ, *Profil agroalimentaire, Région agricole de Chaudière-Appalaches, 1981-1996*.

également un plus grand nombre d'exploitations et de vaches laitières par rapport à l'ensemble des municipalités de la MRC.

### 3.3.3 LA PRODUCTION AVICOLE

Au même titre que la production porcine, la production avicole de la Nouvelle-Beauce se classe au premier rang des MRC de la région Chaudière-Appalaches. L'évolution de cette production en Nouvelle-Beauce est similaire à la tendance régionale. Après une légère décroissance entre 1981 et 1986, elle a connu une augmentation de près de 80 % durant la décennie suivante. D'un point de vue régional, la croissance totale de la production entre 1986 et 1996 fut de l'ordre de 25 %.

La MRC concentre près de 70 % des poules pondeuses de la région et 50 % des poulets (de chair). La production de poulets est passée de cinq millions en 1991 à 8 millions en 1997, soit une augmentation de 60 %. Dans la région, la production s'est accrue de 30 % durant la dernière décennie. La plus forte concentration de la production totale de la MRC se situe à **Saint-Bernard**. En 1997, la municipalité comptait 18 exploitations avicoles totalisant des revenus de 14,4 millions de dollars. Saint-Isidore et Sainte-Marguerite génèrent chacune des revenus totaux de l'ordre de quatre à cinq millions de dollars. Les activités du Couvoir de Scott fournissent également une production considérable. D'autre part, la production de dindes a augmenté d'environ 73 % dans la MRC et 88 % dans l'ensemble de la région.

### 3.3.4 LA PRODUCTION BOVINE

Si le cheptel laitier est à la baisse depuis 1981, la production de vaches de boucherie, elle, a pratiquement doublé depuis dix ans. À l'échelle régionale, la Nouvelle-Beauce occupe le premier rang en ce qui concerne les revenus de cette production. Les vaches de boucherie représentent 14 % du cheptel régional et les bouvillons, d'un an et plus, 30 %. Quatrième en importance économique dans la MRC, la valeur de la production bovine est de l'ordre de vingt millions de dollars pour l'ensemble des quelque 200 producteurs. Sur ce total, les productions de bouvillons et de veaux de lait génèrent respectivement neuf millions de dollars et huit millions de dollars.

Avec des revenus totalisant dix millions de dollars en 1997, **Saint-Bernard** occupe le premier emplacement dans la MRC pour ce type d'élevage. Saint-Isidore arrive au second rang avec une valeur de production de 4,5 millions de dollars.

### 3.3.5 LA PRODUCTION OVINE

La production ovine de la Nouvelle-Beauce constitue 9 % du cheptel régional. Elle a connu une diminution de l'ordre de 25 % depuis 1986. Cette production génère des revenus annuels de 137 000 \$ répartis entre moins de dix fermes.

## 3.3.6 LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

L'évolution des activités d'élevage en Nouvelle-Beauce depuis les dix dernières années a influencé le développement de la grande culture qui a subi d'importantes transformations durant cette période (tableau 19).

Tableau 19  
PRODUCTIONS VÉGÉTALES DES MUNICIPALITÉS DE LA  
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE, 1991, 1996

Production végétale	MRC de La Nouvelle-Beauce		Région Chaudière-Appalaches	
	1991 (ha)	1996 (ha)	1991 (ha)	1996 (ha)
Superficie possédée	46 753	47 620	472 110	466 635
Superficie louée	3 465	6 380	36 517	49 181
Superficie totale des fermes	50 218	54 000	508 627	515 816
Superficie cultivée	31 459	30 449	353 013	390 132
Grandes cultures	22 973	26 975	185 680	198 485
. Blé	206	140	1 005	1 245
. Avoine	1 020	1 014	12 020	10 987
. Orge	2 543	1 669	19 769	16 482
. Céréales mélangées	174	437	2 718	5 755
. Maïs-grain	1 521	3 225	3 877	7 471
. Maïs-ensilage	363	837	1 743	3 876
. Fourrages récoltés (sauf maïs)	16 870	19 142	140 584	147 970
. Pomme de terre	N/D	25	847	700
Pâturage amélioré	4 640	3 115	45 489	30 899
Arbres fruitiers	N/D	N/D	233	229
Petits fruits	N/D	N/D	389	377
Légumes	10	N/D	541	529
Pépinières	N/D	47	323	352
En serre (m <sup>2</sup> )	3 578	N/D	117 558	156 243
Fermes acéricoles	258	312	2 800	3 018
. Nombre d'entailles	463 000	640 000	7 368 000	9 085 000

Source : Profil agroalimentaire de la région Chaudière-Appalaches, 1991, 1996

Les 27 000 hectares couverts par ces productions représentent 14 % des superficies en grande culture de la région. La forte concentration d'élevages de la Nouvelle-Beauce explique l'augmentation importante des superficies en maïs-grain (600 %) et en céréales mélangées (400 %) entre 1986 et 1996. La Nouvelle-Beauce concentre 43 % de la superficie totale en maïs-grain de la région.

D'autre part, les cultures de blé, d'avoine et d'orge ont connu des diminutions importantes de 80 %, de 35 % et de 43 %. Le poids moyen de ces cultures au sein de la région Chaudière-Appalaches est d'environ 10 %. Les productions horticoles sont très peu développées.

### 3.3.7 LA PRODUCTION ACÉRICOLE

La production acéricole de la région Chaudière-Appalaches représente plus de 40 % de la production de l'ensemble du Québec. La Nouvelle-Beauce concentre 7 % du nombre total d'entailles de la région et 10 % des cabanes à sucre. À la suite d'une baisse du nombre d'entailles entre 1981 et 1986, cette activité a connu une légère augmentation en Nouvelle-Beauce, passant de 590 000 entailles en 1986 à 640 000 en 1996. Le nombre de cabanes à sucre a cependant diminué de 11 %. Le revenu annuel total de cette production se chiffrait à trois millions de dollars en 1997, pour l'ensemble des quelque 300 acériculteurs.

## 3.4 LA PROBLÉMATIQUE AGROENVIRONNEMENTALE

La forte productivité agricole concentrée dans les élevages porcins, laitiers, avicoles et bovins a entraîné une dégradation bien réelle du milieu physique bien que ses effets sur l'environnement soient encore peu quantifiés et sommairement documentés. Ce n'est qu'après vingt ans d'une agriculture sans limitation que l'on commence à découvrir les impacts sur l'eau, l'air et le sol, et ce, sans compter ceux sur la santé des gens qui en vivent ou qui résident dans cet environnement.

Ce retournement de la situation est en partie à cause de la pression de plus en plus constante de la population contre une agriculture devenue, en quelques décennies, plus productive et plus industrialisée. Curieusement, c'est à l'extérieur du territoire que cette prise de conscience s'est réalisée. Ce n'est que depuis peu qu'on voit apparaître en Nouvelle-Beauce une certaine contestation, encore très localisée, en regard de l'établissement de nouvelles productions porcines.

Tout le remue-ménage occasionné par la problématique de l'eau potable en relation avec les activités agricoles (en Ontario et au Québec) n'a fait que renforcer celle de l'agriculture : les problèmes des intégrateurs à s'établir dans la Mauricie, dans le Bas-Saint-Laurent, au Lac-Saint-Jean; la polémique entourant des fermes familiales désirant agrandir leur cheptel vis-à-vis un voisinage inquiet des odeurs, de la pollution de leur puits, de la perte de la valeur foncière de leur propriété ou simplement de leur bien-être. L'ensemble de ces événements oblige la classe agricole de la région et plus particulièrement celle de la Nouvelle-Beauce à réfléchir sur ce que sera l'agriculture de demain.

Depuis une dizaine d'années, l'examen de conscience des producteurs agricoles vis-à-vis leurs pratiques a favorisé l'innovation et la mise sur pied de projets-pilotes. Les clubs de fertilisation, la coopérative de gestion des lisiers (Fertior), les projets-pilotes de gestion par bassin versant dont celui du ruisseau Turmel, le portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, le Comité multipartite Chaudière-Appalaches ont permis non seulement de conscientiser le milieu agricole, mais également d'agir sur le terrain. Colloques, journées d'information, projet AGRIOR et autres projets de transformation et de compostage de lisier, modification des intrants dans la nourriture animale témoignent d'une réelle volonté d'orienter l'agriculture vers le concept de développement durable.

Toutefois, des réalités s'imposent en Chaudière-Appalaches et particulièrement en Nouvelle-Beauce : *Les activités agricoles constituent de loin la principale cause d'atteinte à l'intégrité des écosystèmes aquatiques*

du bassin versant de la rivière Chaudière. La pollution agricole est surtout de source diffuse et provient en grande partie des activités d'élevage et plus particulièrement de la production porcine.<sup>11</sup>

Parmi tous les éléments fertilisants que l'on retrouve dans les déjections animales, un élément est plus dommageable pour l'environnement. Il s'agit du phosphore (P) identifié sous la forme  $P_2O_5$ . Le phosphore a la particularité d'être stable (contrairement à l'azote (N)) et bien retenu par le sol. On retrouve également les surplus de phosphore dans les eaux de surface par la perte de sol causée par le ruissellement à la suite de fortes précipitations et de la fonte des neiges. Le milieu scientifique a établi que les risques deviennent élevés lorsque les quantités dépassent les prélèvements des cultures de vingt kilogrammes par hectare<sup>12</sup>. En Nouvelle-Beauce, le dépassement est de 92 kilogrammes par hectare (tableau 20).

Tableau 20  
BILAN PHOSPHORE POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA  
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE, 1997

Municipalités	$P_2O_5$ - Fumier kg	$P_2O_5$ - Prélèvement kg	$P_2O_5$ - Bilan (Surplus) kg	$P_2O_5$ - Surplus/ Terres en culture kg/ha
Frampton	135 399	58 989	76 410	35
Saint-Bernard	1 427 884	210 486	1 217 398	183
Saint-Elzéar	556 548	123 238	433 310	109
Saint-Isidore	705 702	203 407	502 295	77
Saint-Lambert-de-Lauzon	246 571	107 890	138 681	44
Sainte-Hénédine	274 141	95 417	178 724	58
Sainte-Marguerite	442 021	109 750	332 271	86
Sainte-Marie	322 150	129 082	193 068	43
Saints-Anges	215 843	60 318	155 525	76
Scott	133 291	34 448	98 843	80
Vallée-Jonction	37 562	22 527	15 035	20
MRC de La Nouvelle-Beauce	4 250 541	1 047 662	3 202 879	92
Région Chaudière-Appalaches	16 501 575	7 854 946	8 646 629	32

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement, 1997

<sup>11</sup> COBARIC II, *Le schéma directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière*, septembre 2000, p. 21.

<sup>12</sup> BPR, Groupe-conseil et GREPA, *Le portrait agroenvironnemental des fermes du Québec : rapport régional Chaudière-Appalaches*, février 2000, p. 79.

Le cheptel en Nouvelle-Beauce a produit, en 1997, 4,25 millions de kilogrammes de phosphore sous la forme  $P_2O_5$  alors que le prélèvement de ce phosphore par les cultures s'élevait à 1,05 million de kilogrammes laissant ainsi un surplus de 3,2 millions de kilogrammes. À Saint-Bernard, on produit 34 % de tout ce volume, soit 1,43 million de kilogrammes. Toutes les municipalités de la Nouvelle-Beauce sont en surplus avec des bilans jouant entre 20 kilogrammes par hectare pour Vallée-Jonction et 183 kilogrammes par hectare pour Saint-Bernard. Ce surplus annuel est récurrent depuis les vingt dernières années.

Pourquoi de tels pourcentages? La proportion de superficies réceptrices des matières fertilisantes constitue le premier indice de la pression sur les ressources environnementales. C'est la relation entre les apports en matière fertilisante et la consommation de ces éléments par les cultures qui traduit les niveaux de risque pour la qualité de l'eau et du sol. À Saint-Bernard, la relation production de lisier/prélèvement par les cultures affiche un ratio de 14,7 % comparativement à ceux de Sainte-Hénédine (34,7 %) et de Sainte-Marie (40 %). Ces écarts peuvent s'expliquer par une présence beaucoup plus marquée de producteurs sans sol à Saint-Bernard.

Les 35 000 hectares de terres cultivées sont nettement insuffisants. Plusieurs agriculteurs se sont tournés vers la coupe de leur boisé de ferme (incluant leur érablière) pour espérer rencontrer la norme phosphore de leur nouveau plan de fertilisation. L'importance des coupes à blanc à l'automne 1999 dans les municipalités de Saint-Bernard et de Saint-Elzéar, de Saint-Isidore n'est certes pas étrangère à cette problématique. La MRC est intervenue par l'adoption d'un Règlement de contrôle intérimaire (RCI). Par ailleurs, cette action ne peut répondre aux problèmes soulevés par les surplus de lisiers.

Autre irritant, les cheptels illégaux sont encore bien présents sur le territoire. Comment reprendre en main une activité déjà très réglementée par le ministère de l'Environnement mais très peu contrôlée? De plus, il apparaît plutôt aberrant que le ministère de l'Environnement ait autorisé en 1999 2 500 unités animales (1<sup>er</sup> avril 1999 au 31 mars 2000) sur le territoire de la Nouvelle-Beauce et que la projection pour 2000 soit similaire (2 000 u.a. déjà autorisées en septembre 2000).

D'ici quatre ans, tous les agriculteurs détiendront un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). La norme phosphore s'appliquera, c'est-à-dire que la fertilisation devra tenir compte des besoins de la plante cultivée et de la disponibilité de cet élément chimique dans le sol. Le tableau 20 démontre bien l'impossible équation :

- phosphore produit par les lisiers = 4,25 millions de kilogrammes;
- phosphore prélevé par les plantes = 1,05 million de kilogrammes.

Évidemment, le milieu agricole cherche depuis plusieurs années des solutions aux problématiques de surplus de lisier et de surplus de phosphore. Des moyens techniques économiquement acceptables semblent fin prêts. On parle de déphosphatation, de filtration, de compostage... Sommes-nous sur la bonne voie?

Même si l'on diminue la quantité de lisier produit et que l'on réussit à réduire la présence du phosphore dans le sol, il restera toujours à modifier les pratiques agricoles qui produisent la pollution diffuse, principale cause de la pollution agricole dans les cours d'eau. Un large questionnement s'impose, car au-delà de la volonté exprimée par les agriculteurs de résoudre les problèmes énoncés ci-dessus, certaines décisions deviendront des choix de société : quelle est la densité de fermes porcines et quel est le nombre d'animaux élevés acceptables sur les plans économique, social et environnemental? Jusqu'où la communauté peut-elle accepter la monoindustrialisation de cette activité agricole?

En 1997, une entente est intervenue entre le gouvernement et les milieux municipal et agricole, laquelle a entraîné l'adoption du projet de loi 23<sup>13</sup>. Ce projet de loi confirme les pouvoirs des MRC en matière d'aménagement de la zone agricole comprise dans leur territoire. « *Ce projet de loi reconnaît un rôle d'arbitre aux municipalités régionales de comté, à savoir celui de favoriser la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles de leur territoire, tout en s'assurant qu'elles s'inscrivent dans le respect des principes du développement durable.* » Comment faire sien l'objectif développé par les intervenants assis autour de la table qui est de favoriser en zone agricole la protection et le développement des activités agricoles dans une perspective de développement durable? Est-ce que les agriculteurs en Nouvelle-Beauce peuvent entériner ce concept de développement durable qui est défini comme suit :

*« Le développement durable de l'agriculture doit préserver la terre, l'eau et les ressources génétiques végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement et être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable. »<sup>14</sup>*

<sup>13</sup> Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection du territoire agricole.

<sup>14</sup> L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

### Faits saillants...

- L'activité agricole de la Nouvelle-Beauce génère 25 % des revenus agricoles de Chaudière-Appalaches.
- La croissance du capital agricole a été de 25,8 % en dix ans.
- L'agriculture de la Nouvelle-Beauce est orientée essentiellement vers la production animale.
- Les 11 % de la production porcine québécoise proviennent de la Nouvelle-Beauce.
- Les 63 % des unités animales sont concentrés dans trois territoires municipaux, ceux de Saint-Bernard (33 %), de Saint-Isidore (15 %) et de Saint-Elzéar (15 %).
- Saint-Bernard avec ses 35 000 unités animales est bonne première dans tous les types de production animale sur le territoire de la Nouvelle-Beauce.
- Plus de 56 % des fermes ont un revenu supérieur à 100 000 \$.
- On constate un accroissement de plus en plus important de la part de marché des grandes entreprises agricoles au détriment de la ferme familiale.
- Il y a encore peu de contestation de la population envers les impacts amenés par les productions animales.
- Un virage environnemental est amorcé depuis une dizaine d'années par les agriculteurs et les différentes organisations syndicales, locales et régionales, oeuvrant sur le territoire.
- Il y a une recherche de solutions à partir de la concertation entre les milieux agricole, municipal et gouvernemental (Comité multipartite Chaudière-Appalaches).
- Entre autres actions, il faut mentionner l'implantation des clubs de fertilisation et d'un organisme de gestion des fumiers (Fertior).
- On retrouve une moyenne de 92 kg/ha de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> en surplus (non prélevé par les plantes), ce qui donne 3,2 M kg de phosphore en trop annuellement.
- Toutes les municipalités de la Nouvelle-Beauce sont en surplus avec des bilans jouant entre 20 kg/ha pour Vallée-Jonction et 183 g/ha pour Saint-Bernard.
- Les moyens de récupérer le phosphore sont encore au stade expérimental.
- La norme phosphore s'appliquera dans quatre ans et le milieu agricole ne sera pas prêt à respecter cette échéance.
- L'information concernant les impacts réels sur l'écosystème et la santé publique en Nouvelle-Beauce est presque inexistante.

### Enjeux

- La restructuration et la diminution du nombre de fermes font en sorte que :
  - . moins de monde œuvre dans ce secteur;
  - . diminution de l'occupation du milieu rural par des agriculteurs;
  - . diminution du poids politique des agriculteurs au sein de leur communauté.
- La poursuite du développement des productions animales, porcine principalement, commande une réflexion sur :
  - . la disponibilité des terres réceptrices;
  - . la possibilité de rencontrer la norme phosphore;
  - . la connaissance des impacts réels sur la santé publique;
  - . la connaissance des impacts réels sur l'écosystème entre autres sur la préservation des boisés;
  - . la possibilité de contrôler les cheptels illégaux;
  - . la faisabilité technique et économique des systèmes de traitement de lisiers;
  - . la volonté du milieu agricole de se concerter avec les intervenants des différents secteurs de la vie sociale et économique afin de trouver des solutions destinées à réduire les impacts de leur production;
  - . la volonté de la communauté de poursuivre ou de ralentir le développement de la production porcine en Nouvelle-Beauce.

## 4. L'INDUSTRIE

### 4.1 LA SITUATION DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE EN NOUVELLE-BEAUCE

Moteur de l'économie locale, l'activité industrielle de la Nouvelle-Beauce s'est forgée grâce au dynamisme reconnu du milieu beauceron et à un capital agricole important. La forte tradition entrepreneuriale de la Beauce a favorisé le développement de nombreuses entreprises manufacturières en Nouvelle-Beauce. On retrouve au total 161 entreprises du secteur secondaire sur l'ensemble du territoire. La valeur totale de la production de ce secteur était de l'ordre de 1,5 milliard de dollars en 2000 (tableau 21).

Tableau 21  
DONNÉES COMPARATIVES RELATIVES À LA VALEUR DE LA  
PRODUCTION MANUFACTURIÈRE À L'ÉCHELLE DE LA BEAUCE, 2000

Région	Nombre d'industries	Valeur de la production (en \$)	Ventes hors Canada (en \$)	Nombre d'emplois
MRC de Beauce-Sartigan	210	1 640 680 000 \$	34,6 %	10 789
MRC de La Nouvelle-Beauce	161	1 540 048 825\$	30,7 %	6 903
MRC de Robert-Cliche	99	618 190 000 \$	50,3 %	3 761
Total Beauce	470	3 798 878 825 \$		21 453

Source : CLD de La Nouvelle-Beauce, 2000

Le secteur secondaire procure 6 900 emplois dans la MRC. Deux tiers des emplois de ce secteur se retrouvent dans les quatorze entreprises identifiées au tableau 22.

Tableau 22  
PRINCIPALES ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES  
DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE, 1998, 1999

Entreprises	Emplois 1998	Emplois 1999	Secteur
Olymel (Vallée-Jonction)	1 085	1 168	Aliments et boissons
Saputo (Sainte-Marie)	800	800	Aliments et boissons
MAAX inc. (Sainte-Marie)	480	460	Produits minéraux non métalliques
Groupe Bocenor (Sainte-Marie)	323	375	Bois et meubles
Agri-Marché (Saint-Isidore)	200	200	Aliments et boissons
Texel inc. (Saint-Elzéar)	175	220	Textiles
Cartem inc. (Sainte-Marie)	190	190	Papiers
Baronet inc. (Sainte-Marie)	180	212	Bois et meubles
Imprimerie Solisco (Scott)	200	225	Imprimerie
J.M. Smucker (Sainte-Marie)	146	138	Aliments et boissons
Domtar (Sainte-Marie)	112	112	Bois et meubles
Poutrelles Delta (Sainte-Marie)	150	170	Produits métalliques
Constructions Beauce-Altas (Sainte-Marie)	125	130	Produits métalliques

Source : CLD de La Nouvelle-Beauce, 1998, 1999

L'activité industrielle en Nouvelle-Beauce se caractérise par un développement endogène qui a favorisé l'utilisation des forces et des potentiels du milieu. Le dynamisme entrepreneurial a permis de développer un réseau de sous-traitance local relié aux grandes entreprises. Cette diversification du secteur industriel a généré au cours des vingt dernières années une croissance de l'activité

économique malgré les soubresauts de l'économie. La proximité de la grande région de Québec et sa facilité d'accès ne sont pas étrangères à cette réussite.

#### 4.1.1 LES ACTIVITÉS

La grande force industrielle de la Nouvelle-Beauce est sans contredit le secteur bioalimentaire qui fournit près de la moitié des emplois industriels (tableau 23). Depuis l'époque des petits gâteaux Vachon à Sainte-Marie, le secteur bioalimentaire est rapidement devenu le plus grand pourvoyeur d'emplois du territoire avec une proportion correspondant à plus du tiers de l'emploi total de ce secteur, réparti entre quinze entreprises.

Tableau 23  
**RÉPARTITION ET CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES  
DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉS,  
1997, 1998, 1999**

Années	Secteurs d'activités	Nombre de compagnies	Valeur de la production (Milliers \$)	Ventes au Canada, excluant le Québec (Milliers \$)	Ventes hors Canada (Milliers \$)	Nombre moyen d'emplois		
						1997	1998	1999
1999	Aliments et boissons	15	941 771,50 \$	89 259,90 \$	182 379,90 \$	2 353	2 545	2 640
1998		15	909 060,90 \$	112 428,80 \$	150 825,80 \$			
1999	Bois et meubles	41	188 682,60 \$	14 882,70 \$	109 071,50 \$	1 103	1 227	1 250
1998		31	190 694,10 \$	41 081,90 \$	85 982,30 \$			
1999	Produits métalliques	30	98 417,70 \$	6 946,50 \$	29 877,40 \$	468	508,5	669
1998		25	83 224,50 \$	8 816,90 \$	25 895,80 \$			
1999	Produits minéraux non métalliques	16	84 678,70 \$	25 520,60 \$	18 515,00 \$	356	716	725
1998		10	102 816,90 \$	17 371,00 \$	34 433,00 \$			
1999	Cuir et textile	9	47 740,00 \$	13 031,70 \$	13 407,90 \$	285	274	275
1998		11	46 734,80 \$	15 212,00 \$	12 887,90 \$			
1999	Imprimerie et édition	9	43 454,10 \$	3 370,00 \$	14 856,50 \$	273	295	352
1998		10	42 869,00 \$	3 017,60 \$	13 500,00 \$			
1999	Pâtes et papier	4	33 800,00 \$	3 000,00 \$	4 500,00 \$	213	255	259
1998		3	33 800,00 \$	4 200,00 \$	2 800,00 \$			
1999	Divers	9	11 997,00 \$	1 170,00 \$	7,50 \$	0	54	53
1998		4	1 360,00 \$	0 \$	800,00 \$			
1999	Total	133	1 450 541,90 \$	157 181,70 \$	372 615,90 \$	5 051	5 874,5	6 223
1998	Total	109	1 410 560,50 \$	202 128,30 \$	327 124,90 \$			

Source : CLD de La Nouvelle-Beauce, 1997, 1998, 1999

Olymel à Vallée-Jonction, l'une des plus grandes industries de transformation de la viande de porc au Québec, fournissait, à elle seule, plus de 1 000 emplois en 1998, comparativement à 700 l'année précédente. En deuxième rang, Saputo (Vachon), localisée à Sainte-Marie, emploie environ 800 personnes. Les entreprises Unicoop à Sainte-Hénédiène et Agri-Marché à Saint-Isidore regroupent entre 150 et 225 employés chacune. La valeur de la production du secteur bioalimentaire était de l'ordre de 900 millions de dollars en 1998, ce qui correspond à environ 65 % de la valeur totale de l'activité industrielle de la Nouvelle-Beauce.

Second en importance en termes d'emplois et de valeur de production, le secteur du bois et des meubles procure 1 100 emplois. La valeur de la production de ce secteur correspond à 13 % de la production industrielle de la Nouvelle-Beauce. Situés à Sainte-Marie, la scierie Domtar, les meubles Baronet et le Groupe Bocenor (portes et fenêtres) assurent plus de la moitié des emplois de ce secteur.

Les scieries Alexandre-Côté à Scott et Alexandre-Lemay à Saint-Bernard procurent également une part importante de l'emploi.

Les secteurs des produits métalliques et des produits minéraux non métalliques se partagent la troisième place au niveau de l'activité industrielle de la MRC. La valeur de leur production, de l'ordre de 80 à 100 millions de dollars, équivaut respectivement à 6 % et à 7 % de la valeur totale de la production de la MRC. Chacun de ces secteurs procure de 500 à 700 emplois. MAAX, fabricant de composés de salles de bain en acrylique et en fibre de verre, fournit à lui seul près de 500 emplois. Par ailleurs, les secteurs du cuir et du textile, de l'imprimerie et de l'édition et celui des pâtes et papiers représentent chacun de 2 % à 3 % de la valeur totale de la production industrielle de la Nouvelle-Beauce. Chaque secteur engage entre 250 et 300 employés.

#### 4.1.2 LA LOCALISATION DE CES ACTIVITÉS

Ce n'est que récemment que les municipalités de la Nouvelle-Beauce ont entrepris de rationaliser la localisation du développement industriel. En effet, bien que la Nouvelle-Beauce soit reconnue comme un « berceau » de la PME, l'entrepreneur avait l'habitude de concrétiser ses efforts « d'industrialisation » là où il le pouvait. Souvent de fois, là où il le désirait. S'en est suivi des problèmes de cohabitation avec le voisinage résidentiel : circulation lourde, fumée, odeurs, bruit, impossibilité de s'agrandir, stationnement, etc.

L'activité industrielle de la Nouvelle-Beauce ne se concentre pas uniquement à l'intérieur des zones ou des parcs industriels. Il y a quinze ans, on ne retrouvait sur le territoire de la Nouvelle-Beauce que deux parcs industriels (Sainte-Marie et Saint-Lambert-de-Lauzon). Toutes les municipalités avaient, à l'intérieur des limites du village, une ou plusieurs entreprises industrielles. Cette réalité a occasionné et occasionne encore beaucoup de contraintes concernant l'expansion de ces entreprises et de la cohabitation avec les autres usages. Par exemple, les terrains de l'abattoir Olymel à Vallée-Jonction sont enclavés entre un site d'extraction de sable et gravier, la rivière Chaudière, une zone résidentielle et une pente de ski. De plus, le bruit et les odeurs engendrés par cette entreprise occasionnent de telles nuisances qu'il n'est pas certain qu'un éventuel agrandissement soit réalisable sur le même emplacement. Dans tous ces cas, la circulation des camions entre en conflit avec la circulation locale.

Pour remédier à ces situations, un certain nombre de municipalités<sup>15</sup> ont acquis un espace destiné au développement industriel. Elles réduisent d'autant les impacts des problèmes mentionnés ci-dessus. Leur localisation contiguë au réseau routier régional, à l'entrée des noyaux urbains, a permis de mieux planifier l'espace à urbaniser et de réduire les nuisances occasionnées par le transport, les émissions d'odeurs, de poussière et de bruit.

Afin de mieux cerner la diversité des espaces industriels en Nouvelle-Beauce, chacun sera caractérisé par sa superficie, la nature de sa propriété ainsi que les éléments géophysiques de son milieu. En

<sup>15</sup> Plusieurs municipalités ont passé par le biais de corporation de développement économique.

second lieu, les systèmes d'aqueduc et de traitement des eaux usées, les sources d'énergie et les modes de transport disponibles seront décrits par municipalité.

### Définitions d'espace industriel en Nouvelle-Beauce

Chaque municipalité a l'entière responsabilité de définir les normes d'aménagement ainsi que les usages autorisés pour ses espaces industriels. Ces derniers peuvent être classés en parc ou en zone. La différence fondamentale en est la tenure, publique ou privée.

### Frampton

#### Nature du parc

La municipalité de Frampton est propriétaire de son espace industriel et l'ouverture de celui-ci eut lieu en 1994. Il occupe une superficie de 3,91 hectares sur un terrain possédant une inclinaison de 2 % et un bon drainage. Actuellement, il n'y a aucune superficie vacante dans ce parc industriel et on y trouve deux entreprises.

A - Dimensions	
Superficie totale (ha)	3,91
Superficie occupée (ha)	3,91
Superficie occupée (%)	100
Superficie vacante (ha)	0
Superficie vacante (%)	0
Nombre d'entreprises	2

B - Caractéristiques	
Localisation	Accès à la route 112 et indirect à la route 275
Numéro de lot(s)	255-p 255-9 255-10
Propriétaire	Comité de développement de Frampton
Année d'implantation	1994
Visibilité	Excellente de la route 112
Relief général	Pente 2 %
Drainage	Bon
Contrainte(s) naturelle(s)	Aucune
Proximité d'une zone résidentielle	Adjacente

### Équipements et infrastructures

Le parc industriel de la municipalité de Frampton n'est pas desservi par les réseaux d'aqueduc et de traitement des eaux usées. La source d'énergie principale demeure l'électricité. Le gaz naturel n'est pas disponible à cet endroit. En ce qui concerne le réseau routier, le parc est accessible par les routes 112 et 275. Toutefois, il est nécessaire de traverser le village de Saints-Anges afin de se rendre à l'autoroute 73. Ce parc se situe à une distance de 73 kilomètres du Port de Québec (Anse au Foulon).

### Enjeux

L'objectif premier de la municipalité demeure l'appui à l'entreprise locale. L'absence de réseaux d'aqueduc et d'égout dans le parc industriel limite son développement. Les besoins anticipés sont limités. Il y a possibilités d'agrandissement du parc vers l'intérieur du périmètre urbain.

## Saint-Bernard

### Nature du parc

Le parc industriel de Saint-Bernard, propriété de la municipalité, n'est devenu réalité qu'en 2001. On ne trouve aucune entreprise à ce jour. Le parc occupe une superficie de 11,83 hectares sur un terrain plat où le drainage est considéré de modéré à bon.

#### **A - Dimensions**

Superficie totale (ha)	11,83
Superficie occupée (ha)	0
Superficie occupée (%)	0
Superficie vacante (ha)	11,83
Superficie vacante (%)	100
Nombre d'entreprises	0

#### **B - Caractéristiques**

Localisation	Accès à la route Saint-Georges par le rang Saint-Édouard
Numéro de lot(s)	246-p, 248-p, 249-p, 254-p
Propriétaire	Municipalité de Saint-Bernard
Année d'implantation	2001
Visibilité	Difficile de la rue Principale
Relief général	Plat
Drainage	Modéré à bon
Contrainte(s) naturelle(s)	Aucune
Proximité d'une zone résidentielle	Adjacente

### Équipements et infrastructures

Le parc industriel de la municipalité de Saint-Bernard n'est pas actuellement desservi par les réseaux d'aqueduc et de traitement des eaux usées. Toutefois, la municipalité envisage la desserte du parc pour un avenir rapproché.

La quantité d'eau disponible pour la consommation quotidienne est de 546 800 litres alors que la consommation réelle est de 250 000 litres par jour. Il s'agit d'un aqueduc public composé de deux (2) puits artésiens. Le système de traitement des eaux usées consiste en une usine d'épuration ayant une capacité totale de traitement de 680 mètres cubes. L'usine d'épuration pourrait être éventuellement reconstruite afin de doubler la superficie pour accueillir de nouvelles industries et résidences.

Municipalité	Quantité d'eau disponible pour consommation quotidienne	Consommation moyenne journalière	Pression d'eau disponible	Compteur d'eau	Type de système de traitement des eaux usées	Capacité de traitement des eaux usées	Parc industriel desservi	
							Aqueduc	Eaux usées
Saint-Bernard	546 800 litres / jour	250 000 litres / jour	borne fontaine = 27 kg	Oui	Usine d'épuration, boues activées	Capacité totale = 680 m <sup>3</sup> Entrée journalière moyenne = 550 m <sup>3</sup>	Non, à venir	Non, à venir

Le parc industriel de Saint-Bernard n'est pas desservi par le réseau de gaz naturel ni par une voie ferrée. À partir de la route 171, on y accède par les rangs Saint-Georges et Saint-Édouard. Néanmoins, pour avoir accès à l'autoroute 73, il faut traverser le village de Scott ou celui de Saint-Lambert-de-Lauzon. Cet espace industriel est situé à 50 kilomètres du Port de Québec (Anse au Foulon).

### Enjeux

L'objectif premier de la municipalité demeure l'appui à l'entreprise locale. Les réseaux d'aqueduc et d'égout ont été implantés récemment (2004). Un projet de motel industriel (incubateur) pour de petites entreprises devrait voir le jour à l'automne. Quant au projet de l'entreprise Les Aliments Breton inc. d'une usine de transformation alimentaire (charcuterie et mets préparés), les besoins de cinq hectares sont toujours d'actualité.

Par ailleurs, la proximité de zones résidentielles peut limiter le type d'entreprise (odeur, bruit, matière dangereuse). Il existe des possibilités d'agrandissement vers le nord, le long du rang Saint-Édouard.

**Saint-Elzéar**Nature du parc

La municipalité de Saint-Elzéar dispose d'un parc industriel depuis 1995 et celui-ci couvre une superficie de 9,15 hectares. Le parc est occupé à 31,5 %, ce qui laisse 6,27 hectares à développer. Actuellement, on trouve 11 entreprises. Le relief à cet endroit est incliné de 6 % et le drainage y est de modéré à bon.

A - Dimensions	
Superficie totale (ha)	9,15
Superficie occupée (ha)	2,88
Superficie occupée (%)	31,5
Superficie vacante (ha)	6,27
Superficie vacante (%)	68,5
Nombre d'entreprises	11

B - Caractéristiques	
Localisation	Accès à la route 216 par les rues des Pins et des Cèdres
Numéro de lot(s)	43-p, 43-55, 43-56-1, 43-56-2, 43-58, 43-59, 43-60
Propriétaire	Municipalité de Saint-Elzéar
Année d'implantation	1995
Visibilité	Excellente de la route 216
Relief général	Pente 6 %
Drainage	Modéré à bon
Contrainte(s) naturelle(s)	Aucune
Proximité d'une zone résidentielle	Adjacente

Équipements et infrastructures

Le parc industriel de Saint-Elzéar est relié au réseau d'aqueduc et de traitement des eaux usées.

D'un point de vue municipal, la quantité d'eau disponible pour la consommation quotidienne est de 643 500 litres et la consommation moyenne s'élève entre 360 000 et près de 400 000 litres par jour. Il s'agit d'un aqueduc public composé de puits artésiens. Le secteur résidentiel de Saint-Elzéar est en croissance, mais la municipalité estime que l'eau sera en quantité suffisante pour les cinq prochaines années si aucune industrie majeure ne s'y installe. Le système de traitement des eaux usées consiste

en deux étangs d'aération d'une capacité totale de 800 mètres cubes. Actuellement, les installations sont suffisantes, mais la venue d'une industrie importante exigerait une révision des installations.

Municipalité	Quantité d'eau disponible pour consommation quotidienne	Consommation moyenne journalière	Pression d'eau disponible	Compteur d'eau	Type de système de traitement des eaux usées	Capacité de traitement des eaux usées	Parc industriel desservi	
							Aqueduc	Eaux usées
Saint-Elzéar	643 500 litres et plus	Entre 360 000 et 397 500 litres	38,5 kg excepté le secteur est qui est de 25 kg	Non	2 étangs d'aération	Capacité totale = 800 mètres cubes	Oui	Oui

Le parc industriel de Saint-Elzéar est desservi par le réseau de gaz naturel. Le parc est en bordure de la route 216, mais n'a pas d'accès direct à cette route. On rejoint le parc par la rue des Pins. Toutefois, afin d'avoir accès à l'autoroute 73, les usagers doivent traverser le centre-ville de Sainte-Marie. Le parc industriel de Saint-Elzéar se situe à 56 kilomètres du Port de Québec (Anse au Foulon).

### Enjeux

L'objectif premier de la municipalité demeure le support à l'entreprise locale. Le parc (industriel) a permis de localiser quelques entreprises inscrites depuis des années dans la trame urbaine. Saint-Elzéar dispose de l'un des trois parcs de la Nouvelle-Beauce à pouvoir offrir le gaz naturel aux entreprises qui y sont localisées.

## Saint-Isidore

La municipalité de Saint-Isidore est propriétaire d'un parc industriel depuis 1991. On trouve également une zone industrielle occupée par la compagnie Agri-Marché.

### Parc industriel de Saint-Isidore

#### Nature du parc

Le parc industriel occupe une superficie de 12,97 hectares dont 80 % sont vacants. Six industries se sont installées sur ce terrain plat, où le drainage est modéré.

#### **A - Dimensions**

Superficie totale (ha)	12,97
Superficie occupée (ha)	2,56
Superficie occupée (%)	20
Superficie vacante (%)	80
Nombre d'entreprises	6

#### **B - Caractéristiques**

Localisation	Accès à l'autoroute 73 par rang de la Rivière
Numéro de lot(s)	346-p, 346-1, 346-2, 346-3-p, 346-4-p, 346-5, 346-6, 346-8, 346-9, 346-12, 346-13, 346-14, 346-15
Propriétaire	Municipalité de Saint-Isidore
Année d'implantation	Décembre 1991
Visibilité	Excellente de la 73
Relief général	Plat
Drainage	Modéré
Contrainte(s) naturelle(s)	Aucune
Proximité d'une zone résidentielle	Adjacente

### Équipements et infrastructures

Le parc industriel de Saint-Isidore n'est pas relié au réseau d'aqueduc et de traitement des eaux usées et ne peut l'être en raison de son éloignement du village. La source d'énergie principale demeure l'électricité. Le gaz naturel n'est pas disponible à cet endroit. De l'autoroute 73, le parc est accessible par le rang de la Rivière. Il se situe à une distance de 36 kilomètres du Port de Québec (Anse au Foulon).

### Enjeux

L'objectif premier de la municipalité demeure l'appui à l'entreprise locale. La proximité de l'A-73 offre une accessibilité et une visibilité intéressantes. Toutefois, l'absence de réseaux d'aqueduc et d'égout réduit de façon importante le type d'entreprise qui peut s'y installer.

### Zone industrielle : Agri-Marché

#### Nature de la zone

Cette entreprise est établie sur un terrain plat de 9,41 hectares.

#### **A - Dimensions**

Superficie totale (ha)	9,41
Superficie occupée (ha)	9,41
Superficie occupée (%)	100
Superficie vacante (ha)	0
Superficie vacante (%)	0
Nombre d'entreprises	1

#### **B - Caractéristiques**

Localisation	Accès indirect autoroute 73 et route 173
Numéro de lot(s)	464-p, 465-p, 465-1, 466-p, 467-p, 468-p
Propriétaire	Privé
Année d'implantation	n.d.
Visibilité	Excellente de la route 173
Relief général	Plat
Drainage	Mauvais
Contrainte(s) naturelle(s)	Aucune
Proximité d'une zone résidentielle	À plus d'un kilomètre

### Équipements et infrastructures

Cette zone industrielle n'est pas reliée au réseau d'aqueduc et de traitement des eaux usées. La source d'énergie principale demeure l'électricité. Le gaz naturel n'est pas disponible à cet endroit. Cette zone est desservie par le chemin de fer Canadien National. Elle possède un accès indirect à la route 173 par la route Coulombe et, à l'autoroute 73, par la route du Vieux-Moulin. Dans les deux cas, les usagers doivent traverser le village de Saint-Isidore pour accéder à cette route nationale et à cette autoroute. Cet espace industriel se situe à 43 kilomètres du Port de Québec (Anse au Foulon).

### Enjeux

L'objectif premier de cette zone demeure la consolidation et l'expansion de l'entreprise Agri-Marché. L'objectif sous-jacent est de réduire la circulation dans le village et sur la route du Vieux-Moulin. L'emprise du CN qui rejoint la route 173 serait une solution à considérer concernant cette problématique.

**Saint-Lambert-de-Lauzon**Nature du parc

La zone industrielle de Saint-Lambert-de-Lauzon, établie en 1976, occupe un terrain plat adjacent à l'autoroute 73. Le drainage y est considéré de modéré à bon et le site occupe une superficie de 73 hectares, dont 39 % sont occupés par 21 entreprises. Environ 45 hectares sont donc disponibles au développement industriel.

**A - Dimensions**

Superficie totale (ha)	73
Superficie occupée (ha)	28,5
Superficie occupée (%)	39
Superficie vacante (ha)	44,5
Superficie vacante (%)	61
Nombre d'entreprises	21

**B - Caractéristiques**

Localisation	Parc adjacent à l'autoroute 73
Numéro de lot(s)	136-p, 136-6-3, 136-6-4, 136-6-5, 136-6-6, 136-6-7, 136-7, 136-8-p, 136-8-1, 136-9, 136-10, 137-7-1, 137-7-2-1, 137-7-2-2, 137-9, 137-10-1, 137-10-2, 137-13, 137-14, 137-15-p, 137-16, 137-17, 137-18-2, 137-18-3, 137-18-4, 137-18-5, 137-18-6, 137-20, 137-21, 137-22, 138-2-1, 138-2-2, 138-5, 138-6, 138-7, 514-1-1, 514-1-2-p, 514-1-2-1, 517-p, 517-1, 517-2, 517-3, 517-4, 517-5, 517-6
Propriétaire	Privés (2)
Année d'implantation	1976
Visibilité	Excellente de la 73
Relief général	Plat
Drainage	Modéré à bon
Contrainte(s) naturelle(s)	Non
Proximité d'une zone résidentielle	À plus de 800 mètres

### Équipements et infrastructures

Le parc industriel de Saint-Lambert-de-Lauzon est relié au réseau d'aqueduc et de traitement des eaux usées.

D'un point de vue municipal, la quantité d'eau disponible pour la consommation quotidienne est de 500 000 litres et la consommation moyenne s'élève à 450 000 litres par jour. Il s'agit d'un aqueduc public composé de deux puits artésiens. La municipalité observe plusieurs problématiques en ce qui concerne son réseau d'aqueduc. Tout d'abord, on retrouve un problème d'esthétique (couleur) et, de façon occasionnelle, des problèmes bactériologiques. De plus, en période de sécheresse, la municipalité doit acheter de l'eau en raison de la capacité insuffisante des puits à répondre à la demande ainsi que de la capacité restreinte de son entreposage. Actuellement, une recherche en eau est en cours. Le système de traitement des eaux usées consiste en des étangs aérés d'une capacité totale de 7 900 mètres cubes. La municipalité note le besoin d'un agrandissement imminent avec l'ajout d'au moins une autre soufflante.

Municipalité	Quantité d'eau disponible pour consommation quotidienne	Consommation moyenne journalière	Pression d'eau disponible	Compteur d'eau	Type de système de traitement des eaux usées	Capacité de traitement des eaux usées	Parc industriel desservi	
							Aqueduc	Eaux usées
Saint-Lambert-de-Lauzon	500 000 litres / jour	450 000 litres / jour avec des pointes de 500 000 et 600 000 litres / jour en juillet 2002	64 PSI à la sortie de la station de pompage, 85 PSI avec la pompe incendie	Non	Étangs aérés	Capacité totale des bassins = 7 900 m <sup>3</sup> . Entrée journalière moyenne = 475 m <sup>3</sup> .	Oui	Oui

Le parc industriel de Saint-Lambert-de-Lauzon est desservi par le réseau de gaz naturel ainsi que par le chemin de fer Québec Central. Il dispose également d'un accès direct à l'autoroute 73 et à la route 218. Le parc se situe à 28 kilomètres du Port de Québec (Anse au Foulon).

### Enjeux

D'une superficie de 73 hectares, la municipalité dispose présentement (2004) de 12 hectares pour de futurs promoteurs. En 2002, elle disposait de 44 hectares et en 2000, de 59 hectares. Le nombre d'entreprises est passé, dans ce laps de temps, de 21 à 33. Fait à remarquer, le parc industriel de Saint-Lambert-de-Lauzon est présentement le seul parc de la Nouvelle-Beauce à être desservi par le réseau ferroviaire (QC). La municipalité, en collaboration avec le Québec Central et les gouvernements provincial et fédéral, a fait construire un centre de transbordement. Celui-ci sert au transport du grain. À court terme, il devrait être agrandi afin de desservir les usagers du parc.

Aussi, la municipalité a besoin d'agrandir le parc actuel. L'agrandissement vise les terrains contigus jusqu'aux limites avec la municipalité de Saint-Isidore. Compte tenu de la demande des quatre dernières années (47 hectares) et des projets sur la « table », les 45 hectares visés par la demande apparaissent tout à fait justifiés. Ce parc retient l'attention de différents promoteurs locaux et régionaux pour, entre autres, sa localisation : sa contiguïté avec l'A-73, sa proximité avec le Port de Québec (28 km de l'Anse au Foulon) et depuis cet automne, le centre de transbordement avec le chemin de fer du Québec Central. De plus, cette localisation du côté est de l'A-73, loin du noyau villageois situé à un kilomètre vers l'ouest, réduit de façon importante les impacts et les contraintes liés à la présence industrielle. On parle ici du camionnage, du bruit, de la poussière, des odeurs. En plus de protéger les citoyens des impacts négatifs de tels usages, les investissements réalisés par les promoteurs dans un parc industriel facilitent leur croissance.

**Sainte-Hénédine**

La municipalité de Sainte-Hénédine possède deux secteurs industriels privés, l'un sur la route Sainte-Thérèse et l'autre sur la route 275.

**Zone industrielle : Lot 303-p****Nature de la zone**

Cette zone privée occupe une superficie de 2,6 hectares sur un terrain plat où le drainage est imparfait. Le terrain est inoccupé actuellement et se situe en bordure de la route Sainte-Thérèse.

**A - Dimensions**

Superficie totale (ha)	2,60
Superficie occupée (ha)	0
Superficie occupée (%)	0
Superficie vacante (ha)	2,60
Superficie vacante (%)	100
Nombre d'entreprises	0

**B - Caractéristiques**

Localisation	Accès à la route 173 par les routes Sainte-Thérèse et Desjardins
Numéro de lot(s)	303-p
Propriétaire	M. Dubreuil
Année d'implantation	n.d.
Visibilité	Excellente de la rue Principale
Relief général	Plat
Drainage	Imparfait
Contrainte(s) naturelle(s)	Aucune
Proximité d'une zone résidentielle	Adjacente

**Équipements et infrastructures**

Cette zone industrielle n'est pas reliée au réseau d'aqueduc et de traitement des eaux usées. La source d'énergie principale demeure l'électricité. Le gaz naturel n'est pas disponible à cet endroit. Ce site possède un accès à la route 173 par les routes Sainte-Thérèse et Desjardins. Il se situe à 51 kilomètres du Port de Québec (Anse au Foulon).

Enjeux

L'objectif premier de la municipalité demeure l'appui à l'entreprise locale. Toutefois, l'absence de réseaux d'aqueduc et d'égout réduit les possibilités de développement de cette zone.

**Zone industrielle : Unicoop**Nature de la zone

Située sur un terrain plat ayant un drainage imparfait, cette zone industrielle privée occupe une superficie de 4,38 hectares et elle possède un accès direct à la route 275. Cette zone se trouve au centre du village.

A - Dimensions	
Superficie totale (ha)	4,38
Superficie occupée (ha)	4,38
Superficie occupée (%)	100
Superficie vacante (ha)	0
Superficie vacante (%)	0
Nombre d'entreprises	1

B - Caractéristiques	
Localisation	Accès direct route 275
Numéro de lot(s)	47-p,392, 393, 394, 395, 396
Propriétaire	Privé
Année d'implantation	n.d.
Visibilité	Bonne de la route 275, mais cachée par certains autres bâtiments
Relief général	Plat
Drainage	Imparfait
Contrainte(s) naturelle(s)	Aucune
Proximité d'une zone résidentielle	Adjacente

Équipements et infrastructures

Cette zone industrielle est reliée au réseau d'aqueduc et de traitement des eaux usées de la municipalité de Sainte-Hénédine.

D'un point de vue municipal, la quantité d'eau disponible pour la consommation quotidienne est de 302 800 litres et la consommation moyenne s'élève à 189 300 litres par jour. Il s'agit d'un aqueduc public composé de puits artésiens et de sources. La municipalité observe plusieurs problématiques en ce qui concerne son réseau d'aqueduc. Tout d'abord, un problème d'entreposage sera réglé en 2003 avec l'installation d'un nouveau réservoir. La municipalité note qu'en milieu rural la cohabitation avec les exploitants agricoles devient plus difficile afin de respecter les normes du ministère de l'Environnement (distance d'épandage). De plus, la recherche en eau et le coût des équipements sont onéreux. Le système de traitement des eaux usées consiste en un étang aéré d'une capacité totale de 750 mètres cubes. Il est difficile pour les consultants d'évaluer la disponibilité à long terme du système en raison de l'augmentation des rejets de l'abattoir Dubreuil.

Municipalité	Quantité d'eau disponible pour consommation quotidienne	Consommation moyenne journalière	Pression d'eau disponible	Compteur d'eau	Type de système de traitement des eaux usées	Capacité de traitement des eaux usées	Parc industriel desservi	
							Aqueduc	Eaux usées
Sainte-Hénédiène	302 800 litres / jour	189 300 litres	36 kg	Non	Étang aéré	Capacité totale de 750 m <sup>3</sup>	Oui pour Unicoop, non pour lot 303-p	Oui pour Unicoop, non pour lot 303-p

La zone industrielle Unicoop n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel, mais elle est reliée au chemin de fer Québec Central. Elle possède également un accès à la route 173 par la route 275 et à l'autoroute 73 par les routes Sainte-Thérèse, Desjardins et 173. Cette zone se situe à 52 kilomètres du Port de Québec (Anse au Foulon).

### Enjeux

L'objectif premier de cette zone demeure la consolidation et l'expansion de l'entreprise Unicoop.

## Sainte-Marguerite

### Nature du parc

L'espace industriel de Sainte-Marguerite fut ouvert en 1989. La municipalité est propriétaire du terrain qui se prolonge dans la zone agricole (lot 192-p). Elle est la première à avoir implanté un motel industriel dans son parc. Le site ayant une superficie de 6,07 hectares est occupé à 76 % par huit entreprises. Il est situé sur un terrain ayant une inclinaison de 3 % où le drainage est bon.

A - Dimensions	
Superficie totale (ha)	6,07
Superficie occupée (ha)	4,62
Superficie occupée (%)	76
Superficie vacante (ha)	1,45
Superficie vacante (%)	24
Nombre d'entreprises	8

B - Caractéristiques	
Localisation	Accès indirect aux routes 216 et 275 par rues locales
Numéro de lot(s)	192-p, 192-1, 192-3, 192-4, 192-5, 192-6, 192-8, 192-10
Propriétaire	Municipalité de Sainte-Marguerite
Année d'implantation	1989
Visibilité	Nulle de la route 275, mais bonnes indications
Relief général	Pente 3 %
Drainage	Bon
Contrainte(s) naturelle(s)	Aucune
Proximité d'une zone résidentielle	Adjacente

### Équipements et infrastructures

Le parc industriel de Sainte-Marguerite n'est pas relié au réseau d'aqueduc mais est relié au réseau de traitement des eaux usées.

Le système de traitement des eaux usées consiste en des étangs non aérés. La municipalité ne note aucune problématique reliée à ce système pour l'instant, mais s'il y avait une augmentation de la population ou de l'installation de nouvelles entreprises, il faudrait convertir le système actuel.

Municipalité	Quantité d'eau disponible pour consommation quotidienne	Consommation moyenne journalière	Pression d'eau disponible	Compteur d'eau	Type de système de traitement des eaux usées	Capacité de traitement des eaux usées	Parc industriel desservi	
							Aqueduc	Eaux usées
Sainte-Marguerite	119 200 litres	65 000 litres	36 kg	Non	Étangs non aérés	Aucun traitement journalier	Non	Oui

Le parc industriel de Sainte-Marguerite n'est pas relié au réseau de gaz naturel ni à une voie ferrée. Il possède un accès indirect aux routes 216 et 275 par le réseau local. Pour se rendre à l'autoroute 73, les usagers doivent emprunter la route 216, le rang Saint-Gabriel et la route Cameron. Le parc se situe à 59 kilomètres du Port de Québec (Anse au Foulon).

### Enjeux

L'objectif premier de la municipalité demeure l'appui à l'entreprise locale. Occupée à plus de 75 %, la municipalité pourrait avoir besoin d'agrandir son parc à court terme (à même le lot 192, sa propriété).

## Sainte-Marie

Le parc industriel de Sainte-Marie, propriété de la municipalité, est divisé en deux secteurs, est et ouest, par l'autoroute 73.

### Parc industriel de Sainte-Marie : secteur ouest

#### Nature du parc

Le secteur ouest existe depuis 1975, ce qui en fait le plus vieux parc industriel de la Nouvelle-Beauce. Il occupe une superficie de 77,78 hectares, comblés à 95 % par 58 entreprises. Le terrain possède un bon drainage et une pente de 3 %. Le parc possède un accès direct à la route 173 et un accès à l'autoroute 73 par la route Cameron.

A - Dimensions	
Superficie totale (ha)	77,78
Superficie occupée (ha)	73,96
Superficie occupée (%)	95
Superficie vacante (ha)	3,82
Superficie vacante (%)	5
Nombre d'entreprises	58

B - Caractéristiques	
Localisation	Accès autoroute 73 et route 173 par la route Cameron
Numéro de lot (s)	666-p, 666-99, 666-141, 666-143, 666-144, 666-146, 667-p, 667-15, 667-86-p, 667-86-2, 667-86-3, 667-118, 667-150, 667-152, 667-159, 667-160, 667-166, 667-167-p, 670-p, 670-2, 670-9, 670-23-p, 670-23-1, 670-23-2, 670-27, 670-28, 670-77, 670-78, 670-79-p, 670-79-1, 670-152, 670-154, 670-160, 672-p, 672-59-p, 672-76, 672-77, 672-78, 672-99-p, 672-100, 672-122, 672-147, 672-150, 672-151, 672-152-1, 672-153, 672-154, 672-155, 672-167, 673-p, 673-65-p, 673-110, 673-112, 673-128-p, 673-128-1-p, 673-129-1, 673-141, 675-p, 675-49-p, 675-65, 675-97-1, 675-98, 675-114, 675-116, 675-117
Propriétaire	Ville de Sainte-Marie
Année d'implantation	1975
Visibilité	Excellente de la route 173 et autoroute 73
Relief général	Pente 3 %
Drainage	Bon
Contrainte(s) naturelle(s)	Aucune
Proximité d'une zone résidentielle	Adjacente

### **Parc industriel de Sainte-Marie : secteur est**

Le secteur est a été ouvert en 1997 sur un terrain possédant une pente de 3 % où le drainage est considéré de modéré à bon. Il occupe une superficie de 31,49 hectares et est occupé à 31,5 % par deux entreprises. Le parc possède un accès à l'autoroute 73 par le rang Saint-Gabriel et la route Cameron.

**A - Dimensions**

Superficie totale (ha)	31,49
Superficie occupée (ha)	9,89
Superficie occupée (%)	31,5
Superficie vacante (ha)	21,6
Superficie vacante (%)	68,5
Nombre d'entreprises	2

**B - Caractéristiques**

Localisation	Accès à l'autoroute 73 par le rang Saint-Gabriel et la route Cameron
Numéro de lot (s)	664-p, 664-1, 665-p, 665-116, 666-p, 667-p, 667-170, 667-171, 670-p, 670-161, 674-p, 674-1
Propriétaire	Ville de Sainte-Marie
Année d'implantation	1997
Visibilité	Excellente de l'autoroute 73
Relief général	Pente 3 %
Drainage	Modéré à bon
Contrainte(s) naturelle(s)	Aucune
Proximité d'une zone résidentielle	À 400 mètres

Équipements et infrastructures

Le parc industriel de Sainte-Marie, secteurs est et ouest, possède les mêmes caractéristiques en ce qui a trait aux services offerts. Les deux secteurs sont reliés aux réseaux d'aqueduc et de traitement des eaux usées.

De cet aqueduc public, la quantité d'eau disponible pour la consommation quotidienne est de 6,9 millions de litres et la consommation moyenne s'élève à 5,7 millions de litres par jour. L'eau provient à 80 % de la rivière Bélair et à 20 % de puits artésiens. La principale problématique associée à ce réseau est l'approvisionnement en eau, particulièrement pendant les situations de sécheresse estivale. Le système de traitement des eaux usées consiste en des étangs d'aération d'une capacité totale de 8 750 mètres cubes. La municipalité note qu'il y a une bonne disponibilité, mais que certaines industries pourraient réduire leurs charges sur le réseau.

Municipalité	Quantité d'eau disponible pour consommation quotidienne	Consommation moyenne journalière	Pression d'eau disponible	Compteur d'eau	Type de système de traitement des eaux usées	Capacité de traitement des eaux usées	Parc industriel desservi	
							Aqueduc	Eaux usées
Sainte-Marie	6 813 700 litres / jour	Moyenne annuelle = 5 678 100 litres / jour	Variable de 20 kg à 54 kg	Commerces et industries	Étangs d'aération	8 750 m <sup>3</sup> / jour	Oui	Oui

Le parc industriel de Sainte-Marie, secteurs est et ouest, est alimenté par le réseau de gaz naturel. Il est accessible par l'autoroute 73 et la route 173 et se situe à 48 kilomètres du Port de Québec (Anse au Foulon).

### Enjeux

Le dynamisme industriel est important en Nouvelle-Beauce et il passe, entre autres, par le parc industriel de Sainte-Marie. Localisée de part et d'autre de l'A-73, la partie est du parc est complétée à 35 % (2004). La Ville cherche un nouvel espace destiné aux fins industrielles. Celui-ci doit rencontrer les mêmes critères de localisation à savoir la proximité de l'autoroute, l'éloignement des secteurs résidentiels, le moindre impact avec l'activité agricole et la possibilité d'y amener les équipements et les services nécessaires à une telle infrastructure.

Deux secteurs peuvent être envisagés : le premier doit considérer la contiguïté avec le secteur est, donc à proximité de la route Cameron et du rang Saint-Gabriel. L'autre endroit à considérer serait la bretelle de l'A-73, à la hauteur de la route Carter. Une superficie minimale de 50 hectares est requise.

## Saints-Anges

### Nature du parc

Le Comité de développement de Saints-Anges est responsable, depuis 2000, du parc industriel de cette municipalité. Celui-ci occupe une superficie de 4,49 hectares, dont 83,5 % sont disponibles au développement. Actuellement, on y trouve deux entreprises. Le terrain à cet endroit a une inclinaison de 5 % et possède un drainage qualifié de modéré à bon.

A - Dimensions	
Superficie totale (ha)	4,49
Superficie occupée (ha)	0,74
Superficie occupée (%)	16,5
Superficie vacante (ha)	3,75
Superficie vacante (%)	83,5
Nombre d'entreprises	2

B - Caractéristiques	
Localisation	Accès direct route 112
Numéro de lot(s)	912-p, 1135-p 1136-p, 1137-p
Propriétaire	Comité de développement de Saints-Anges inc.
Année d'implantation	2000
Visibilité	Excellente de la 112
Relief général	Pente 5 %
Drainage	Modéré à bon
Contrainte(s) naturelle(s)	Aucune
Proximité d'une zone résidentielle	Adjacente

### Équipements et infrastructures

Le parc industriel de Saints-Anges n'est pas relié au réseau d'aqueduc et de traitement des eaux usées. Il n'est également pas alimenté par le réseau de gaz naturel. De l'autoroute 73, le parc est accessible par la route 112. Il se situe à 66 kilomètres du Port de Québec (Anse au Foulon).

### Enjeux

L'objectif premier de la municipalité demeure l'appui à l'entreprise locale. Toutefois, l'absence de réseaux d'aqueduc et d'égout réduit les possibilités de développement de cet endroit.

**Scott**Nature de la zone

La zone industrielle de Scott appartient à des intérêts privés. Elle occupe une superficie de 34,12 hectares sur un terrain ayant une inclinaison de 4 % et un drainage imparfait.

A - Dimensions	
Superficie totale (ha)	34,12
Superficie occupée (ha)	0
Superficie occupée (%)	0
Superficie vacante (ha)	34,12
Superficie vacante (%)	100
Nombre d'entreprises	0

B - Caractéristiques	
Localisation	Accès indirect autoroute 73 et route 173 par rues locales
Numéro de lot(s)	735-p, 736-p, 737-p, 740-p, 735-6, 736-p, 737-p
Propriétaire(s)	Bernard Breton, René Couture, Serge Nadeau
Année d'implantation	n.d.
Visibilité	Nulle
Relief général	Pente 4 %
Drainage	Modérément bon à imparfait
Contrainte(s) naturelle(s)	Aucune
Proximité d'une zone résidentielle	Adjacente

Équipements et infrastructures

La zone industrielle privée de Scott n'est pas reliée au réseau d'aqueduc, mais elle est reliée au système de traitement des eaux usées.

Le système de traitement des eaux usées consiste en un étang d'aération d'une capacité totale de 1 721 mètres cubes. Le système actuel a pratiquement atteint sa limite d'opération.

Municipalité	Quantité d'eau disponible pour consommation quotidienne	Consommation moyenne journalière	Pression d'eau disponible	Compteur d'eau	Type de système de traitement des eaux usées	Capacité de traitement des eaux usées	Parc industriel desservi	
							Aqueduc	Eaux usées
Scott	1 090 000 litres / jour	235 000 litres / jour	Maximum 90 psi	Non	Étang d'aération	Capacité totale = 1 721 m <sup>3</sup> Débit journalier moyen = 1 651 m <sup>3</sup>	Non	Oui

La zone industrielle de Scott n'est pas alimentée par le réseau de gaz naturel, mais elle est desservie par le chemin de fer Québec Central. Les usagers de cette zone doivent traverser le village de Scott afin d'avoir accès à l'autoroute 73 et ils doivent emprunter le réseau local pour avoir accès à la route 173. Cette zone se situe à 44 kilomètres du Port de Québec (Anse au Foulon).

### Enjeux

Règlement #219-11-2005

L'objectif premier de la municipalité demeure l'appui à l'entreprise locale. Toutefois, l'absence de réseaux d'aqueduc et d'égout réduit les possibilités de développement de cet endroit.

Le schéma d'aménagement et de développement révisé ajoute en 2005 une suite logique à la zone industrielle précitée. En effet, la scierie Alexandre Côté s'agrandit sur les terrains adjacents (vers le sud). L'entreprise compte s'approvisionner aux États-Unis et nécessitera différentes zones d'entreposage ce qui commande cet agrandissement. Une affectation industrielle sera donnée à cet espace.

## Vallée-Jonction

### Nature du parc

La municipalité de Vallée-Jonction est propriétaire d'un parc industriel de 17,47 hectares depuis 1990. À ce jour, neuf entreprises y sont installées et utilisent 52 % de l'espace. Le terrain possède une pente de 3 % et un drainage qualifié de modéré à bon.

<b>A - Dimensions</b>	
Superficie totale (ha)	17,47
Superficie occupée (ha)	9,04
Superficie occupée (%)	52
Superficie vacante (ha)	8,43
Superficie vacante (%)	48
Nombre d'entreprises	9

<b>B - Caractéristiques</b>	
Localisation	Accès autoroute 73 et route 112
Numéro de lot(s)	770-p, 770-50, 770-52, 770-53, 770-54, 770-56, 770-57, 770-58, 770-59, 770-60
Propriétaire	Municipalité de Vallée-Jonction
Année d'implantation	1990
Visibilité	Excellente de la 112
Relief général	Pente 3 %
Drainage	Modéré à bon
Contrainte(s) naturelle(s)	Aucune
Proximité d'une zone résidentielle	Adjacente

### Équipements et infrastructures

Le parc industriel de Vallée-Jonction n'est pas relié au réseau d'aqueduc, mais il est relié au système de traitement des eaux usées.

Ce système consiste en des étangs aérés dont la propriété est partagée avec la municipalité de Saint-Joseph. La capacité totale du système est de 2 335 mètres cubes et il n'y a plus de possibilité d'expansion sur le site actuel.

Municipalité	Quantité d'eau disponible pour consommation quotidienne	Consommation moyenne journalière	Pression d'eau disponible	Compteur d'eau	Type de système de traitement des eaux usées	Capacité de traitement des eaux usées	Parc industriel desservi	
							Aqueduc	Eaux usées
Vallée-Jonction	1 000 000 litres / jour	800 000 litres / jour	Entre 13,5 et 47,5 kg	Commerces	Étangs aérés intermunicipaux avec Saint-Joseph	Capacité totale = 2 335 m <sup>3</sup> et consommation actuelle = 1 850 m <sup>3</sup> / jour	Non	Oui

Le parc industriel de Vallée-Jonction n'est pas desservi par le réseau de gaz naturel ni par une voie ferrée. Il possède un accès à l'autoroute 73 et à la route 112, tout en étant à proximité de la route 173. Il se situe à 62 kilomètres du Port de Québec (Anse au Foulon).

### Enjeux

L'objectif premier de la municipalité demeure l'appui à l'entreprise locale. Toutefois, sa localisation, dans la vallée de la Chaudière, à proximité des routes 112, 173 et de l'A-73 et à l'extérieur du village et des zones résidentielles, apporte une valeur ajoutée à cette infrastructure. Depuis l'ouverture du parc en 1990, il y a eu deux phases d'agrandissement, la dernière remontant à 2001. Il est possible pour la municipalité d'aller vers l'arrière (lot 773) si des besoins d'expansion s'avèrent nécessaires.

## MRC de La Nouvelle-Beauce

### Nature des parcs et des zones

Le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce compte près de 300 hectares d'espaces industriels sur son territoire, répartis de façon inégale à l'intérieur de dix parcs industriels et quatre espaces privés. Les 121 entreprises installées à l'intérieur de ces espaces industriels occupent 61,5 % du terrain disponible, laissant ainsi 114,66 hectares vacants. Néanmoins, la municipalité de Sainte-Marie ne dispose que de 22 % de la superficie vacante, soit 25,4 hectares.

Le plus ancien parc industriel est celui de Sainte-Marie, secteur ouest, et il existe depuis 1975 alors que le plus récent, Saint-Bernard, existe depuis 2001. Depuis 1990, six secteurs industriels ont vu le jour en Nouvelle-Beauce. Finalement, onze espaces industriels sont adjacents à une zone résidentielle.

A - Dimensions	
Superficie totale (ha)	298,67
Superficie occupée (ha)	184,01
Superficie occupée (%)	61,5
Superficie vacante (ha)	114,66
Superficie vacante (%)	38,5
Nombre d'entreprises	121

### Équipements et infrastructures

Six des quatorze zones industrielles du territoire de la Nouvelle-Beauce sont reliées au réseau d'aqueduc de leur municipalité alors qu'il y en a neuf desservies par le réseau de traitement des eaux usées. Il y a quatre zones dépourvues de tout service. Pour la plupart des municipalités, les principales problématiques reliées à ces deux services sont l'approvisionnement en eau et l'agrandissement du système de traitement des eaux usées si une entreprise de grande envergure venait à s'installer. En ce qui concerne le gaz naturel, quatre parcs industriels sont desservis par le réseau. Il y en a un situé en bordure d'une voie ferrée (Saint-Lambert-de-Lauzon). Cinq parcs industriels (Saint-Lambert-de-Lauzon, Saint-Isidore, Sainte-Marie : secteurs est et ouest, Vallée-Jonction) ont un accès direct à l'autoroute 73. De plus, les usagers de trois autres espaces industriels (Saints-Anges, Sainte-Marguerite, Sainte-Hénédine : lot 303-p) n'ont pas à traverser de noyau urbain pour avoir accès à cette autoroute.

## 4.2 UNE POLITIQUE POUR FAVORISER LA COHÉRENCE DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ENTRE LES DIFFÉRENTES MUNICIPALITÉS

La distribution de l'activité industrielle s'est effectuée de façon aléatoire au fil des années selon le dynamisme des entrepreneurs et des dirigeants locaux, sans égard aux équipements et aux services disponibles au moment de l'implantation. C'est ainsi que toutes les municipalités disposent sur leur territoire d'une ou de plusieurs entreprises, petites ou moyennes, avec des procédés et des matériaux qualifiés de traditionnels ou nés de la dernière technologie. Des facteurs de localisation tel un bassin de main-d'œuvre spécialisé, la présence de services publics ou d'un accès routier de qualité ont peu joué dans la décision de l'entrepreneur. C'est ainsi qu'on peut retrouver un « C.G. Air systèmes » (composantes de bains thérapeutiques) à Sainte-Marguerite, un « Texel » (fibre synthétique) à Saint-Elzéar, un centre de grains et une usine de transformation de canola et de soya à Sainte-Hénédine pour n'en nommer que quelques-unes.

Cette façon de procéder implique d'importantes contraintes tant pour les municipalités que pour les promoteurs dans la mesure où, a priori, il est déjà difficile de répondre adéquatement à la demande d'un promoteur en matière d'espaces et de services. Aujourd'hui, de nouvelles obligations s'ajoutent telle la question de sécurité publique et de nouveaux services sont demandés comme la proximité des accès au réseau autoroutier, ou mieux, ferroviaire.

Également, la zone agricole couvre 96 % du territoire de la Nouvelle-Beauce. La concertation entre les municipalités, les agriculteurs et la CPTAQ est essentielle à la croissance et la planification efficiente de l'activité industrielle de manière à permettre l'extension des zones existantes ou l'ouverture de nouvelles zones. Le cas de Saint-Bernard qui a mis 10 ans à négocier un espace industriel avec la CPTAQ en est un bon exemple.

Aussi, depuis les quinze dernières années, la somme des actions et des contraintes qu'amène l'implantation d'un parc industriel obligent le milieu municipal à se questionner sur la pertinence de leur agrandissement. On se rend compte qu'il n'y a pas nécessairement de lien (espéré) entre le « parc » et la croissance sociale et économique. Les coûts de viabilisation d'un tel espace sont financièrement importants. Il faut noter qu'il n'y a pas de terrains vacants desservis. Les infrastructures suivent le développement industriel. De plus, il existe dans les parcs industriels des délais de construction qui obligent, dans l'année ou les deux ans qui suivent l'achat d'un terrain par un promoteur, la construction sur le terrain d'un bâtiment destiné à être utilisé à des fins industrielles. À défaut de ne pas remplir son obligation, la municipalité peut reprendre le terrain en versant à l'acquéreur le prix qu'elle en a reçu. Il n'y a pas de spéculation dans les parcs industriels en Nouvelle-Beauce.

Il existe un potentiel d'accroissement de l'industrialisation en Nouvelle-Beauce. L'instauration d'une politique industrielle permettrait d'établir les jalons d'un développement cohérent des espaces industriels au sein des municipalités constitutives de la MRC et de pouvoir répondre aux besoins des promoteurs en termes de terrains, d'équipements, d'infrastructures (eau, système d'épuration) et de services, quelquefois très spécialisés.

Il serait hasardeux de penser qu'on peut répartir l'activité industrielle à l'intérieur de la MRC en fonction du type d'industrie. Les municipalités ne disposent pas toutes de la présence du gaz naturel, de la possibilité de la voie ferrée, de la capacité de traitement des eaux usées, de la quantité, de la qualité et de la pression d'eau nécessaires dans le réseau d'aqueduc. Les besoins en termes de locaux sont également très importants sur le territoire. Peu de sociétés de développement ou de municipalités se permettent la construction et la gestion de bâtiments à vocation industrielle.

### Faits saillants...

- L'activité industrielle se caractérise par un développement endogène. C'est un milieu très dynamique avec une tradition entrepreneuriale reconnue.
- On retrouve sur le territoire 161 entreprises dont la valeur de production atteint 1,5 milliard de dollars en 2000 et qui procurent 6 600 emplois dans la MRC.
- La grande force industrielle de la Nouvelle-Beauce se trouve dans le secteur bioalimentaire. Quinze entreprises ont une production de 900 millions de dollars correspondant à 65 % de la valeur totale de l'activité industrielle.
- Second en termes d'emplois et de valeur de production, le secteur du bois et des meubles procure 1 100 emplois.
- Le territoire de la Nouvelle-Beauce dispose de dix parcs industriels qui totalisent 300 hectares dont 114 hectares sont disponibles.
- Le territoire dispose de deux compagnies ferroviaires : le Québec Central et le Canadien National.
- Les liens routiers qui sont la route 173 et l'autoroute 73 offrent un accès rapide avec la région de Québec, point de rupture de charge en termes portuaire et aéroportuaire.
- Plusieurs entreprises se trouvent au cœur du village, à proximité de quartiers résidentiels avec une problématique de cohabitation – circulation lourde, agrandissement limité, bruit, poussière, odeur.
- Saint-Bernard a mis dix ans afin de recevoir l'autorisation de la CPTAQ pour le développement d'un parc industriel.
- L'agrandissement des espaces industriels et le développement de nouveaux espaces demandent une longue procédure avec la CPTAQ, laquelle n'est pas assurée d'une réponse positive.

### Enjeux

- La consolidation des espaces industriels existants.
- Le développement du potentiel d'accroissement de l'industrialisation.
- L'instauration d'une politique industrielle permettant d'établir les jalons d'un développement cohérent des espaces industriels au sein des municipalités.

## 5. LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LE TOURISME

### 5.1 LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

#### 5.1.1 LE RÔLE DE LA CULTURE AU SEIN DU MILIEU

La dimension culturelle d'un territoire se rapporte à l'identité, à la diversité et à la spécificité du milieu de vie et de sa population. La culture se présente sous différentes formes tels les équipements et les infrastructures, les divers organismes, le patrimoine naturel et bâti pour n'en nommer que quelques-uns. En Nouvelle-Beauce, l'exclusivité des paysages naturels et humanisés de la vallée de la rivière Chaudière, des milieux agricoles et forestiers et des villages-sommets du territoire, la diversité du patrimoine bâti et la singularité de l'histoire des habitants sont le reflet de l'identité culturelle des gens de ce territoire et de ceux et celles qui l'ont forgée. Le patrimoine vivant, naturel et bâti constitue la pierre d'angle de cette richesse culturelle, d'où la nécessité d'en assurer la protection et la mise en valeur, afin de maintenir le caractère particulier du milieu. De plus, les divers événements, associations et lieux de rassemblement culturel du territoire contribuent à l'épanouissement de la communauté.

L'activité économique pouvant être générée par le potentiel culturel et patrimonial de la Nouvelle-Beauce est garante de la qualité et de la diversité de ses composantes ainsi que des efforts entrepris par les élus et les intervenants locaux pour sensibiliser la population à l'importance de la culture dans le développement économique et communautaire. Le rayonnement du travail des organismes culturels déborde souvent les limites locales et contribue ainsi à promouvoir une région.

#### 5.1.2 LES ÉQUIPEMENTS ET LES ACTIVITÉS CULTURELLES

En matière d'équipements culturels, la Nouvelle-Beauce dispose d'un réseau de bibliothèques municipales (affilié à la Bibliothèque centrale de prêt Québec-Chaudière-Appalaches, sauf pour la Ville de Sainte-Marie), d'un auditorium, d'un théâtre d'été et de quelques centres d'interprétation historique. Seules les municipalités de Saints-Anges, de Vallée-Jonction et de Frampton n'ont pas de bibliothèque.

L'auditorium de la polyvalente Benoît-Vachon de Sainte-Marie, par le « Comité de spectacles de Sainte-Marie », présente des spectacles professionnels. Toutefois, l'infrastructure et ses équipements sont désuets et répondent avec peine aux besoins scolaires. Un projet de rénovation est actuellement étudié par un comité où sont représentés les milieux scolaire et municipal régional ainsi que le ministère de la Culture et des Communications. Il vise l'implantation d'une véritable salle de spectacles régionale incluant les équipements et les commodités inhérents aux besoins des artistes, artisans amateurs et professionnels des arts de la scène et de la musique. Cette infrastructure d'importance régionale viendrait combler un vide et constituerait un pivot dans le développement d'une vie culturelle propre à la Nouvelle-Beauce. Quant aux salles municipales de la plupart des municipalités, elles peuvent être considérées et être utilisées à des fins culturelles locales.

En plus de ces équipements traditionnels, certains bâtiments patrimoniaux de la MRC sont utilisés à titre de centre d'interprétation historique, de salle d'exposition, de musée, de siège d'un regroupement culturel. À Sainte-Marie, les maisons Lacroix et Dupuis abritent respectivement la maison des métiers traditionnels et le siège de la Société historique Nouvelle-Beauce de même qu'un petit musée sur l'aviation civile. L'ancienne chapelle anglicane de Springbrook à Frampton et la gare ferroviaire de Vallée-Jonction sont des centres d'interprétation du patrimoine. La première est également utilisée comme salle d'exposition et, son site, comme théâtre d'été. De par leur intérêt historique et patrimonial, les églises de la Nouvelle-Beauce constituent également des sites culturels.

Bien que le territoire de la Nouvelle-Beauce dispose d'un nombre limité d'infrastructures culturelles, certains événements culturels ont une portée régionale, voire même nationale. Les danseurs de Sainte-Marie et son festival « La Gigue en fête », la gare de Vallée-Jonction, la maison Vachon attirent des visiteurs de partout au Québec. De plus, d'autres bâtiments d'intérêt patrimonial sont actuellement sous-utilisés, mais ils possèdent un certain potentiel de développement, notamment le Manoir Atkinson à Scott, la boutique du charron et le moulin à vapeur à Frampton.

Règlement # 419-09-2021

### 5.1.3 LE PATRIMOINE NATUREL ET LES PAYSAGES HUMANISÉS

Le relief du plateau appalachien, les paysages de la vallée de la rivière Chaudière, les forêts et les montagnes ainsi que la plaine du Saint-Laurent caractérisent l'environnement naturel de la Nouvelle-Beauce. Les paysages humanisés des terres en culture et des bâtiments historiques qui en ponctuent le décor, les cœurs de villages et les ensembles institutionnels des églises et des presbytères sont les témoins de l'histoire du développement humain du territoire, depuis l'installation des premiers colons dans le corridor de la rivière Chaudière jusque dans les rangs de l'arrière-pays. Ces paysages renseignent sur les modes de vie d'autrefois : la façon d'habiter, d'aménager et d'exploiter le territoire.

Des sondages réalisés par des organismes de promotion du plein-air et des études de la Direction de la santé publique montrent qu'au cours de la pandémie de COVID-19 et du confinement qu'elle impose, la demande pour un accès à des espaces qui permettent la fréquentation de ces espaces fait un bond soudain et sans précédent. Les personnes issues des milieux les plus densément peuplés sont celles et ceux qui ont le plus augmenté la fréquence de leurs visites dans les parcs et les espaces verts, et que l'accès à des espaces verts de qualité est un déterminant de la santé.

Caractéristique de la région beauceronne, la vallée de la rivière Chaudière dessine les plus beaux panoramas de la Nouvelle-Beauce, notamment à partir des municipalités riveraines de Saint-Lambert-de-Lauzon, de Saint-Isidore, de Saint-Bernard, de Scott, de Sainte-Marie et de Vallée-Jonction. Sur le plateau appalachien, les villages-sommets de Saints-Anges, de Sainte-Marguerite et de Frampton offrent des vues imprenables sur les montagnes, la vallée de la rivière Chaudière et la plaine du Saint-Laurent.

#### 5.1.4 LE PATRIMOINE BÂTI

Le territoire de la Nouvelle-Beauce est riche d'un patrimoine bâti vieux de 200 ans. Constitué d'une architecture agricole, domestique et institutionnelle ayant des particularités propres, il est le témoin de l'histoire des premiers colons venus s'établir dans les seigneuries, celles de Jolliet et de Taschereau. Les quelques bâtiments de fermes (granges carrée et octogonale) et les moulins anciens éparpillés sur le territoire rappellent la manière de bâtir des premiers agriculteurs, notamment dans la forme du plan. Les maisons empruntent différents styles architecturaux et se caractérisent par des détails précis à la Beauce comme la présence de fausses cheminées.

L'architecture traditionnelle de la Nouvelle-Beauce se définit également par un riche patrimoine religieux, notamment avec ses églises et ses presbytères. Les chapelles votives des rangs Saint-Étienne et Saint-Gabriel (Sainte-Marie) et les nombreuses croix de chemin disséminées sur le territoire complètent le portrait. Parmi les onze églises sur le territoire de la MRC, celles de Saint-Elzéar (1852), de Saint-Bernard (1872) et de Saint-Isidore (1855) ont déjà été reconnues comme des biens culturels classés et celle de Sainte-Marie vient de recevoir un avis d'intention de classement. De plus, ces églises abritent également des œuvres d'art classées par le ministère.

À l'instar des ensembles institutionnels à caractère religieux, les noyaux de village concentrent des regroupements de bâtiments patrimoniaux caractéristiques de la région beauceronne. Les centres urbains de Sainte-Marie et de Vallée-Jonction entre autres comptent parmi les plus belles représentations d'ensembles patrimoniaux de toute la Beauce, en regard de la diversification et de la densité du bâti patrimonial.

#### 5.1.5 LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE BÂTI

L'exploitation du territoire résultant d'un développement économique en constante évolution suscite une réflexion quant à l'impact de cette expansion sur la préservation des paysages et du patrimoine bâti. À partir d'un inventaire architectural réalisé par le CLD, des mesures pourront être prises afin de préserver des bâtiments ou des zones à protéger et à mettre en valeur. Les plans d'urbanisme de la ville de Sainte-Marie et de la municipalité de Vallée-Jonction identifient à cet effet des zones patrimoniales.

L'authenticité, la qualité de la conservation et la diversité des ensembles religieux représentent une richesse collective unique. Le déclin graduel de l'usage traditionnel des églises et des presbytères soulève des questions fondamentales en regard de la conservation et du recyclage de ces monuments, témoins du développement communautaire des paroisses. À l'exception de celui de Frampton, les presbytères sont des bâtiments intéressants d'un point de vue architectural. Il y a quelques années, celui de Saint-Isidore a été « sauvegardé » grâce à l'intervention de la population. La Fabrique a conservé le bâtiment. Celui-ci est maintenant habité par des religieuses. Aujourd'hui, celui de Sainte-Marguerite fait face à la même problématique.

Les efforts de sauvegarde du patrimoine doivent également tenir compte de l'insertion de nouvelles constructions à proximité d'un bâtiment ou d'une zone d'intérêt patrimonial. Identifiée comme secteur patrimonial à protéger, la rue Notre-Dame à Sainte-Marie présente plus d'un mauvais exemple d'insertion. Les constructions du bar Le Houblon et de la salle Kempo sont des interventions qui vont à l'encontre d'une mise en valeur de cette rue. Ces nouveaux bâtiments s'intègrent mal aux maisons historiques qui leur sont contiguës. De même, l'agrandissement de l'Ouvroir missionnaire nuit à l'environnement immédiat de la Maison Lacroix. La conservation des paysages vise donc un contrôle des ajouts à l'environnement naturel et bâti.

La préservation des paysages nécessite également un contrôle de l'affichage dans des zones déterminées par les municipalités. Depuis 1990, des normes interdisent entre autres l'implantation des panneaux-réclames entre une voie de circulation et la rivière Chaudière. Toute autre localisation ne doit en aucun cas bloquer la vue sur la vallée de la rivière Chaudière ou sur des paysages d'intérêt. Le contrôle de l'aspect esthétique et des dimensions des enseignes et des panneaux-réclames doit aussi faire partie des critères pour préserver la qualité des paysages et de l'environnement rural et urbain.

#### 5.1.6 UNE AFFAIRE DE SENSIBILISATION ET DE CONCERTATION

Le patrimoine naturel et le bâti, qui dessinent les paysages de la Nouvelle-Beauce, et le message culturel transmis par le patrimoine humain sont d'abord l'affaire de ceux qui habitent ces paysages et forgent ce patrimoine. La sensibilisation de la population et des intervenants municipaux à l'aspect culturel du développement de leur territoire est inhérente à l'élaboration de politiques pour appuyer les organismes culturels dans leur démarche. De même, la protection de ce patrimoine qui contribue à l'identité culturelle du territoire commence par l'éducation de la population et des élus à l'égard de l'importance de cet aspect du développement. **La valorisation de l'aspect culturel sera mise à profit dans un regroupement des forces du milieu culturel de la MRC.** De plus, la mise en commun des forces des trois MRC de la Beauce faciliterait la réalisation de projets moteurs.

Un pas important a été franchi en ce sens. La Ville de Sainte-Marie a récemment finalisé une politique culturelle. Elle a été élaborée afin de protéger ses acquis dans ce domaine et d'apporter un appui et un encouragement aux intervenants du milieu. La politique est établie en suivant quatre axes principaux : les arts de la scène, le patrimoine, les lettres et les arts visuels. Un plan d'action est rattaché à cette politique. L'impact d'une telle politique sur le développement culturel des municipalités voisines résidera dans l'établissement d'une synergie entre les organismes et les intervenants du milieu culturel de Sainte-Marie et ceux des autres municipalités de la MRC. **Le regroupement de ces forces favoriserait la réalisation de projets communs dont la portée pourrait dépasser les frontières locales.**

Le CLD de La Nouvelle-Beauce a produit en 1999 un inventaire architectural de tous les bâtiments patrimoniaux des noyaux de villages de la MRC. Cet inventaire se veut à la fois un outil de sensibilisation auprès des propriétaires de maisons anciennes et des intervenants municipaux.

## **5.2 LE TOURISME**

L'industrie touristique est en voie de devenir l'un des plus importants moteurs de l'économie mondiale. Riche d'une histoire seigneuriale singulière et d'un cadre naturel privilégié, le territoire de la Nouvelle-Beauce possède plusieurs atouts favorables au développement d'une activité touristique diversifiée et rentable, notamment l'environnement naturel et bâti de la vallée de la rivière Chaudière.

Porte d'entrée nord du territoire beauceron, la Nouvelle-Beauce bénéficie du caractère attractif de Québec en tant que destination touristique d'envergure internationale. La situation géographique de la MRC dans l'axe qui relie le Québec à la frontière américaine, la proximité de la région de la capitale, la facilité d'accès au territoire par les autoroutes constituent autant d'avantages au développement d'une économie du tourisme en Nouvelle-Beauce.

Les routes de la Nouvelle-Beauce sont cependant majoritairement fréquentées par les visiteurs de passage. Un concept de développement touristique pour l'ensemble du territoire devra donc miser sur une stratégie d'interception, de manière à attirer et à retenir le visiteur sur le territoire.

### **5.2.1 LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

Le tourisme peut assurer des retombées économiques importantes pour la région dans la mesure où le produit est diversifié et de qualité. La qualité des infrastructures touristiques contribue au développement de l'image de marque d'une région. L'importance majeure des enjeux de l'industrie récréotouristique a amené la MRC de La Nouvelle-Beauce à adopter un plan de développement touristique en octobre 1994, lequel proposait de grandes orientations pour favoriser l'accroissement du tourisme sur son territoire.

En continuité avec ce premier projet, le projet-pilote d'accueil touristique (PPAT) réalisé en 1999 pour l'ensemble des trois MRC de la grande région de la Beauce constitue maintenant le document de référence qui doit orienter le développement d'une offre touristique diversifiée et reconnue.

Dans un contexte où l'industrie touristique de la Nouvelle-Beauce et du territoire beauceron en est à ses débuts et qu'elle ne bénéficie pas d'une notoriété reconnue en tant que destination touristique, les efforts à entreprendre sont considérables. La signalisation, le système d'accueil touristique en général (kiosques d'information, panneaux d'interprétation, affichage, documents informatifs, autres structures d'accueil), la diversité des activités offertes et l'organisation structurée de circuits thématiques sont autant d'éléments devant être considérés dans la planification efficace d'une économie du tourisme. Le système d'accueil touristique constitue le point de départ d'un développement structuré et efficace que proposent en l'occurrence les premières étapes du PPAT.

Le positionnement de la Nouvelle-Beauce en tant que destination touristique tient en grande partie de la force du réseau de distribution du produit. La présence d'un tel réseau contribue à la visibilité d'une région et à sa capacité d'attraction sur les clientèles potentielles. Le montage et la réalisation

d'un plan de développement touristique pour le territoire de la Nouvelle-Beauce devraient donc intégrer un programme structuré de promotion et de distribution des produits offerts.

## 5.2.2 L'OFFRE TOURISTIQUE EN NOUVELLE-BEAUCE

Les éléments du patrimoine bâti de la Nouvelle-Beauce constituent des attraits touristiques d'importance par l'intérêt de leur architecture et de l'histoire qui y est rattachée. Ceux-ci ont été présentés en première partie.

Premier secteur de l'activité économique du territoire, l'agriculture pourrait être prétexte à l'organisation d'activités touristiques. Déjà, le secteur bioalimentaire par le biais des visites de la pâtisserie Vachon à Sainte-Marie attire plus de 13 000 visiteurs par année, provenant de partout au Québec. Par ailleurs, l'agrotourisme occupe une part de plus en plus considérable dans le développement touristique de la Nouvelle-Beauce. De nombreuses cabanes à sucre sont réparties sur le territoire. La Cabane à Pierre de Frampton reçoit des groupes de visiteurs de l'extérieur du pays.

Dans ses orientations déposées en vertu de l'article 56.4 (LAU), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) incite la MRC à diriger ses actions vers le développement des secteurs de l'agrotourisme et du bioalimentaire :

*« Le secteur bioalimentaire de la MRC a un potentiel de développement intéressant. Au niveau du secteur primaire, l'acériculture ainsi que la première transformation à la ferme pourraient être développées davantage. De plus, la présence de la vallée de la rivière Chaudière ainsi que d'autres attraits naturels, notamment dans la municipalité de Frampton, pourraient favoriser le développement de l'agrotourisme. Dans ce cas, l'hébergement à la ferme, les tables champêtres, les kiosques de produits agricoles, les fermes éducatives et les cabanes à sucre pourraient être encouragés. »<sup>16</sup>*

Certaines activités de chasse en rapport à l'élevage sont aussi au nombre des attraits touristiques de la Nouvelle-Beauce. La Ferme du chasseur à Sainte-Hénédine et la Ferme sportive Poulin à Scott proposent aux visiteurs la possibilité de chasser cerfs, chevreuils et sangliers en milieu naturel. D'autre part, la présence des oies blanches à l'automne dans le corridor de la vallée de la Chaudière a entraîné le développement de pourvoiries sur le territoire.

Un projet de train touristique en Chaudière-Appalaches a vu le jour en juin 2000. Empruntant la voie ferrée du Québec Central, le point de départ est la gare patrimoniale de Vallée-Jonction. Le parcours effectué relie les gares de Vallée-Jonction et de East-Broughton. Depuis l'entrée en fonction du train, l'achalandage dépasse les projections des instigateurs du projet.

Le système d'hébergement et de restauration qui complète l'offre touristique de la Nouvelle-Beauce se développe graduellement depuis quelques années. Bien qu'en nombre restreint, soit moins d'une

<sup>16</sup> Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, *Orientations et projets du gouvernement en matière d'aménagement du territoire pour la MRC de La Nouvelle Beauce*, novembre 1996.

dizaine, le nombre d'établissements hôteliers est en croissance sur le territoire, notamment les gîtes touristiques et les gîtes à la ferme.

### 5.2.3 ANALYSE DE L'OFFRE TOURISTIQUE EN NOUVELLE-BEAUCE

Le bilan de l'offre touristique de la Nouvelle-Beauce permet d'établir certaines constatations. D'une part, ce territoire possède un certain nombre d'attraits et de curiosités touristiques. Il ne dispose cependant d'aucun produit d'appel susceptible d'entraîner des retombées économiques appréciables pour la région et d'accroître l'achalandage pour les autres curiosités du territoire. L'entrée en fonction du train touristique de même que la Véloroute de la Chaudière réalisée dans l'emprise même du Québec Central pourraient toutefois devenir des attractions majeures pour la région.

La notoriété d'une région touristique est en partie tributaire de la qualité et de la quantité des infrastructures. Dans l'ensemble, les infrastructures de la Nouvelle-Beauce sont peu nombreuses et la signalisation déficiente. Il existe actuellement un bureau d'information touristique sur le territoire. Il est localisé à Sainte-Marie. Celui-ci dessert l'ensemble des municipalités de la Nouvelle-Beauce. La mise en application du PPAT assurera à court, à moyen et à long terme l'implantation de structures d'accueil et d'information pour orienter le visiteur et l'inciter à parcourir les circuits proposés.

Il n'existe aucun circuit touristique structuré offrant une visite de l'ensemble des attraits majeurs de la région. Le PPAT propose l'établissement de circuits (les Clochers en Nouvelle-Beauce) qui, jumelés aux projets qui se dessinent à l'échelle régionale, pourraient avoir un impact appréciable sur la fréquentation des différents attraits touristiques de la Nouvelle-Beauce.

Le potentiel d'attraction touristique offert par la beauté et la diversité des paysages est peu développé, notamment le milieu rural. Intégrés au potentiel patrimonial des municipalités, les paysages peuvent constituer un attrait touristique complémentaire significatif pour le territoire. Force du patrimoine humain, « l'entrepreneuriat » légendaire des beaucerons est très peu exploité.

### 5.2.4 L'ORGANISATION DE PROJETS LOCAUX DANS LE CADRE DES CIRCUITS INTERRÉGIONAUX

La Nouvelle-Beauce se situe à l'intérieur des limites territoriales de deux grands projets majeurs de développement à l'échelle régionale, provinciale, voire même internationale : le Corridor international Chaudière-Kennebec et la Route verte. Appuyés et encadrés par les Associations touristiques régionales, les Offices de tourisme, le gouvernement et les autres intervenants impliqués dans le développement du tourisme, ces projets contribueront à moyen et à long terme à faire connaître la Beauce comme destination touristique. Ces projets favoriseront d'autant plus la création de circuits touristiques complémentaires reliant les municipalités de la MRC. La Nouvelle-Beauce de même que l'ensemble du territoire beauceron doivent donc assurer leur positionnement stratégique à l'intérieur de ces projets moteurs, en arrimant les initiatives locales aux thématiques et itinéraires prévus dans le cadre de ces projets structurants.

Le projet majeur de la piste cyclable en Nouvelle-Beauce s'inscrit à l'intérieur du vaste circuit de la Route verte, un itinéraire cyclable de 4 000 kilomètres reliant quinze régions du Québec dont celle de Chaudière-Appalaches. Ce projet catalyseur pour le développement touristique québécois a pour objectif d'offrir aux résidents des régions et à tous les visiteurs un trajet récréatif multifonctionnel sécuritaire et respectueux de l'environnement.

Les différentes sections du trajet côtoient plusieurs éléments intéressants du territoire de la Nouvelle-Beauce tels que la rivière, le milieu agricole et forestier, les noyaux de villages avec leurs ensembles institutionnels. La qualité et la densité des éléments d'intérêt patrimonial du trajet effectué par les cyclistes et les promeneurs offrent des possibilités intéressantes quant à l'organisation de circuits à caractère culturel et historique, jumelés au parcours cyclable. Ces éléments pourraient apporter un complément intéressant à la piste cyclable en tant qu'espaces de repos, centres d'interprétation, restaurants ou couettes et cafés.

Autre projet régional majeur, le développement du Corridor international Chaudière-Kennebec repose à la fois sur la mise en valeur des attraits historiques, culturels et patrimoniaux du territoire et sur le développement des activités récréotouristiques. Ce circuit emprunte le tracé de la route 173, seule route qui reliait à l'origine le Maine à la province de Québec. La valorisation des pôles de services majeurs situés sur le parcours à titre de pôles thématiques du Corridor constitue le concept de base de ce circuit. En Nouvelle-Beauce, ces pôles thématiques sont ceux de Sainte-Marie et de Vallée-Jonction. L'itinéraire principal du Corridor, dans l'axe de la vallée de la rivière Chaudière, justifie l'organisation de circuits complémentaires mettant en valeur les attraits touristiques de chacune des municipalités de la Nouvelle-Beauce. Ces circuits bénéficieraient, d'une part, d'un lien étroit avec un produit d'appel d'envergure et profiteraient, d'autre part, de la visibilité et de la notoriété offertes par la portée d'un tel parcours sur les clientèles régionale et internationale.

La dimension touristique importante que représentent les circuits interrégionaux de pistes de motoneiges et de véhicules tout terrain (VTT) doit également être considérée dans l'aménagement des infrastructures d'accueil et dans la mise en forme des circuits touristiques. Le PPAT prévoit d'ailleurs l'implantation ou l'amélioration de relais structurés sur le territoire de la Nouvelle-Beauce.

### 5.2.5 LA CONCERTATION DU MILIEU

La collaboration des intervenants concernés par le développement touristique en Nouvelle-Beauce et sur l'ensemble du territoire beauceron est inhérente au développement d'une image de marque de la région beauceronne en tant que destination touristique à privilégier. Les attraits touristiques présents en Nouvelle-Beauce prendront toute leur force et leur importance dans l'organisation de circuits interreliés, d'où la nécessité de coordonner idées et efforts pour arrimer les projets et objectifs des milieux concernés. Les MRC, l'ATR, les municipalités locales et les comités divers doivent travailler ensemble et dans la même direction. Le plan directeur (PPAT) de développement touristique préparé pour l'ensemble des trois MRC est une première étape dans les efforts de coordination qui devront être mis de l'avant pour assurer la réalisation de ces projets. Le CLD de La Nouvelle-Beauce a intégré,

dans sa structure organisationnelle, l'Office du tourisme Nouvelle-Beauce (autrefois Tourisme et patrimoine de Beauce).

Le Comité Destination Beauce travaille actuellement à la valorisation de la Beauce en tant que destination touristique et à la mise en application du PPAT. Les étapes de réalisation du PPAT commandent la participation de tous les intervenants impliqués dans le développement touristique de la Nouvelle-Beauce et de ceux qui pourraient bénéficier de ses retombées. Constitué d'intervenants des trois MRC de la région beauceronne : Robert-Cliche, Beauce-Sartigan et La Nouvelle-Beauce, ce comité a déjà franchi les premières étapes de concertation dans le milieu. Des agents des trois CLD et MRC respectifs, des gens d'affaires, des intervenants municipaux sont parmi les membres de ce comité.

Le plan d'action du CLD de La Nouvelle-Beauce favorise la réalisation du PPAT et l'organisation de projets moteurs de développement au sein de la région, en conformité avec les orientations et les objectifs du schéma et de son plan d'action. L'Association touristique Chaudière-Appalaches travaille activement au positionnement de la région comme destination touristique. Tourisme Sainte-Marie participe également à l'accroissement du tourisme en Nouvelle-Beauce mais principalement à Sainte-Marie.

**Faits saillants...**

**Le tourisme**

- L'intérêt de plus en plus marqué de certaines municipalités à reconnaître l'importance économique du secteur tourisme et de la volonté de le supporter financièrement.
- La fusion de l'Office de tourisme Nouvelle-Beauce (Tourisme et patrimoine de Beauce) à l'intérieur du CLD de La Nouvelle-Beauce.
- Il y a maintenant une concertation des trois MRC de la Beauce autour d'un projet-pilote d'accueil touristique (PPAT) et de sa mise en œuvre à travers le Comité Destination Beauce.
- Le Corridor Chaudière-Kennebec pourrait être la pierre angulaire du développement touristique dans les années à venir.
- En termes de produit touristique, la Nouvelle-Beauce offre ou peut offrir :
  - . une portion de 45 km de la Véloroute de la Chaudière, laquelle fait partie du réseau de la Route verte;
  - . le Train touristique de Chaudière-Appalaches basé à la gare patrimoniale de Vallée-Jonction;
  - . la diversité du patrimoine bâti, résidentiel et institutionnel;
  - . la qualité des paysages, agricoles et urbains (vallée de la rivière Chaudière, relief montagneux du piémont appalachien, etc.);
  - . le potentiel de développement associé au tourisme culturel et à l'agrotourisme.
- La Nouvelle-Beauce n'a qu'une faible notoriété à titre de destination touristique. Elle se caractérise comme une région de passage plutôt qu'une région de destination.
- La Nouvelle-Beauce dispose d'une signalisation et des infrastructures d'accueil touristique très limitées. Le bureau d'information touristique est localisé à Sainte-Marie.
- En Nouvelle-Beauce (comme dans toute la Beauce), il n'y a aucun produit d'appel reconnu.
- Il y a un nombre limité d'attraits touristiques d'où la faible capacité de rétention de la clientèle pour plus d'une journée.
- Avec le développement du secteur touristique, le problème d'odeurs relié à la forte activité agricole (élevage porcin) sur le territoire pourrait devenir une contrainte au développement de l'une et l'autre des activités.
- Il y a encore une méfiance et un manque de concertation entre les intervenants impliqués dans le développement touristique de la Nouvelle-Beauce, de la Beauce et de la région Chaudière-Appalaches.
- Il y a un sous-financement du secteur touristique.
- Le nombre restreint d'accès publics à la rivière Chaudière et la pollution de l'eau limitent la pratique d'activités nautiques.

## La culture

- La richesse du patrimoine bâti et humanisé de la Nouvelle-Beauce apparaît comme un point fort malgré un certain abandon, de mauvaises interventions de rénovation et le peu d'information disponible aux propriétaires.
- Le CLD de La Nouvelle-Beauce a produit en 1999-2000 un inventaire des bâtiments patrimoniaux de huit noyaux urbains de la Nouvelle-Beauce.
- La Ville de Sainte-Marie a produit en 1999-2000 une politique culturelle en collaboration avec ses intervenants. Cette politique, si elle est diffusée, favoriserait la réalisation de projets communs dont la portée pourrait dépasser les frontières locales.
- Des bâtiments anciens ont été récupérés à des fins touristiques (Maisons Dupuis, Vachon, Lacroix et manoir Taschereau à Sainte-Marie, gare de Vallée-Jonction, moulin Parent à Saint-Isidore, etc.).
- La Nouvelle-Beauce compte quatre églises classées biens culturels (comprenant celle de Sainte-Marie). Elles abritent de nombreuses œuvres d'art également classées. Ce riche patrimoine religieux comprend également des chapelles votives, des croix de chemin et des presbytères.
- On trouve à Sainte-Marie une troupe de danse folklorique « Les danseurs de Sainte-Marie » reconnue au niveau national. Cette troupe organise un événement bisannuel « La Gigue en fête » regroupant plusieurs troupes folkloriques.
- On note l'absence de plusieurs équipements de base à la vie culturelle entre autres des bibliothèques dans les municipalités de Frampton, de Saints-Anges et de Vallée-Jonction de même qu'une salle de spectacles d'envergure régionale.
- La Nouvelle-Beauce concentre un nombre restreint d'organisations à caractère culturel.
- Seule la Ville de Sainte-Marie dispose d'une politique culturelle.
- La dimension culturelle ne compte pas parmi les principaux objectifs de développement des municipalités. Les efforts de sensibilisation auprès de la population en regard du développement culturel et de la protection du patrimoine restent très limités à ce jour.
- Il y a très peu de mesures de protection du patrimoine bâti, naturel et des paysages humanisés et elles ne sont pas uniformisées à l'échelle du territoire. Les ressources humaines et financières sont restreintes ou absentes au sein des municipalités de la Nouvelle-Beauce pour supporter les projets de mise en valeur des éléments du patrimoine.

## Enjeux

- Protéger les paysages.
- Protéger et mettre en valeur du patrimoine bâti résidentiel et institutionnel.
- Soutenir le développement d'équipements et d'infrastructures à caractère culturel par le milieu municipal local et régional.
- Assurer un suivi du PPAT avec les deux autres MRC de la Beauce et son Comité Destination Beauce :
  - . Signalisation;
  - . Accueil (bureau d'information touristique à Sainte-Marie);
  - . Développement de circuits (celui de Chaudière-Kennebec et celui des Clochers (en Nouvelle-Beauce)).
- Mettre en place les conditions pour assurer le maximum de retombées du Corridor Chaudière-Kennebec.
- Suivre le développement et la promotion de la Véloroute de la Chaudière de même que les liens avec les autres localités de la Nouvelle-Beauce.
- Rendre plus accessible la rivière Chaudière et faciliter le retour des activités nautiques.
- S'assurer d'une meilleure concertation et coordination des orientations et des actions entre intervenants publics et privés en Nouvelle-Beauce.

## **6. L'ENVIRONNEMENT**

À l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, l'amélioration de la qualité du milieu de vie, la protection des écosystèmes et l'intégration d'objectifs de développement durable aux projets associés à la croissance économique sont autant de défis à relever pour la communauté de la Nouvelle-Beauce, élus et citoyens. Le premier schéma d'aménagement faisait déjà part de ces préoccupations en établissant trois grandes orientations relatives à la mise en valeur des ressources naturelles, à la protection des sites fragiles et à la promotion de l'assainissement des eaux usées domestiques.

Ces orientations ont conduit à la réalisation de projets de grande envergure telle l'implantation d'infrastructures d'égout sanitaire dans toutes les localités et d'un lieu d'enfouissement sanitaire de même que la réalisation d'un programme de gestion intégrée des déchets domestiques.

L'eau a fait l'objet d'une certaine attention puisqu'en Nouvelle-Beauce, les débordements de la rivière Chaudière peuvent causer de graves problèmes de sécurité civile. Les fréquentes inondations ont amené l'application des règles retrouvées dans la Convention Canada-Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau. La MRC a également été l'une des instigatrices du projet-pilote de gestion de l'eau par bassin versant pour la rivière Chaudière (COBARIC).

Toutefois, cet intérêt pour cette ressource ne peut escamoter l'entière de la problématique : il est difficile de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement de qualité, la qualité des eaux de surface est douteuse; sa consommation représente de plus en plus une interrogation auprès de la population. Des études récentes, qu'elles proviennent des ministères de l'Environnement, de la Santé et des Services sociaux, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou du Comité de bassin de la rivière Chaudière, montrent la précarité de la ressource « eau » dans l'écosystème.

La problématique agroenvironnementale est l'une des sources de cette précarité et sera un enjeu capital de la question environnementale en Nouvelle-Beauce dans les prochaines années. Les effets de la surproduction des élevages sur l'eau, mais aussi sur l'air et sur la santé publique, en général, sont montrés du doigt. Les conséquences sur la qualité de l'environnement sont déjà identifiables. Une fois cette démonstration faite, peut-on encore tarder à mettre en application des solutions pour réduire de façon substantielle la pollution d'origine agricole?

Cette section présente les composantes du territoire qui font l'objet des principaux enjeux concernant la protection de l'environnement sur le territoire de la Nouvelle-Beauce : l'eau, les matières résiduelles. L'aspect agroenvironnemental a été traité à la partie 3.4.

## **6.1 L'EAU**

### **6.1.1 LES EAUX USÉES**

Le territoire de la Nouvelle-Beauce est drainé par deux cours d'eau d'importance : les rivières Chaudière et Etchemin. La rivière Chaudière et ses tributaires ont joué un rôle marquant dans le développement physique et économique de la MRC. L'accroissement de la population et le développement économique ont cependant causé des torts importants à ce cours d'eau. Les pressions exercées par les activités agricoles et urbaines, domestiques ou industrielles, produisent un impact majeur sur le milieu aquatique et la qualité de l'eau.

Dans la foulée des efforts entrepris pour l'assainissement des eaux usées, le gouvernement a mis, à la disposition des municipalités, un fonds d'aide à l'implantation d'infrastructures. C'est ainsi que, depuis 1995, tous les noyaux urbains de la Nouvelle-Beauce disposent d'un réseau d'égout sanitaire et d'une station d'épuration des eaux usées. Ces infrastructures ont permis de réduire considérablement les rejets de polluants dans les cours d'eau et les fossés.

Plus de 5 000 résidences (environ 60 % du bâti résidentiel) en Nouvelle-Beauce sont raccordées à un réseau d'égout dont les eaux usées sont dirigées vers une station d'épuration. Pour ce qui est des résidences hors réseau, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées oblige l'implantation d'une installation septique pour toutes les résidences non raccordées à un réseau sanitaire. L'application de ce dernier est entrée en vigueur depuis l'adoption d'un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) en 1983. On doit donc considérer que la majorité de tout le bâti résidentiel construit avant cette date ne dispose pas d'installation conforme.

Ce sont plus de trois mille résidences qui rejettent leurs eaux usées dans l'environnement, contaminant en partie les cours d'eau et, potentiellement, leurs propres puits et souvent celui du voisin. Une seule municipalité, Saint-Isidore, soutient financièrement depuis douze ans la rénovation d'installations septiques non conformes. Il reste beaucoup à faire pour que l'ensemble des structures d'assainissement des résidences isolées se conforme à la réglementation.

### **6.1.2 L'EAU DE CONSOMMATION**

L'eau souterraine constitue la principale source d'approvisionnement en eau potable de la Nouvelle-Beauce. La seule prise d'eau de surface du territoire est celle de la rivière Bélair qui approvisionne la ville de Sainte-Marie. Neuf des onze noyaux urbains de la MRC disposent d'un réseau d'aqueduc (tableau 24). Pour une proportion supérieure à 40 % de la population, l'approvisionnement en eau potable se fait cependant à partir de puits individuels, de surface ou artésiens, notamment pour l'ensemble de la population de Saint-Isidore et celle de Saints-Anges.

Tableau 24  
**CARACTÉRISTIQUES DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE CONSOMMATION  
 POUR CHAQUE MUNICIPALITÉ**

Municipalités	Aqueduc public	Aqueduc privé	Provenance de l'eau	Consommation (moyenne journalière)	Traitement	Compteur d'eau	Problématiques particulières
Frampton	Oui		Artésien	60 000 gal/j	Périodique	Aucun	Aucun
Saint-Bernard	Oui		Artésien	60 000 gal/j	Aucun	Résidences + Commerces	Aucun
Saint-Elzéar	Oui		Artésien + Surface	95 000 gal/j	Aucun	Aucun	Approvisionnement
Saint-Isidore							
Saint-Lambert-de-Lauzon	Oui		Artésien	110 000gal/j	Aucun	Aucun	Approvisionnement
Sainte-Hénédine	Oui		Artésien + Surface	50 000 gal/j	Chloration + Filtration	Commerces + Industries	Entreposage
Sainte-Marguerite	1	2	Artésien	8 000 gal/j	Aucun	Aucun	Aucun
Sainte-Marie	Oui		Artésien + Surface (riv. Bélair)	1,5 M gal/j	Usine	Commerces + Industries	Quantité + Entreposage
Saints-Anges							
Scott	Oui		Artésien	40 000 gal/j	Séquestration	Aucun	Corrosion de l'eau
Vallée-Jonction	Oui		Artésien	130 000 gal/j	Aucun	Commerces + Industries	Aucun

Source : MRC de La Nouvelle-Beauce, 2000

Cette frange de la population hors réseau n'est donc soumise à aucun contrôle réglementaire de l'eau qu'elle consomme. En effet, le contrôle de la qualité de l'eau de consommation par le ministère de l'Environnement s'effectue uniquement pour l'eau provenant des réseaux d'aqueduc. La croissance de la population de la Nouvelle-Beauce et son expansion économique ont entraîné une augmentation de la demande d'eau potable. Depuis quelques années, les carences en eau potable se sont multipliées de même que les actions pour y pallier : le creusage de nouveaux puits pour les résidences isolées, les fermes (pour le bétail), les études hydrogéologiques pour des municipalités comme Sainte-Hénédine, Sainte-Marie et Saint-Elzéar. Tout dernièrement (1998 et 1999), Saint-Elzéar a dû acheter une certaine quantité d'eau aux municipalités voisines de Saint-Bernard et de Sainte-Marie. Le forage d'un nouveau puits ne suppléera à la demande que pour le moyen terme.

De coûteuses recherches hydrogéologiques, au début des années '90, ont permis à Sainte-Hénédine de réalimenter l'aqueduc municipal. Un plan de gestion réalisé en collaboration avec les agriculteurs a été nécessaire afin de protéger l'aire de captation puisque le puits est localisé en territoire agricole. Le volume d'eau de cette nappe aquifère demeure limité et obligera l'utilisation d'une autre source d'ici quelques années. La municipalité détient à cet effet un plan de développement d'autres sources potentielles ayant déjà été évaluées.

Sainte-Marie est également aux prises avec des problèmes de quantité d'eau potable, principalement durant la période de pointe de la saison estivale. Durant cette période, la demande d'eau augmente de façon considérable. Or le débit de la rivière Bélair, qui fournit 80 % de l'eau de consommation en été, est tributaire de la quantité d'eau de pluie qui accroît le volume d'eau de la source. Des étés secs consécutifs pourraient entraîner à court terme une pénurie d'eau durant la saison chaude. Devant cette éventualité, la Ville de Sainte-Marie effectue actuellement des travaux de forage afin de trouver un deuxième bassin de captage souterrain qui puisse suppléer à la rivière lorsque nécessaire. La Ville envisage également l'utilisation de l'eau de la rivière Chaudière comme source d'alimentation. Cette possibilité entraînerait des coûts élevés compte tenu de la construction d'une nouvelle usine de filtration.

Le volume de consommation journalière dans chaque municipalité reste à ce jour inconnu. Bien que l'on dispose de l'information sur la consommation reliée au réseau d'aqueduc, les informations sur les débits des bâtiments hors réseau ne sont pas connues. On ne dispose pas non plus de données sur l'approvisionnement en eau pour les activités industrielles et agricoles.

### 6.1.3 LA VULNÉRABILITÉ DE L'EAU DE CONSOMMATION

Le document « Les risques à la santé associés aux activités de production animale, avis de santé publique » produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux, déposé en juin 2000, a causé une commotion dans la région Chaudière-Appalaches. Il a mis en relief ce que la population soupçonne depuis déjà quelque temps à savoir qu'une concentration industrielle d'animaux sur un territoire avec les rejets produits, contaminants biologiques, chimiques, pesticides et autres peuvent entraîner des problèmes pour la santé des gens.

Le portrait agroenvironnemental de Chaudière-Appalaches est venu confirmer à certains égards les risques qui existent relatifs aux pratiques agricoles et la pression vis-à-vis la ressource « eau ». Ainsi, sans avoir les données discriminées pour la Nouvelle-Beauce, les indicateurs montrent des classes de risque élevé à très élevé concernant la pollution localisée et diffuse en ce qui concerne l'azote (N), le phosphore (P), tant dans les eaux de surface que souterraines.

*« Le risque de contamination des eaux souterraines est intimement lié à la vulnérabilité intrinsèque du milieu (degré de vulnérabilité des aquifères) de même qu'aux risques associés à des activités se déroulant en surface. »<sup>17</sup>*

<sup>17</sup> COBARIC, *Le schéma directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière, Expérience pilote du Comité de bassin de la rivière Chaudière, Phase II, rapport final, volume 2, 2000, p. 16.*

Les risques de contamination des eaux souterraines sont élevés dans les zones situées en bordure de la rivière Chaudière. Ces risques sont reliés d'une part aux caractéristiques du sous-sol, mais également à l'intensité de la production animale.

Bien qu'aucune étude scientifique n'ait encore permis d'évaluer l'intensité exacte, [...] « *plusieurs facteurs incitent à croire que les problèmes de contamination et de dépollution des eaux pourraient s'accroître au cours des prochaines années : croissance de la demande sur les marchés internationaux, [...] concentration des élevages sur certains territoires.* »<sup>18</sup>

Si le discours alarmant sur la piètre qualité de l'eau de nos rivières en est un vieux de trente ans, celui sur l'eau de consommation est relativement jeune. Les efforts entrepris par l'ensemble de la population de la Nouvelle-Beauce pour remédier à cette situation, résidants, élus, industriels et producteurs agricoles, donneront des résultats dans la mesure où cette ressource sera considérée comme une richesse inestimable et non renouvelable. Des mesures et des efforts devront donc être pris pour sensibiliser la population à préserver la qualité et la quantité de cette eau. Les résultats des actions entreprises pour diminuer la pollution ne seront visibles qu'à long terme.

#### 6.1.4 LA PROTECTION DES RIVES DES COURS D'EAU

Au même titre que la pollution de l'eau, les interventions humaines sur les rives (remblayage, déblayage, bétonnage et enlèvement de la couverture végétale) peuvent avoir un impact majeur sur la faune et la flore des cours d'eau et entraîner des problèmes d'érosion qui affectent inévitablement l'écosystème aquatique. En Nouvelle-Beauce, plusieurs centaines de kilomètres de rives ont été dégradées. Toutes les raisons provenant des usagers sont bonnes que l'on soit urbain, agriculteur ou villégiateur pour motiver la transformation des rives. Pourtant, les résultats sont là : la pollution diffuse, engendrée entre autres par l'absence d'un couvert végétal en bordure des rives des cours d'eau, est la principale cause de dégradation de l'écosystème aquatique.

Le gouvernement du Québec a adopté en 1997 la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Sa mise en œuvre a été déléguée au milieu municipal par le RCI puis le schéma d'aménagement. La complexité et la diversité des normes n'ont certes pas permis d'atteindre les objectifs de protection et de valorisation du milieu riverain. La MRC a tenté une approche un peu plus souple dans le premier schéma avec les secteurs des « rives artificialisées » en milieu urbain. Force est de constater que la souplesse recherchée a résulté en un plus grand empiètement dans les cours d'eau et a accéléré l'artificialisation d'autres secteurs.

Règlement # 430-02-2023

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, le Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (RLRQ, c. Q-2, r. 32.2) a instauré un régime transitoire d'autorisation municipale visant certaines interventions réalisées dans les rives, le littoral et les zones inondables. Celui-ci est mis en œuvre à

<sup>18</sup> MSSS, *Les risques à la santé associés aux activités de production animale*, Avis de santé publique, juin 2000, p. 1.

travers plusieurs règlements provinciaux, tous complémentaires les uns aux autres. Ce changement majeur affecte aussi le régime d'autorisation de la Loi sur la qualité de l'environnement afin de tenir compte, notamment, de la vulnérabilité des personnes et des biens. La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI; RLRQ, c. Q-2, r. 35) est ainsi abrogée.

Dans la plaine inondable, la PPRLPI prévoyait un mécanisme de dérogation aux normes qu'elle contenait afin d'autoriser certains travaux d'intérêt public conformes aux objectifs de protection des rives et du littoral, à condition de démontrer la nécessité de réaliser ces travaux dans la plaine inondable, d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de maintenir le plus possible un régime hydraulique naturel et de protéger la qualité de l'eau, la faune et la flore. En vertu de cette procédure d'exception, la MRC de La Nouvelle-Beauce a autorisé douze ouvrages spécifiques ainsi qu'une catégorie d'ouvrages (piscines et bâtiments accessoires) :

Travaux autorisés	Localisation	Municipalité	Règlement
<b>Aménagement de la Véloroute de la Chaudière</b>  Déblais et de remblais pour l'aménagement de la piste cyclable  (Pour la portion à Vallée-Jonction, les travaux sont décrits dans le document préparé par le Service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan, dossier 26000-15-030, septembre 2015 et dans les modifications subséquentes, s'il y a lieu)	Entre les lots 714 et 740	Scott	235-05-2006
	Dans l'emprise côté ouest de la voie ferrée du Québec Central, à partir du ruisseau Chrétien, direction sud, sur une distance de 110 mètres		
	Dans l'emprise côté ouest de la voie ferrée du Québec Central de même que sur parties du lot 649, à partir d'un point situé à 65 mètres au nord du centre de la rivière Chassé (chaînage 3 + 910) et, en direction sud, jusqu'à la rue Saint-Jean	Sainte-Marie	

Travaux autorisés	Localisation	Municipalité	Règlement
	<p>Dans l'emprise côté est de la voie ferrée du Québec Central et dans l'emprise côté ouest de la route du Président-Kennedy (173) à partir du lot 345, et en direction sud, jusqu'à la limite des lots 334 et 335, sur une distance de 1 200 mètres</p>		
	<p>Dans la zone inondable, à l'intérieur de la limite des hautes eaux printanières moyennes de la rivière Chaudière : dans l'emprise côté ouest de la voie ferrée du Québec Central de même que sur parties des lots 258, 261, 262, 263, 266, 269, 271, 273, 273-A, 282, 283, 293, 295-A et 781 du cadastre de la paroisse de Sainte-Marie et parties des lots 773-2, 773-33, 775, 777, 780-A et 785 du cadastre de la paroisse de Saint Joseph, soit entre la rivière Bélair et la route 112, sur une distance de 2 145 mètres</p>	Vallée-Jonction	

Travaux autorisés	Localisation	Municipalité	Règlement
	En partie sur la voie ferrée et en parallèle à la rue Jean-Marie-Rousseau, de la rue du Moulin jusqu'à la limite sud de la municipalité, sur les lots 3 716 414, 3 716 415, 3 716 416, 3 716 417, 3 716 418, 3 716 512, 3 716 530, 3 716 534, 3 716 536, 3 716 555, 3 716 556, 3 716 557, 3 716 559 et 4 405 005 du cadastre du Québec		357-05-2016
<b>Construction du pont de la route 216 sur la rivière Chaudière,</b> incluant les approches rives est et ouest, le raccordement des rues existantes au nouveau tracé côté ouest et le réaménagement de la chaussée de la rue Marguerite-Bourgeois	Parties des lots 83, 83-16, 83-17, 91, 511-1, 504-6 du cadastre de la paroisse de Sainte-Marie	Sainte-Marie	235-05-2006
<b>Agrandissement de la bibliothèque municipale de Scott et immunisation de la construction</b>  Autorisation de déblais et de remblais pour la construction de la bibliothèque  Empiètement de 234 m <sup>2</sup> dans la zone inondable	1060, route du Président-Kennedy	Scott	235-05-2006

Travaux autorisés	Localisation	Municipalité	Règlement
<p><b>Plan d'intervention pour l'usine du Groupe Bocenor et son siège social</b></p> <p>(Travaux décrits dans la demande transmise par le Groupe GLD inc., Experts-Conseils, datée du 16 février 2005 et le complément d'information daté du 24 mai 2005)</p>	<p>274, rue Duchesnay 534, rue Notre-Dame Nord</p>	<p>Sainte-Marie</p>	<p>235-05-2006</p>
<p><b>Agrandissement du stationnement du commerce Beauce Auto Accessoires ltée</b></p> <p>(Travaux sont décrits dans la demande transmise par le Groupe GLD inc., Experts-Conseils, datée du 8 mars 2005 et ses compléments d'information)</p>	<p>245, route Chassé</p>	<p>Sainte-Marie</p>	<p>235-05-2006</p>
<p><b>Implantation à des fins d'accès public d'une rampe de mise à l'eau, un chemin d'accès, une aire de repos et un stationnement</b></p> <p>Déblais et remblais pour l'aménagement de la rampe de mise à l'eau sans rehaussement du terrain</p> <p>Empiètement de 1,77 ha dans la zone inondable</p>	<p>Lot 3 253 305 du cadastre du Québec (parc nautique Saputo)</p> <p>Les ouvrages et aménagements connexes à la rampe (stationnement, aire de repos, autres) sont implantés dans la zone inondable de grand courant, à l'extérieur du littoral</p>	<p>Sainte-Marie</p>	<p>247-03-2007</p>

Travaux autorisés	Localisation	Municipalité	Règlement
<p><b>Implantation d'une prise d'eau potable dans la rivière Chaudière</b></p> <p>Construction d'un massif en béton de forme allongée (dans le sens de l'écoulement), mesurant 11,5 m × 2,5 m</p> <p>Remise à l'état initial du lit de la rivière après les travaux</p>	<p>Vis-à-vis le lot 3 418 541 du cadastre du Québec, environ 40 m dans le littoral de la rivière Chaudière, à 0,82 mètre au-dessus du fond de la rivière</p>	<p>Sainte-Marie</p>	<p>247-03-2007</p>
<p><b>Aménagement d'un mur antibruit à l'entreprise Bonneville Portes et fenêtres</b></p> <p>(Travaux décrits dans la demande adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 7 mars 2008, et dans le complément d'information transmis par Genivar le 7 octobre 2008)</p>	<p>274, rue Duchesnay</p>	<p>Sainte-Marie</p>	<p>266-01-2009</p>
<p><b>L'implantation, partout sur le territoire, de piscines et de bâtiments accessoires, sans mesures d'immunisation, aux conditions suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La superficie maximale cumulative des bâtiments accessoires ne doit pas excéder 30 mètres carrés;</li> <li>• Les bâtiments (garages, remise, cabanon, etc.) doivent être déposés sur le sol, sans fondation ni ancrage pouvant les retenir lors d'inondation et créer ainsi un obstacle à l'écoulement des eaux;</li> <li>• Dans le cas des piscines, l'implantation ne doit pas donner lieu à des déblais ou des remblais, même si un réglage mineur peut être effectué pour une piscine hors terre, et, malgré les déblais inhérents à l'implantation d'une piscine creusée, dans ce dernier cas, les matériaux d'excavation doivent être éliminés hors de la zone inondable.</li> </ul>			<p>302-05-2011</p>
<p><b>Passerelle multifonctionnelle Famille-Beshro</b>, comprenant les approches ouest et est</p>	<p>Une partie des lots 3 138 985 et 3 253 305 du cadastre du Québec</p>	<p>Sainte-Marie</p>	<p>331-12-2013</p>

Travaux autorisés	Localisation	Municipalité	Règlement
<b>Travaux d'aménagement d'un puits municipal, prolongement d'une conduite existante, aménagement d'une génératrice extérieure adjacente à l'usine de production d'eau potable et le déplacement de la clôture ceinturant le site de l'usine</b>	Lot 2 721 546 du cadastre du Québec	Scott	344-03-2015
<b>Aménagement d'une aire d'attente non asphaltée pour camions</b>  Remblai sur une superficie de 2 896,88 m <sup>2</sup>	Lot 3 716 265 du cadastre du Québec, dans la partie adjacente au stationnement	Vallée-Jonction	353-11-2015
<b>Construction d'ouvrages de protection de l'usine Boulangerie Vachon inc. et de certains de ses équipements</b>	380, rue Notre-Dame Nord	Sainte-Marie	402-01-2020

Dans la même première partie, à la fin du chapitre 6, l'encadré intitulé « Enjeux » est modifié afin d'abroger le premier paragraphe et de le remplacer par ce qui suit :

- L'abolition de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui s'accompagne d'une réflexion sur l'arrimage de la planification régionale avec le nouveau régime d'aménagement des milieux hydriques.

#### 6.1.5 LA PLAINE INONDABLE DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Le phénomène récurrent des inondations de la rivière Chaudière a des conséquences socio-économiques majeures en Nouvelle-Beauce, essentiellement pour les noyaux urbains localisés en bordure de celle-ci. Vallée-Jonction, Sainte-Marie et Scott ont une partie de leur population installée dans la plaine de débordement. Celle-ci se trouve être le centre du village ou de la ville.

Une cartographie et des normes issues de la Convention Canada-Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines inondables de 1978 ont permis l'instauration d'un contrôle de l'utilisation et de la construction dans la plaine d'inondation. Toutefois, les inondations de 1987 et de 1991 ont montré les limites de cette approche.

D'une part, les zones inondables qui nous préoccupent sont déjà construites. Ainsi, pour la période de 1983-1993, les indemnités payées par le gouvernement ont été de 959 681 \$ à Sainte-Marie et de 107 533 \$ à Vallée-Jonction. Pour la même période, la Ville a émis pour 5,5 millions de dollars de permis en rénovation, en agrandissement, en transformation de bâtiments résidentiels, et 4,3 millions

de dollars pour de nouvelles résidences et de nouveaux bâtiments publics, et ce, à l'intérieur de la zone inondable de récurrence 20-100 ans.

D'autre part, à la suite de l'inondation de 1991, une étude de modélisation du bassin versant de la rivière Chaudière a démontré que les causes sont multiples<sup>19</sup> :

- Les caractéristiques naturelles, notamment l'abondance des pentes fortes couvertes de minces dépôts de surface peu perméables, sont les principales causes du ruissellement élevé sur le bassin versant de la rivière Chaudière. Ces caractéristiques se retrouvent sur plus de 85 % de la superficie du bassin versant.
- La pente très faible de la rivière Chaudière, dans le tronçon des eaux mortes, fait en sorte que sa débitance<sup>20</sup> est inférieure à celles de ses tributaires dont les pentes sont beaucoup plus élevées. Le tronçon des eaux mortes agit donc comme un réservoir..., ce qui provoque des inondations en eau libre de Scott à Saint-Joseph.
- ... le développement anthropique, représenté par l'utilisation des sols, n'a pas contribué à augmenter les volumes de ruissellement au cours de la période 1925 à 1989.
- Par contre, certaines pratiques reliées aux activités agricoles, forestières et urbaines, ainsi qu'au développement des routes sur le bassin versant, favorisent l'écoulement du volume d'eau dans un temps plus court, ce qui contribue à l'augmentation des débits dans la rivière Chaudière.
- Malgré l'augmentation observée de la fréquence des crues, les niveaux d'inondation n'ont pas augmenté au cours des vingt dernières années et ils ont même diminué par rapport à la situation prévalant au début du siècle.
- **Pour le tronçon situé entre Scott et Vallée-Jonction et pour des débits de l'ordre de 2 000 mètres cubes / seconde, plus de 90 % du débit passe par le chenal.**

*« La réduction de la fréquence des inondations en eau libre peut donc s'obtenir en menant, de concert, des actions préventives et curatives. Ces actions devront comprendre la protection des bandes riveraines et des zones de sédimentation des cours d'eau, les méthodes d'entretien des fossés et des petits ruisseaux, mais surtout la gestion des débits de crue des eaux du bassin. »<sup>21</sup>*

Pour la Nouvelle-Beauce, les solutions proviennent de la mise en place d'une gestion efficace de l'eau dans le bassin versant. En cela, la Nouvelle-Beauce espère une suite au dépôt du schéma directeur de l'eau. Parce qu'on ne peut déplacer les populations des centres urbains de Vallée-Jonction, de Sainte-Marie et de Scott et qu'on doit rénover, rajeunir et valoriser ces milieux, la problématique en

<sup>19</sup> Tecsalt, *Étude de modélisation du bassin versant de la rivière Chaudière*, rapports 1-2-3, 1994.

<sup>20</sup> Débitance : débit que l'on peut passer dans un canal dont les caractéristiques (largeur, profondeur, pente) sont définies.

<sup>21</sup> COBARIC II, *Le schéma directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière*, 2000, p. 26.

est une de sécurité civile où l'on doit sécuriser la population tout en obligeant l'immunisation de tous les nouveaux ouvrages quels qu'ils soient.

En ce qui concerne les autres zones d'inondation potentielle, il y aura une seule autre identification soit celle à l'extrémité nord de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon (rivière Chaudière). Deux autres endroits auraient pu justifier une telle identification : Sainte-Hénédine et Saint-Elzéar. À Sainte-Hénédine, l'étroitesse d'un ponceau était la cause d'un reflux sur quelques terrains à l'entrée du village. La situation a été réglée. À Saint-Elzéar, la canalisation d'une branche de la rivière Dubois traversant le village, construite par chacun des propriétaires riverains avec des diamètres différents, a été la cause d'une inondation. Encore là, la situation a été réglée.

Règlement # 413-03-2021

#### 6.1.5.1 Les inondations printanières de 2019

Dans la nuit du 20 au 21 avril 2019, le niveau d'eau de la rivière Chaudière a atteint un seuil historique, dépassant la cote centennale. La crue est venue toucher aux cœurs ancestraux de Sainte-Marie, de Vallée-Jonction et de Scott.

Le sinistre a dévasté le centre-ville mariverain, alors qu'on y dénombre la démolition de plus de 600 logements et environ 65 locaux commerciaux ou bureaux des suites de l'inondation. Certains secteurs du territoire inondé accueillent une proportion d'ânés 36 % plus élevée qu'en moyenne sur le territoire. L'occurrence de personnes vivant seules y était 83 % plus élevées, et les revenus d'emploi y étaient 28 % plus faibles. En somme, c'est la partie de la ville la plus vulnérable sur le plan socioéconomique qui a été touchée par le sinistre.

À Scott, on compte en proportion davantage encore de bâtiments démolis. On en recense près de 100 bâtiments en plein cœur du village, soit près de 10 % de l'ensemble des bâtiments de la municipalité. À Vallée-Jonction, on compte plus de 50 bâtiments touchés par les inondations, soit 7 % du parc immobilier.

Ces inondations auront un impact sur l'offre en logements et en services, mais aussi sur l'organisation spatiale des milieux urbains en Nouvelle-Beauce. Face à un phénomène dont la récurrence et la gravité n'est pas en voie de s'atténuer, un questionnement inédit à l'échelle de Chaudière-Appalaches, voire de celle du Québec, s'impose : faut-il maintenir ces noyaux urbains en place ou faut-il identifier un autre endroit de centralité?

#### 6.1.6 LA GESTION DE L'EAU DANS LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

La région Chaudière-Appalaches a accueilli en 1992 un projet-pilote de grande envergure, soit la gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant de la rivière Chaudière. Première expérience à grande échelle au Québec, ce bassin touche sept MRC sur les onze de la région Chaudière-Appalaches et une MRC de la région de l'Estrie (Le Granit). Le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) avait pour mandat d'établir les grands principes devant mener à l'élaboration d'une politique de

gestion de l'eau par bassin versant. Il propose une approche de gestion globale qui intègre l'ensemble des usages et des utilisations de l'eau, à partir du territoire cohérent qu'est le bassin versant d'un cours d'eau, et qui fasse appel aux usagers et aux gestionnaires de ce bassin pour en faire la gestion.<sup>22</sup>

Règlement # 419-09-2021

### 6.1.7 Les milieux humides

Les milieux humides de La Nouvelle-Beauce constituent une véritable richesse pour la collectivité. Ces milieux assurent plusieurs fonctions écologiques, lesquelles contribuent à de nombreux bénéfices matériels et immatériels pour la société. Ils participent à la régulation des systèmes naturels ainsi qu'à l'activité économique de notre territoire. Le maintien et l'amélioration de ce patrimoine naturel jouent un rôle direct sur la qualité de vie des citoyens, à tous les jours. Les milieux humides jouent un rôle de premier plan, notamment en ce qui concerne la quantité et la qualité des ressources en eaux de surface et souterraines, la conservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

Le nord de La Nouvelle-Beauce est là où l'on retrouve la plus grande proportion de milieux humides : dans le bassin versant de la Chaudière, 22 % de la superficie de la Basse-Chaudière est comprise à l'intérieur d'un milieu humide, alors que c'est l'endroit où les pressions de développement (résidentiel, entre autres) sont les plus fortes. En Basse-Chaudière, on trouve surtout des marécages, mais 35 % des milieux humides sont des tourbières. De ces superficies recouvertes de tourbières, 77 % sont des tourbières boisées, 13 % des tourbières ouvertes ombrotrophes et 10 % sont des tourbières ouvertes minérotrophes.

Bien qu'aucune espèce faunique menacée ou vulnérable ne soit recensée sur le territoire de La Nouvelle-Beauce, les milieux humides constituent des habitats pour espèces menacées ou vulnérables répertoriées susceptibles d'être présentes dans le bassin de la Chaudière (Petit blongios, Tortue géographique). L'intégrité de ces milieux humides a aussi un impact sur d'autres espèces menacées ou vulnérables présentes dans le bassin versant (salamandre pourpre).

La section « Saint-Lambert-de-Lauzon » de l'article 8.1.1 de la partie 1 intitulée « La problématique » est modifiée par l'ajout, à la fin de la sous-section intitulée « Le périmètre urbain » et avant la section « Autres territoires », du paragraphe suivant :

Un milieu humide d'une superficie d'environ 55 hectares entre la rue des Érables et l'autoroute Robert-Cliche représente une contrainte majeure au développement du périmètre d'urbanisation de Saint-Lambert-de-Lauzon. Cette contrainte enclave la partie sud du périmètre d'urbanisation, pour laquelle l'unique voie collectrice est la rue des Érables.

Cette voie de circulation possède une emprise d'une largeur moyenne de 9 mètres au sud de la rue du Pont, tout en accueillant près de 4 000 véhicules par jour. Une étude de Ruesécurité inc. réalisée en

<sup>22</sup> Vers une gestion intégrée et globale des eaux du Québec, rapport du Comité de bassin de la rivière Chaudière, mars 1996.

2014 montre que les niveaux de service de l'intersection des Érables/ du Pont sont généralement bons, mais que sans une reconfiguration majeure de celle-ci, un développement de la portion sud du périmètre d'urbanisation aurait un impact significatif à la baisse sur la qualité des déplacements.

Les grands principes développés par le COBARIC ont mené vers une seconde étape, soit la réalisation d'un schéma directeur de l'eau (SDE) pour le bassin versant de la rivière Chaudière.

Le plan d'action du SDE s'articule autour de quatre principaux enjeux :

- Assurer un approvisionnement en eau potable de qualité optimale et en quantité suffisante pour répondre aux besoins des usagers.
- Assurer la conservation et la restauration des écosystèmes aquatiques et riverains.
- Assurer la sécurité de la population et réduire les dommages causés par les inondations.
- Mettre en valeur le potentiel récréotouristique lié à l'eau.

La Nouvelle-Beauce est directement concernée par l'ensemble de ces enjeux. Parmi les actions proposées dans le SDE, plusieurs constituent déjà des priorités en Nouvelle-Beauce. Le maintien d'une eau de qualité, la protection des rives des cours d'eau, la détermination de périmètres de protection autour des puits d'alimentation en eau potable, le contrôle des interventions en zone inondable, la mise en valeur des cours d'eau à des fins récréotouristiques sont des préoccupations de premier ordre pour les élus. Le plan d'action du schéma d'aménagement devra s'approprier les objectifs du SDE dans la mesure où il proposera des actions concrètes en relation avec les projets du SDE, pour protéger la qualité des cours d'eau sur le territoire de la Nouvelle-Beauce.

Dans un contexte de concertation et de sensibilisation de la population et des élus quant à la problématique des cours d'eau, la mise en œuvre du plan d'action du SDE, parallèlement à celui de la MRC, devrait favoriser, à moyen et à long terme, le retour d'une eau de qualité dans les cours d'eau du bassin versant de la rivière Chaudière.

## **6.2 LES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **6.2.1 LA GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS**

Avant 1978, le mode privilégié de disposition des déchets solides était le dépotoir. Onze dépotoirs, dont deux dépôts en tranchée, recevaient les déchets des quinze municipalités de la Nouvelle-Beauce. Ce type de gestion a entraîné de nombreux problèmes - contamination du sol, de l'eau - et il a déprécié ces territoires, les rendant inutilisables pour au moins 25 ans.

À la suite de la fermeture du dépôt de Saint-Lambert-de-Lauzon au territoire de la Nouvelle-Beauce en 1992, la MRC a conclu une entente avec ses municipalités constituantes en matière de gestion des déchets et des matières recyclables. L'aboutissement des recherches pour localiser un site potentiel identifia Frampton comme municipalité hôte pour l'établissement du lieu d'enfouissement sanitaire (LES). Après la validation du projet par la CPTAQ puis par le ministère de l'Environnement,

le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) donnait en 1997 son accord pour l'implantation du LES à Frampton. La même année, la MRC s'est donc vue mandater par décret gouvernemental pour effectuer la mise en œuvre du projet. Le début de l'année 1998 marquait l'inauguration des opérations de traitement des déchets au site de Frampton. Durant la même période, la MRC adoptait un plan directeur pour la collecte sélective des déchets.

En 1999, le site a disposé de plus de 18 000 tonnes métriques de déchets. Le site récupère les déchets de 18 municipalités, neuf en Nouvelle-Beauce et neuf dans la MRC de Robert-Cliche. Seule la municipalité de Sainte-Marguerite n'a pas adhéré à l'entente. Elle envoie ses déchets dans la MRC des Etchemins. Le mécanisme de gestion du site de Frampton permet une éventuelle adhésion pour Sainte-Marguerite. À long terme, la capacité du site ne laisse donc entrevoir aucune problématique d'entreposage des déchets pour la Nouvelle-Beauce.

### **6.2.2 LA GESTION DES BOUES PROVENANT DES MODES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

En Nouvelle-Beauce, les activités d'épuration des eaux usées produisent trois types de boues : celles des stations d'épuration des eaux usées domestiques, des résidences isolées et des bassins de traitement des eaux de lixiviation du lieu d'enfouissement sanitaire.

Les onze stations d'épuration doivent être nettoyées tous les dix ou quinze ans. Notion purement théorique, puisqu'à peine sept ans après le début de ses opérations, Sainte-Marie a été confrontée à vider ses étangs. Le milieu agricole a assuré une valorisation des boues. Les municipalités devront établir prochainement un plan de gestion de leurs bassins pour entreposer les boues. Pour les résidences isolées, la vidange des fosses s'effectue par une entreprise qui se charge de transporter les boues vers des sites situés à l'extérieur du territoire. Enfin, les boues résiduelles du site d'enfouissement sanitaire sont retournées à même le site.

Si la disposition des boues ne constitue pas pour l'instant une problématique en Nouvelle-Beauce, l'absence de données sur leur volume de production, notamment pour les résidences, ne permet pas d'évaluer si le mode de collecte actuel saura répondre aux besoins du milieu à long terme.

### **6.3 LES SITES D'EXTRACTION (GRAVIÈRES)**

La Nouvelle-Beauce dispose d'importantes ressources de sable et de gravier. Les bancs d'emprunt les plus importants en termes de potentiel exploitable sont localisés sur la rive ouest de la rivière Chaudière. Les plus importants dépôts sont ceux de Vallée-Jonction, situés à l'intérieur du noyau urbain. Les prélèvements qui y sont effectués occasionnent d'importants problèmes - bruit, poussière, transport - tant pour la population que pour le milieu naturel.

D'autre part, il existe de nombreux autres sites d'extraction de sable et de gravier sur le territoire qui ne constituent pas une contrainte.

## **6.4 LES CIMETIÈRES D'AUTOS**

Certaines municipalités de la Nouvelle-Beauce disposent de sites d'entreposage de carcasses de voitures, localisés en milieu rural. Il n'existe cependant pas de répertoire précis de ces sites pour l'ensemble du territoire. Leur exploitation peut constituer des contraintes visuelles et environnementales importantes, tant à l'égard des résidants que des activités agricoles. Leur implantation nécessite à cet effet la détermination de limites à leur développement. De même, le peu d'esthétisme de ces sites commande l'implantation d'écrans visuels. Afin de limiter ces contraintes, il importe de déterminer dans chacune des municipalités des zones précises pour de tels usages.

### Faits saillants...

- Les infrastructures d'égout sanitaire branchées sur une station d'épuration des eaux usées sont implantées dans tous les noyaux urbains.
- La Nouvelle-Beauce dispose de deux lieux d'enfouissement sanitaire (Frampton et Saint-Lambert-de-Lauzon) et d'un programme de gestion intégrée des déchets domestiques.
- La MRC a été l'une des instigatrices du projet-pilote de gestion de l'eau par bassin versant pour la rivière Chaudière.
- Il est difficile de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement qui offrent une eau de qualité et en quantité.
- La problématique agroenvironnementale est l'une des sources de la précarité des écosystèmes - eau, sol - en Nouvelle-Beauce.
- Les conséquences, sur la santé publique de la concentration d'unités animales sur le territoire de la Nouvelle-Beauce, sont encore trop peu documentées.
- Plus de 3 000 résidences isolées ne sont pas raccordées à un réseau d'égout. Une grande majorité d'entre elles n'ont pas d'installation septique conforme.
- Il y a un risque élevé de contamination des eaux souterraines principalement dans la vallée de la Chaudière.
- Le discours sur la piètre qualité des eaux dure depuis plusieurs années. Il y a peu d'actions concertées pour résoudre cette problématique.
- La mauvaise qualité de l'eau provient entre autres de la pollution diffuse. L'absence de bandes de protection riveraines, tant en milieu rural qu'urbain, n'est pas étrangère à cette situation.
- Les inondations récurrentes de la Chaudière ont des conséquences socio-économiques majeures, essentiellement dans les noyaux urbains de Scott, de Sainte-Marie et de Vallée-Jonction.

### Enjeux

- Le ministère de l'Environnement insistera sur la présence intégrale de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables à l'intérieur du schéma.
- La réduction de la fréquence des inondations peut s'obtenir par une approche globale du bassin versant.
- La promotion pour la réalisation du schéma directeur de l'eau.
- La conservation des boisés dans la plaine du Saint-Laurent.
- La protection des prises d'eau municipales.
- La protection du voisinage (contraintes anthropiques) :
  - . bâtiments agricoles d'élevage;
  - . gravières;
  - . cimetières;
  - . anciens dépotoirs;
  - . lieu d'enfouissement sanitaire.
- Les terrains contaminés.

## **7. LE MILIEU RURAL**

L'agriculture comme les autres secteurs d'activités sociales et économiques vivent une profonde mutation. Le contexte de libre-échange et de mondialisation des marchés affecte les fondements de notre société. Les trois derniers plans de développement régional, ceux de 1987, de 1993 et de 1999, ont exposé toutes les difficultés que le monde agricole traverse : problèmes environnementaux, mais aussi de relève agricole, de formation et de centre de formation, d'endettement, de gestion d'entreprises, de fluctuation des marchés. Ces bouleversements coïncident avec le vieillissement de la population, l'exode des jeunes vers les centres urbains, la diminution importante du nombre de résidents dans les rangs.

Le milieu rural de la Nouvelle-Beauce n'est plus le milieu homogène qu'il a déjà été, et ce, même si le décret de la zone agricole le couvre à 96 %. Le recul de l'activité agricole en termes d'espace occupé (67 % du territoire), du nombre de fermes établies le long des rangs (perte de 300 fermes en vingt ans) sont des réalités dans toutes les municipalités de la Nouvelle-Beauce (tableaux 14 et 15). Cette décroissance a un impact direct sur le dynamisme de la collectivité locale.

Ce retrait de la classe agricole a amené une déstructuration de certains territoires : Frampton, la partie sud de Sainte-Marguerite et de Saint-Elzéar. L'espace a été comblé à bien des endroits par la forêt, quelques chalets et quelques résidences et des petites entreprises. Les municipalités où l'agriculture est très dynamique ont connu également leur part de déclin. Le secteur le plus touché se trouve entre la rivière Chaudière et l'autoroute 73, de Saint-Lambert-de-Lauzon à Vallée-Jonction via Scott et Sainte-Marie. Les conflits d'utilisation de l'espace rural et de cohabitation avec le voisinage sont peu apparents, mais quelques-uns ont eu des conséquences importantes dans le développement municipal. L'agrandissement du périmètre urbain de Saint-Bernard en est un bon exemple.

En plus de cette décroissance, les municipalités ont à supporter de nouvelles responsabilités directes et indirectes qui se traduisent par un fardeau financier supplémentaire imputé aux contribuables locaux. Par exemple, pour les municipalités de Sainte-Hénédine, de Saint-Elzéar et de Saint-Isidore, ces nouvelles charges (voirie et Sûreté du Québec) représentent respectivement 30 %, 39 % et 40 % du budget municipal. À cela, il faut ajouter les cours d'eau, le soutien municipal à l'équilibre budgétaire de la province, etc.

Les pressions se font donc plus évidentes pour une ouverture sur une utilisation élargie du territoire rural. Des demandes de toute nature ont été apportées aux bureaux municipaux ainsi qu'à la MRC au cours des dix dernières années. Ces projets visaient le développement du secteur récréotouristique – club de golf, centre équestre, gîte du passant et table champêtre, agrotourisme – et, dans une moindre mesure, les secteurs commerciaux et industriels. La révision du schéma d'aménagement doit composer avec cette dualité qui est d'harmoniser le « droit de produire » recherché par les agriculteurs à l'intérieur d'un espace rural où la pluralité des activités, complémentaires et compatibles, permettrait une utilisation de tout le territoire.

## Villégiature

Pour plusieurs municipalités au Québec, la construction de résidences saisonnières (chalets) constitue un moyen de stabiliser leur population. On considérera cet apport de nouveaux arrivants comme une solution, un stimulant à l'économie locale. D'un petit secteur paisible, le plus souvent de fois associé à un lac ou à un cours d'eau ou tout simplement à un beau paysage, la zone se transforme graduellement en secteur résidentiel. La situation devient chaotique et entraîne son lot de problèmes, hélas bien connu : desserte en services comme le transport scolaire, la collecte des déchets, le déneigement, la sécurité publique. Il s'ensuit une cohabitation difficile entre habitants permanents et estivaliers, entre voisins agriculteurs et non-agriculteurs.

Bien que présente en Nouvelle-Beauce, la villégiature n'occupe que très peu d'espace et n'est surtout pas un mode d'occupation résidentielle. L'absence de lacs importants (en superficie) et de cours d'eau calmes et la présence d'une agriculture dynamique et prospère font en sorte que le territoire a été peu concerné (et l'est encore) par cette problématique. Il y a bien, en Nouvelle-Beauce, quelques endroits qui se sédentarisent. Ces endroits ne sont pas la règle, ils sont connus et ils n'ont pas de potentiel de développement. Contrairement à plusieurs autres régions, aucun des noyaux villageois et urbains n'est mis en péril dans leur développement et dans leur consolidation à cause de la présence des quelques îlots de villégiature.

## Îlots déstructurés

### **a. Villégiature**

Y aurait-il pression induite sur le milieu rural et sa composante agricole avec la venue de quelques résidences saisonnières supplémentaires? La présence d'autant de secteurs de villégiature, plus de 70, sur le territoire agricole peut-elle déstabiliser le développement des localités, entraîner des demandes de services (déneigement, boîte postale, autobus scolaire, déchets, etc.) auprès du conseil, apporter des problèmes de cohabitation avec les agriculteurs? Autoriser quelques chalets de plus en milieu rural pose-t-il problème au point d'affaiblir la structure villageoise en place?

Le premier schéma (1990) identifiait toutes ces zones avec une affectation villégiature. Introduite dans les plans de zonage des municipalités (concordance au schéma), il y a ici une belle occasion d'évaluer les conséquences d'une telle identification. Le tableau 25 montre la croissance de la construction des chalets sur le territoire de la Nouvelle-Beauce.

Tableau 25  
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHALETS PAR MUNICIPALITÉS, 1994-2003

Municipalité	Chalets	
	1994	2003
Frampton	158	150
Saint-Bernard	105	90
Saint-Elzéar	80	70
Saint-Isidore	115	95
Saint-Lambert-de-Lauzon	230	140
Sainte-Hénédine	11	10
Sainte-Marguerite	95	90
Sainte-Marie	110	103
Saints-Anges	85	80
Scott	105	80
Vallée-Jonction	50	50
MRC de La Nouvelle-Beauce	1 144	958

Source : MRC de La Nouvelle-Beauce

Ce tableau est révélateur de la situation de la villégiature en Nouvelle-Beauce. Hormis Frampton, ce sont des municipalités baignées par la rivière Chaudière (Saint-Lambert-de-Lauzon, Saint-Bernard, Saint-Isidore et Scott) où sont localisées les résidences saisonnières. Ce sont de vieux secteurs de villégiature, localisés en bordure de la rivière. Il y a peu ou pas de services. Il ne reste que quelques espaces libres et, surtout, il n'y a pas d'expansion de ces secteurs. Aucune des municipalités ne montre une croissance positive du nombre de chalets même celles où leur présence est un peu plus importante.

Le schéma en vigueur depuis 1990 et sa concordance ont offert aux municipalités la possibilité de développer les zones de villégiature (l'ouverture d'une nouvelle rue étant autorisée). Il n'y a eu aucune nouvelle rue depuis ce temps. Aucun usage commercial n'est également autorisé. On ne peut conclure en l'absence de problèmes reliés aux zones de villégiature. Toutefois, ils demeurent marginaux en regard à ceux retrouvés dans d'autres régions du Québec (les Laurentides, les Cantons-de-l'Est, etc.). Les municipalités devront s'assurer dans les années à venir les demandes en services publics en réponse à la conversion des résidences dites secondaires en résidences principales et prévenir la formation d'îlot urbain. Pour contenir un « possible » débordement, il y aurait lieu de poursuivre l'interdiction de construction de nouvelles rues ainsi que toute activité commerciale et de service.

#### **b. Hameau, quatre-chemins, extension de périmètres urbains, îlots résidentiels**

Sur le territoire de la Nouvelle-Beauce, on trouve peu de problématique d'urbanisation diffuse. Les périmètres urbains sont bien délimités en ce sens qu'ils répondent au concept d'une trame de rues publiques desservies par les infrastructures d'aqueduc et/ou d'égout. De cette généralité, il existe quand même des situations particulières. Sept des onze municipalités abritent au moins un noyau résidentiel ou mixte. Par contre, des sept municipalités, une seule, Saint-Lambert-de-Lauzon, présente une population plus importante à l'extérieur du noyau villageois laquelle, faut-il le rappeler était partie intégrante de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière. Le premier schéma identifiait ces

secteurs avec une affectation Agricole II. Encore là, il était interdit dès 1990 de construire de nouvelles rues dans ces secteurs. On doit poursuivre cette interdiction dans la révision du schéma.

### **Frampton**

Le secteur du lac Longchamps est en marge du périmètre urbain à quelque 25 mètres de celui-ci. Cette zone est constituée d'une dizaine de maisons, de quatre chalets et de trois terrains vacants. C'est une petite zone qui n'a pas bougé. Quelques résidents ont demandé la municipalisation du chemin. Le conseil demande qu'elle soit conforme à une rue publique, ce que les citoyens refusent.

Le secteur contigu au club de golf contient quatre maisons, quatre chalets et cinq terrains vacants. Il ne peut y avoir extension de ce secteur.

### **Saint-Elzéar**

On trouve deux endroits sur le territoire municipal présentant une agglomération résidentielle : le quatre-chemins au coin du rang Saint-Thomas et de la route 216 et le long de la route 216 (côté nord), prolongement du périmètre urbain vers l'ouest.

Concernant le quatre-chemins, on n'y trouve que huit résidences et un commerce (garage de réparation générale) et aucun terrain vacant. Il n'y a aucune possibilité de développement à cet endroit.

Quant au secteur à l'ouest du périmètre urbain, il constitue une continuité à ce dernier. Le développement de l'urbanisation s'oriente vers ce secteur en raison de l'absence d'activité agricole, mais également par la nouvelle aire de captage pour l'approvisionnement en eau potable du village. Cette dernière bloque en partie le développement du secteur sud-ouest. Entre la limite du périmètre urbain et le rang Saint-Olivier, on trouve six résidences et cinq terrains vacants. Le périmètre urbain va rejoindre ce développement résidentiel à moyen terme.

### **Saint-Isidore**

Le quatre-chemins à « Coulombe » à Saint-Isidore qui fait intersection avec la route Kennedy est représentatif de la dynamique rurale en Nouvelle-Beauce. De multiples activités non agricoles cohabitent avec l'agriculture en milieu rural. Rappelons que la route Kennedy (autrefois la route Justinienne) a été le premier et, pendant longtemps, le seul lien routier entre le littoral et la Beauce. Il est donc normal de constater autant d'usages implantés le long de cette artère. Le tableau, ci-dessous, présente les usages retrouvés dans cette portion de 2,5 km de la route Kennedy, à l'est de la route Coulombe.

## SECTION DU QUATRE-CHEMINS À COULOMBE

76 résidences
2 remises
1 service de débosselage et de peinture d'automobiles
2 services de réparation d'automobiles
1 station-service avec dépanneur
1 dépanneur
1 service d'entreposage général
2 garages pour le transport par camion
2 réservoirs d'eau de la municipalité
1 entreprise d'excavation
1 industrie du meuble résidentiel
12 fermes laitières
6 fermes porcines
1 ferme avicole
1 serre
Aucun terrain vacant

Encore là, il n'y a pas de terrain vacant ni possibilité d'expansion (construction de rues ou autre développement urbain) de ce secteur. Toutefois, il importe de reconnaître ce lieu et même d'y promouvoir les usages existants. Par ailleurs, il faut s'assurer d'interdire certains usages qui entraîneraient des complications (immeubles protégés<sup>23</sup>) ou qui amèneraient des contraintes aux usages voisins. Quant aux exploitations agricoles énumérées, il s'agit principalement de terrains en culture localisés en bordure de la voie de circulation, propriétés des fermes des alentours.

**Saint-Bernard**

Le rang Saint-Georges Est est la continuité du noyau villageois. Cette situation avait été reconnue dans le premier schéma (affectation mixte). Sur une distance de 1,5 km, jusqu'au rang Bord-de-l'eau, le village s'est étendu de part et d'autre de la voie de circulation. La présence d'une seule exploitation agricole (en retrait du rang) a facilité cet étalement. On y trouve un peu plus d'une trentaine de résidences, un casse-croûte, deux services de réparation de véhicules automobiles, un service de soudure, un service de vétérinaire. L'absence de réseaux d'aqueduc et d'égout oblige la construction sur 2 787 m<sup>2</sup>. Il y a encore un potentiel de trente terrains le long du rang. Ce sont des espaces enclavés où l'agriculture est absente. D'ailleurs, il existe déjà une autorisation d'utilisation résidentielle et

<sup>23</sup> Voir la terminologie de immeuble protégé à l'annexe 1 du document complémentaire inclus au schéma d'aménagement et de développement révisé, page 8 / 35.

commerciale sur environ 2 ha (côté nord de la route, lot 75-p). Il n'y a aucune possibilité de construire des rues à partir du rang et qui viendrait développer l'arrière des terrains en front.

#### RANG SAINT-GEORGES EST

33 résidences
1 casse-croûte
1 service de réparation d'automobiles (garage)
1 service de l'automobile
1 service de soudure
1 service de vétérinaire
1 ferme
30 terrains vacants

#### Sainte-Marie

Deux sections de la route Kennedy vers Vallée-Jonction sont concernées par l'étalement des fonctions urbaines. Ces deux sections, identifiées au premier schéma, ont peu changé depuis quinze ans. Les modifications concernent des changements d'usages ou des expansions de type commercial. La première section comprend une partie de la rue Notre-Dame. On remarquera le peu d'espace vacant pour le développement de nouvelles fonctions. Le type d'activité commerciale est en relation avec sa localisation soit les services de réparation de véhicules automobiles. Quant aux exploitations agricoles énumérées, il s'agit principalement de terrains en culture localisés en bordure de la voie de circulation, propriétés des fermes des alentours.

**SECTION DU BOULEVARD VACHON ET  
DE LA RUE NOTRE-DAME,  
VERS VALLÉE-JONCTION**

71 résidences
1 remise
1 centre jardin
1 détaillant de piscines et spas
1 vente au détail d'automobiles usagées
1 vente au détail d'automobiles neuves ou usagées
4 services d'entreposage en général
1 service de débosselage et de peinture d'automobiles
2 services de réparation d'automobiles
1 industrie du meuble résidentiel
1 restaurant
2 réservoirs d'eau
1 service vétérinaire
13 fermes
1 terrain vacant

**SECTION ROUTE KENNEDY VERS VALLÉE-JONCTION**

10 résidences
1 service de réparation automobile
1 compagnie de transport
1 vente en gros du bétail
1 restaurant
1 ferme laitière
2 terrains vacants

**Vallée-Jonction**

À la suite de la section Sainte-Marie, cette partie est sensiblement identique à toute celle localisée sur la route Kennedy. Services de réparation et de vente de véhicules automobiles, il semble que la route 173 soit « l'endroit idéal » compte tenu de leur nombre retrouvé entre Saint-Isidore et Vallée-Jonction. Encore là, il n'y a pas eu vraiment de développement de nouvelles fonctions urbaines si ce n'est des agrandissements de commerces/services déjà existants.

**ROUTE KENNEDY**

24 résidences
2 chalets
2 remises
1 vente au détail d'automobiles neufs ou usagés
3 services de débosselage et de peinture d'automobiles
1 service de réparation d'automobiles (garage)
1 vente au détail de combustibles
1 service vétérinaire
7 fermes
1 terrain vacant

**Saint-Lambert-de-Lauzon**

L'historique du développement de Saint-Lambert-de-Lauzon se trouve dans le tableau ci-dessous. Plus d'une dizaine de secteurs hors village qui accueillent plus de mille constructions résidentielles. Plusieurs facteurs concourent à une telle situation. Toutefois, ce n'est qu'avec la construction d'un réseau d'égout relié à une station d'épuration des eaux usées et d'un réseau d'aqueduc qu'on commence à voir un renversement de cette tendance (lourde). De fait, un endroit hors village demeure avec tout son potentiel de développement soit le parc Boutin. Le schéma (document complémentaire) doit apporter des restrictions quant à la possibilité de poursuivre ce développement. Les normes se rapporteront principalement à la construction sur des rues publiques existantes.

Tableau 26  
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL À L'EXTÉRIEUR DU NOYAU URBAIN

Secteurs	Constructions existantes (2001)	À développer (2001)
Parc Boutin	461	81
Place des Hauts-Bois	35	1
Place des Îles	151	6
Place Labonté	32	11
Domaine des Érables	124	41
Place de la Sapinière	14	-
Rue des Saules	33	-
Place des Cerisiers	4	-
Rue du Pont Ouest	13	31
Rue des Pins	6	-
Avenue Bellevue Nord	102	7
Rue des Érables Nord	177	14
Autres	62	27
<b>Total</b>	<b>1 114</b>	<b>219</b>
<b>À l'intérieur du périmètre urbain</b>	<b>680</b>	<b>115</b>
<b>Total (2001)</b>	<b>1 794</b>	<b>334</b>

Source : MRC de La Nouvelle-Beauce

En 1995, le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce forme le « Comité sur la mise en valeur du territoire rural ». Ce comité a le mandat de :

- Développer un concept d'occupation du territoire rural.
- Proposer des orientations d'aménagement du territoire rural.
- Proposer et soutenir des moyens d'action qui visent (dans l'ordre) :
  1. le développement de l'activité agricole;
  2. la protection de l'environnement;
  3. la protection et la valorisation du territoire rural.

Par ce mandat, le conseil souhaite apporter des solutions aux problèmes de diversification des usages en milieu rural, de délimitation des périmètres d'urbanisation, de problématique environnementale reliée à la gestion des lisiers. À cette époque, le conseil se pose les questions suivantes : peut-on autoriser en milieu rural des activités autres qu'agricoles sans nuire au développement de l'agriculture? Est-ce que le territoire peut être essentiellement agricole et assurer le développement de la collectivité? Est-ce que le milieu rural a atteint ses limites quant à la possibilité de poursuivre une agriculture fixée sur la production animale? Comment poursuivre le développement de l'agriculture et valoriser cette activité auprès de la population?

Pour y faire suite, les membres du comité ont développé un cadre de référence de l'occupation du territoire rural en Nouvelle-Beauce, lequel a été élu à l'unanimité par les intervenants municipaux et agricoles.

## CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE RURAL

L'agriculture est l'activité sur laquelle reposent l'organisation et le développement du milieu rural de la Nouvelle-Beauce. Malgré le dynamisme de la communauté agricole et la productivité que génèrent ses activités, l'occupation et l'utilisation du terroir décroissent à plusieurs endroits. En fonction des caractéristiques physiques du terrain, mais aussi de la vitalité de l'agriculture, on constatera une homogénéité variable de cette communauté. Il est possible d'établir ainsi trois grands secteurs en Nouvelle-Beauce.

### SECTEUR DYNAMIQUE

Ce territoire concentre la majeure partie de l'activité agricole de la Nouvelle-Beauce. S'il existe une homogénéité dans l'utilisation de ce territoire, d'autres usages côtoient également l'activité agricole. On rencontre, le long des rangs et des routes, des résidences, des commerces et des petites entreprises industrielles. À cela, il faut ajouter quelques îlots déstructurés, surtout à Scott et à Saint-Isidore.

#### Caractéristiques :

- ✓ Forte prédominance de l'agriculture.
- ✓ Homogénéité de l'occupation du territoire.
- ✓ Croissance de l'activité agricole ou de sa diversification.
- ✓ Bon potentiel agricole des sols et faible relief.
- ✓ Très peu de friche.
- ✓ Peu d'activités récréatives et de villégiature.

#### Localisation :

Ce secteur correspond à la plaine du Saint-Laurent et au premier plateau des Appalaches. Les municipalités suivantes sont concernées : Saint-Bernard, Sainte-Hénédine et, en partie, celles de Saint-Isidore, de Scott, de Sainte-Marie, de Sainte-Marguerite et de Saint-Elzéar.

#### Principes d'occupation :

- ✓ Protéger l'activité agricole existante et potentielle.
- ✓ Circonscrire les secteurs déstructurés et les autres secteurs non agricoles à l'intérieur de ce territoire.
- ✓ Favoriser le reboisement en fonction de l'absence de potentialité agricole du terrain et des usages agricoles possibles.
- ✓ Autoriser les activités agrotouristiques.
- ✓ Autoriser la consolidation des zones déstructurées (enclaves).

## SECTEUR EN RESTRUCTURATION

On retrouve dans ce secteur plusieurs exploitations agricoles. Toutefois, la plupart sont disséminées dans les rangs ou regroupées en petites enclaves (4<sup>e</sup> Rang et rang Saint-Thomas à Saints-Anges et 5<sup>e</sup> Rang à Frampton). La forêt comble l'espace entre deux fermes. La villégiature est plus présente; les résidences et les commerces n'occupent pas plus de place en milieu rural que dans le secteur dynamique. C'est l'endroit où le secteur récréotouristique occupe le plus d'espace.

### Caractéristiques :

- ✓ Recul de l'activité agricole en termes d'occupation sur un territoire municipal ou une partie de ce territoire.
- ✓ Morcellement à l'intérieur de l'homogénéité de la classe agricole.
- ✓ Le potentiel agricole des sols est souvent moindre et le relief devient une contrainte.
- ✓ On y trouve plusieurs zones de villégiature et quelques équipements récréotouristiques.
- ✓ On note un reboisement de plusieurs terres, autrefois en culture.
- ✓ La forêt occupe plus de 50 % de ce territoire.

### Localisation :

Ce secteur correspond au piémont appalachien, aux Monts Notre-Dame ainsi qu'à une partie de la vallée de la rivière Chaudière, entre Sainte-Marie et Vallée-Jonction. Il comprend les municipalités de Frampton, de Saints-Anges, de Vallée-Jonction et, en partie, de Saint-Elzéar, de Sainte-Marie et de Sainte-Marguerite.

### Principes d'occupation :

- ✓ Protéger l'activité agricole existante.
- ✓ Circonscrire les secteurs déstructurés ainsi que les secteurs homogènes non agricoles à l'intérieur de ce territoire.
- ✓ Valoriser le secteur forestier en facilitant les travaux sylvicoles.
- ✓ Exploiter la forêt en fonction des autres ressources naturelles, de la protection des paysages, de l'accessibilité et de l'entretien de la voirie tertiaire.
- ✓ Permettre l'introduction d'activités touristiques extensives avec évaluation de l'activité agricole et sylvicole environnante.
- ✓ Autoriser la construction résidentielle dans certains rangs selon des critères à définir.
- ✓ Autoriser la consolidation des zones déstructurées (enclaves).

### **SECTEUR EN DÉCLIN**

Ce secteur a été déstructuré en grande partie par la construction de l'autoroute 73 et par l'étalement des fonctions urbaines le long de la route 173 entre Scott et Sainte-Marie. On ne peut plus maintenant ignorer la concentration d'usages non agricoles présents dans cet espace. L'agriculture y est toujours possible mais sous certaines formes, lesquelles excluent une production animale intensive.

#### **Caractéristiques :**

- ✓ Recul de l'activité agricole jusqu'à l'abandon de celle-ci (il peut rester quelques exploitations éparses).
- ✓ Présence d'usages urbains caractérisés par leur mixité.
- ✓ Plusieurs terrains en friche non valorisés (la qualité des sols n'est pas en cause).
- ✓ Certains potentiels en raison de la présence de la rivière Chaudière et de l'accès à l'autoroute 73 ont été mis en valeur (zones de villégiature, équipements récréotouristiques, parcs industriels).
- ✓ Il n'existe pas de retour possible à une agriculture active.

#### **Localisation :**

Ce secteur correspond au territoire situé entre l'autoroute 73 et la rivière Chaudière, et ce, à partir de Saint-Isidore (Saint-Lambert-de-Lauzon) jusqu'à Sainte-Marie.

#### **Principes d'occupation :**

- ✓ Consolider l'agriculture existante et régir l'implantation des nouvelles entreprises agricoles.
- ✓ Favoriser le développement de ce secteur en fonction de l'occupation et des potentiels existants.
- ✓ Favoriser l'intégration des différentes fonctions retrouvées sur ce territoire.

**Faits saillants...**

- Le milieu rural encore dynamique malgré une diminution constante du nombre de fermes et de la propriété agricole.
- Le dynamisme rural demeure associé à l'agriculture.
- Les usages non agricoles ont peu d'impact sur l'agriculture environnante.
- Il y a déstructuration de certains territoires principalement là où on retrouve une topographie vallonnée et un sol arable pauvre : Frampton, partie sud de Sainte-Marguerite et de Saint-Elzéar.
- Les municipalités ont de plus en plus de responsabilités directes et indirectes (sécurité publique, voirie) qui se traduisent par un fardeau financier supplémentaire aux contribuables.

**Enjeux**

- Occuper et valoriser tout le territoire de la Nouvelle-Beauce.
- Permettre le développement de l'agriculture sans contrainte de cohabitation avec les autres usagers.
- Valoriser certains territoires où l'agriculture est devenue peu rentable.
- Permettre le développement de l'agrotourisme sur l'ensemble du territoire.
- Évaluer les possibilités de développement résidentiel dans certains secteurs du territoire rural - Frampton, Sainte-Marguerite - sans pour autant nuire au développement du village.

## **8. LE MILIEU URBAIN**

Les structures sociales et économiques de la Nouvelle-Beauce ont subi d'importantes transformations depuis les trente dernières années. Ces changements ont eu des impacts sur le rôle et le développement des villages – la transformation de l'agriculture, un exode rural, le départ des jeunes pour étudier et travailler en milieu urbain, le développement de la petite entreprise, le retrait de l'activité commerciale au profit des agglomérations plus importantes. L'accroissement de la population et la performance du secteur industriel ont contribué à maintenir une activité constante dans la plupart des centres villageois de la MRC.

Au cours des vingt dernières années, sous le régime du premier schéma d'aménagement, il est remarquable de constater le recul de la construction en milieu rural. De fait, les espaces déstructurés existants avant le début de l'élaboration du premier schéma d'aménagement, îlots et secteur, ont été finalisés ou sont sur le point de l'être. On a comblé les espaces vacants, et ce, sans construire de nouvelles rues ou d'étendre les limites des îlots déstructurés. Seule Saint-Lambert-de-Lauzon modifie ces données puisque, jusqu'à tout récemment, on construisait presque essentiellement hors du périmètre d'urbanisation. Elle doit composer avec un noyau villageois dont le nombre de résidences est moindre que ce qu'on retrouve en milieu rural.

Le milieu urbain de la MRC est identifié, d'une part, par le pôle régional de la ville de Sainte-Marie et, d'autre part, par les centres locaux de services que constituent les noyaux urbains des dix autres municipalités.

### **8.1 LES CENTRES DE SERVICES LOCAUX**

Les dix centres locaux de services de la Nouvelle-Beauce desservent en biens et en services de base la population locale. Le milieu urbain occupe de 1 % à 10 % de chaque territoire municipal. Leur taille est relativement semblable, mais leurs particularités intrinsèques diffèrent, dépendamment des caractéristiques physiques et économiques de chaque noyau urbain et des actions qui ont été mises en priorité dans le passé en regard du développement de la municipalité.

Les dix centres locaux de services se situent dans l'aire d'influence de Sainte-Marie sauf pour Saint-Lambert-de-Lauzon plus orientée vers Lévis et Québec. La diversité des commerces et des services de ces villes constitue à ce titre une limite importante au développement commercial des noyaux urbains des municipalités. De même, les contraintes territoriales relatives à la zone agricole freinent l'expansion commerciale. Finalement, la structure commerciale des centres de villages est principalement axée sur une desserte locale.

Tous les périmètres urbains des municipalités disposent d'un nombre suffisant d'espaces vacants pour le développement résidentiel et, de façon générale, pour l'ensemble des fonctions urbaines.

Tableau 27  
**ÉVOLUTION DE LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (NOMBRE DE LOGEMENTS)**  
**DANS LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE, 1993 À 1999**

Municipalités	1993		1994		1995		1996		1997		1998		1999		Total		Total
	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	
Frampton	2	6	3	0	2	1	5	5	0	4	4	2	2	2	18	20	38
Saint-Bernard	0	3	4	2	9	3	2	5	3	1	4	4	1	2	23	20	43
Saint-Elzéar	7	1	6	1	6	2	7	3	5	0	6	2	1	2	38	11	49
Saint-Isidore	1	6	4	7	0	4	3	8	2	4	4	5	1	6	15	40	55
Saint-Lambert-de-Lauzon	0	21	0	23	3	15	0	28	3	16	8	25	6	21	20	149	169
Sainte-Hénédine	3	2	3	1	5	2	0	0	2	1	0	2	1	2	14	10	24
Sainte-Marguerite	1	0	5	2	0	0	1	1	0	1	9	2	5	1	21	7	28
Sainte-Marie	53		71		49		59		72		43		49		396		396
Saints-Anges	3	0	3	3	6	4	6	2	5	4	2	3	3	2	28	18	46
Scott	4	2	7	6	8	5	9	5	8	7	7	3	6	8	49	36	85
Vallée-Jonction	2	2	4	1	6	2	2	4	4	2	7	3	5	0	30	14	44
Total MRC de La Nouvelle-Beauce	23	22	39	23	45	38	35	61	32	40	51	51	31	46	236	176	824 808

Source : CLD de La Nouvelle-Beauce, 1993 à 1999

V = Village  
P = Paroisse

Tous les noyaux urbains de la MRC sont munis d'un réseau d'égout et d'une station d'épuration des eaux usées et huit disposent d'un réseau d'aqueduc. L'implantation de ces infrastructures a été complétée en 1995, à Scott et en 1997, à Saint-Lambert-de-Lauzon. La municipalité de Sainte-Marguerite est actuellement aux prises avec des problèmes de débordement de l'égout sanitaire à cause du déversement des eaux de pluie dans un réseau unitaire. Aucun nouveau développement, résidentiel ou autre, ne pouvait se concrétiser à moins d'être sur installation septique. Relativement à cette situation, la municipalité n'a pas eu d'autres choix que de construire un double réseau, sanitaire et pluvial, afin de poursuivre son développement.

Les municipalités de Saint-Lambert-de-Lauzon, de Saint-Bernard, de Scott, de Sainte-Marie, de Saint-Elzéar et de Vallée-Jonction bénéficient également du réseau de gaz naturel.

Les grandes tendances qui favorisent le déclin des municipalités rurales au profit des grands centres urbains sont généralement la source du déclin des centres de villages. Bien qu'en Nouvelle-Beauce ces phénomènes aient eu des conséquences moins graves que dans d'autres régions du Québec, le vieillissement de la population, le départ des jeunes vers les grands centres, la mécanisation de l'agriculture, la proximité de l'offre d'emplois importante des centres urbains de Sainte-Marie, de Saint-Georges et de la grande région de Québec sont autant de facteurs qui contribuent graduellement à réduire la dynamique des noyaux de villages. La responsabilité sociale des élus quant à cette réalité tient aux actions qui devront être entreprises aujourd'hui afin de contrer ces phénomènes et de maintenir les services de base essentiels à la dynamique des collectivités locales.

Les modifications dans la demande de services visent une réorientation dans le développement des noyaux urbains. La diminution de la population de remplacement aura des conséquences importantes à moyen et à long terme sur la structure budgétaire des municipalités. La répartition du coût des infrastructures sur une population à la baisse impliquera un accroissement du fardeau fiscal pour les contribuables. Il deviendra de plus en plus difficile pour les municipalités de supporter le coût de leurs infrastructures telles que les bibliothèques ou d'en acquérir de nouvelles. La baisse des effectifs dans les écoles amènera possiblement à moyen terme la fermeture de certaines d'entre elles. En contrepartie, la demande accrue, en logement pour personnes retraitées ou âgées et en logement pour personnes pauvres (HLM), devra faire partie du programme des immobilisations des municipalités.

Les transformations dans la dynamique des milieux urbains amènent les élus et la communauté à se positionner face à leur développement. Peut-on encourager l'expansion commerciale et industrielle de Sainte-Marie et maintenir les noyaux de villages comme centres de services à la population locale seulement? Le partage des services à la communauté deviendra-t-il la solution ultime pour assurer le maintien et la rentabilité de ceux-ci? La situation économique de chacune des municipalités de la Nouvelle-Beauce nous entraîne-t-elle vers d'autres regroupements intermunicipaux? Inter-MRC?

Enfin, l'expansion industrielle n'est pas sans provoquer certaines nuisances à la qualité de l'environnement urbain. La pression exercée par la circulation lourde sur les artères urbaines et les inconvénients relatifs à cette circulation à l'intérieur ou à proximité des secteurs résidentiels, notamment à Scott, à Saint-Elzéar et à Vallée-Jonction, soulèvent des interrogations relativement à la demande grandissante des municipalités pour de nouveaux espaces industriels. Conjuguée à la problématique d'exclusion des terres de la zone agricole et à celle économique de supporter l'achat et l'implantation d'infrastructures, la question de l'expansion industrielle amène les intervenants du milieu à évaluer l'impact de ces choix de développement sur la qualité de l'environnement urbain.

### 8.1.1 LES PÉRIMÈTRES URBAINS

#### **Frampton**

C'est en 1961 que Frampton a atteint un sommet en termes de population avec 1 724 personnes. Depuis, la chute s'est avérée presque constante sauf pour les dix dernières années ('91-'01) où l'on remarque une stabilisation. Le recul de l'activité agricole et l'absence d'une diversification de l'activité économique (48 emplois industriels) expliquent dans une large mesure cette décroissance.

Population	1976	1991	1996	2001	Var.76/01	Var.96/01
<b>Frampton</b>	<b>1 476</b>	<b>1 297</b>	<b>1 278</b>	<b>1 293</b>	<b>- 8,7 %</b>	<b>1,2 %</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	20 185	24 362	25 058	30 707	37,0	3,6
Région Chaudière-Appalaches	319 695	367 953	380 676	383 376	20,0	0,8

Cette stabilisation de la population est conséquente d'une forte activité économique sur le territoire de la Nouvelle-Beauce et de ses 7 000<sup>24</sup> emplois industriels. Il n'en demeure pas moins qu'il y a une absence marquée de jeunes (recul du nombre d'enfants et départ des adolescents vers les écoles d'enseignement postsecondaire) et un vieillissement marqué et important en pourcentage de la population.

Nombre de ménages	1991	2001	Variation %
<b>Frampton</b>	<b>453</b>	<b>531</b>	<b>17,2</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	9 571	11 713	22,4

Frampton, comme une majorité de noyaux villageois en Nouvelle-Beauce, offre un cadre de vie agréable et bien structuré. Les activités privilégiées que l'on retrouve sur le territoire de la municipalité de Frampton sont principalement reliées au domaine récréotouristique. En effet, on y retrouve le Club de golf Dorchester, La Cabane à Pierre, deux clubs chasse et pêche (Sainte-Marie et Saint-Joseph), la chapelle anglicane de Springbrook et un théâtre d'été (théâtre du Révérend), une pisciculture, la table champêtre de la Ferme Enchantée.

### le périmètre urbain

La superficie totale de la municipalité est de 14 926 hectares dont 14 053 hectares (94 %) sont localisés dans la zone agricole permanente (LPTAA). La zone non agricole totalise donc 873 hectares laquelle est composée de quatre blocs distincts.

D'une superficie de 80 hectares, le village s'étend le long de la route 275 (rue Principale) et de la route 112. Le centre de celui-ci regroupe l'église, le presbytère, le cimetière, la salle municipale et un aréna. Le développement de la fonction résidentielle s'est réalisé ces dernières années le long de la rue Perreault et de la rue Cliche. Le développement des fonctions urbaines se réalise sur les réseaux d'aqueduc et d'égout sur des terrains de 560 m<sup>2</sup> (minimums). Il reste encore 23,5 hectares pour la fonction résidentielle. Doté d'un espace industriel à l'entrée du village (route 112), le terrain est occupé par deux entreprises.

Il n'y a pas de problématique particulière. La municipalité a l'espace nécessaire pour le développement des fonctions urbaines. Le seul agrandissement du périmètre urbain a eu lieu en 1992 lors d'une exclusion, de 6,8 hectares, accordée par la CPTAQ. Il s'agissait d'ajustements en fonction des réseaux existants. Un espace industriel de 2,3 hectares a été exclu à cette occasion. Il n'y a pas de débordement prévu le long des axes routiers.

Frampton demande un ajustement de 903 mètres carrés (lot 345-1) afin de répondre à la demande d'agrandissement d'une ébénisterie. L'entreprise existante, localisée à l'intérieur de l'aire d'urbanisation, prévoit construire un nouveau bâtiment. Cet agrandissement demande un empiètement dans la zone agricole.

<sup>24</sup> CLD de La Nouvelle-Beauce, inventaire 2004

Construction Nombre de logements	1995		1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003		Total
	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	
Frampton	2	1	5	5	0	4	4	2	2	2	1	4	0	1	0	3	1	4	41

### Autres territoires

**Lac Baxter** : D'une superficie de 117 hectares, le lac est localisé entre le premier et le deuxième rang, à deux kilomètres du village. Il s'agit d'une zone de villégiature contenant treize résidences saisonnières. Il n'est plus possible de construire sur ce territoire.

**Lac O'Neil** : D'une superficie de 84 hectares, ce secteur se localise au sud-est de la route 112, le long du deuxième rang à quatre kilomètres du village. Il s'agit d'une zone de villégiature contenant 36 résidences saisonnières. Il n'est plus possible de construire sur ce territoire.

**Secteur du mont O'Neil** : D'une superficie de 591 hectares, ce secteur est localisé entre la route 275 et le deuxième rang. Cette exclusion a été autorisée en 1983 afin de permettre le développement d'un Centre de vacances famille (CVF). Le CVF a cessé ses activités en 1991. Il n'y a plus d'infrastructure récréotouristique à cet endroit.

### Saint-Bernard

Saint-Bernard a atteint un sommet en termes de population au début des années '90 avec 2 000 personnes. Depuis, on remarque une stabilisation. C'est une population un peu plus jeune (comme à Saint-Elzéar) que la moyenne régionale (pour le nombre d'enfants 0-10 ans). C'est la seule municipalité qui a conservé le même nombre de familles avec trois enfants et plus. Toutefois, on revient à la normale lorsqu'on parle des 15-24 ans et des 55 ans et plus.

Cette stabilisation de la population n'est certes pas conséquente de l'activité économique sur le territoire de Saint-Bernard. L'activité agricole est l'une des plus importantes au Québec en ce qui concerne la production animale. Toutefois, cette forte activité peut aussi être un frein à la croissance démographique. D'une part, le village est ceinturé par les exploitations agricoles laissant peu de place au développement du noyau villageois. D'autre part, la municipalité est, elle aussi, confrontée aux mêmes problèmes de vieillissement et du départ des jeunes gens vers les centres urbains.

Population	1976	1991	1996	2001	Var.76/01	Var. 96/01
<b>Saint-Bernard</b>	<b>1 800</b>	<b>2 014</b>	<b>2 023</b>	<b>2 028</b>	<b>12,7 %</b>	<b>0,2 %</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	20 185	24 362	25 058	30 707	37,0	3,6
Région Chaudière-Appalaches	319 695	367 953	380 676	383 376	20,0	0,8

Saint-Bernard, comme une majorité de noyaux villageois en Nouvelle-Beauce, offre un cadre de vie agréable et bien structuré. À cet égard, Saint-Bernard offre une diversité de services et commerces de proximité plus élaborée que la plupart des municipalités de taille comparable sur le territoire de la Nouvelle-Beauce.

En milieu urbain, Saint-Bernard offre de nombreux services :

- Services financiers : Caisse populaire et banque
- Services médicaux : Médecin, dentiste, optométriste, physiothérapie
- Services d'hébergement : Villa de l'Accueil pour personnes autonomes, HLM, famille d'accueil
- Services de loisirs : Terrain de jeux, centre paroissial
- Services alimentaires : Restaurants, casse-croûte et épiceries
- Services esthétiques : Salons de coiffure et d'esthétique
- Services professionnels : Comptables, notaires, assurances, vétérinaires
- Plusieurs commerces, ateliers et industries reliés à l'agriculture
- Coopérative agricole et meunerie
- Coopérative de fertilisation organique Fertior
- Siège social des Aliments Breton, meunerie, poste de mirage, etc.

Ménage	1991	2001	Variation %
<b>Saint-Bernard</b>	<b>601</b>	<b>662</b>	<b>10</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	9 571	11 713	22,4

### le périmètre urbain

La superficie totale de la municipalité est de 8 936 hectares dont 8 861 hectares (99 %) sont localisés dans la zone agricole permanente (LPTAA). La zone non agricole totalise donc 75 hectares laquelle est composée d'un seul bloc, le périmètre urbain (noyau villageois).

D'une superficie de 75 hectares, le village s'étend le long de la rue Saint-Georges. Le centre de celui-ci regroupe l'église, le presbytère, le cimetière, la salle municipale et l'école. Le développement résidentiel se développe vers le nord-est, entre la route Saint-Édouard et la rue des Érables. Compte tenu de l'importance de l'activité agricole autour du village, la construction résidentielle doit s'orienter vers les secteurs de moindre impact envers l'agriculture. À cet égard, ce n'est que vers le nord-est que l'on constate l'absence de bâtiment de production animale.

Tout le développement des fonctions urbaines se réalise sur les réseaux d'aqueduc et d'égout sur des terrains de 600 m<sup>2</sup> (minimums). On doit noter la proximité de la station d'épuration des eaux usées municipales. Saint-Bernard a appliqué la réciprocité des normes de localisation et elle a régi certains usages à proximité des stations de traitement des eaux usées, et ce, comme il a été prévu aux certificats d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement du Québec accordant la construction de ces infrastructures. Une distance de 150 mètres s'applique et n'autorise pas le développement résidentiel.

Pendant la période 1994/2003, 51 nouvelles résidences ont été construites dans la municipalité, ce qui nous donne une moyenne annuelle de cinq. Le périmètre urbain existant offre une possibilité d'environ soixante nouvelles constructions résidentielles. Sur un horizon de quinze ans, la municipalité dispose de 13,4 hectares pour combler ses besoins.

Construction Nombre de logements	1995		1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003		Total
	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P			
<b>Saint-Bernard</b>	9	3	2	5	3	1	4	4	1	2	0	0	3	3	1	2	0	3	<b>46</b>

Il aura fallu dix ans et des négociations tant avec la CPTAQ que le Tribunal administratif du Québec pour avaliser l'implantation d'un parc industriel (2001). Le parc industriel de la municipalité de Saint-Bernard vient d'être desservi par les réseaux d'aqueduc et de traitement des eaux usées (2004). L'objectif premier de la municipalité demeure l'appui à l'entreprise locale. Un projet de motel industriel (incubateur) pour de petites entreprises devrait voir le jour à l'automne. Quant au projet de l'entreprise Les Aliments Breton inc. d'une usine de transformation alimentaire (charcuterie et mets préparés), les besoins de cinq hectares sont toujours d'actualité.

Par ailleurs, la proximité de zones résidentielles peut limiter le type d'entreprise (odeur, bruit, matière dangereuse).

### **Saint-Elzéar**

L'évolution de la population suit la tendance observable à l'échelle du Québec soit un vieillissement de celle-ci, une baisse de la natalité et un exode des jeunes. Toutefois, Saint-Elzéar est la municipalité, après Saint-Lambert-de-Lauzon, qui affiche la plus importante croissance avec 53,3 % depuis 25 ans. Elle semble se poursuivre puisque avec 6,2 % pour les cinq dernières années, elle est deuxième après Scott (10,4 %). Cette croissance provient de l'accroissement naturel.

Il semble que Saint-Elzéar affiche un taux de rétention de sa population plus important que bien d'autres municipalités du territoire. Saint-Elzéar dispose d'une agriculture prospère. On trouve aussi concentrés dans le village, plus de 300 emplois industriels.

Population	1976	1991	1996	2001	Var.76/01	Var.96/01
<b>Saint-Elzéar</b>	<b>1 154</b>	<b>1 583</b>	<b>1 665</b>	<b>1 769</b>	<b>53,3 %</b>	<b>6,2 %</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	20 185	24 362	25 058	30 707	37,0	3,6
Région Chaudière-Appalaches	319 695	367 953	380 676	383 376	20,0	0,8

Nombre de ménages	1991	2001	Variation %
<b>Saint-Elzéar</b>	<b>490</b>	<b>625</b>	<b>27,5</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	9 571	11 713	22,4

## le périmètre urbain

La superficie totale de la municipalité est de 8 674 hectares dont 8 575 hectares (99 %) sont localisés dans la zone agricole permanente (LPTAA). La zone non agricole totalise donc 99 hectares laquelle est composée d'un seul bloc, le noyau villageois.

D'une superficie de 99 hectares, le village s'étend le long de la route 216 et de la rue Principale. Le centre de celui-ci regroupe l'église, le presbytère, le cimetière, la salle municipale et l'école. Fortement industrialisé, on trouve des entreprises manufacturières dans le village ainsi que dans le parc industriel localisé à son extrémité nord-est. Le développement résidentiel s'est concrétisé à l'opposé, vers le sud-ouest. Tout le développement des fonctions urbaines se réalise sur les réseaux d'aqueduc et d'égout sur des terrains de 600 m<sup>2</sup> (minimums). Le dernier ajout à l'aire d'urbanisation (demande d'exclusion à la CPTAQ) a été réalisé tout dernièrement soit au printemps 2004.

La superficie visée se justifiait par la croissance de la demande en terrain répandue au cours des dernières années. Saint-Elzéar est l'une des quatre municipalités dont la croissance démographique ne s'est pas démentie depuis 25 ans. C'est la seule municipalité qui a vu son école primaire être agrandie ces dernières années.

Pendant la période 2001/2003, il y a eu construction de 12, 17 et 20 logements. Le périmètre urbain existant offre une possibilité d'au plus soixante nouvelles constructions résidentielles. Sur un horizon de quinze ans, la municipalité aura besoin de l'espace visé pour combler ses besoins.

Construction Nombre de logements	1995		1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003		Total
	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P			
Saint-Elzéar	6	2	7	3	5	0	6	2	1	2	7	1	8	4	16	1	17	3	91

Pour le village de Saint-Elzéar, une nouvelle problématique s'est ajoutée dans l'appréciation des espaces à développer : la protection de la nouvelle prise d'eau potable. En effet, la municipalité a été aux prises avec des difficultés d'approvisionnement. Un nouveau site a été trouvé. Toutefois, vu la précarité de l'approvisionnement et la fragilité de cette source, des mesures ont été prises afin de protéger une partie de l'aire d'alimentation. La municipalité perd une quinzaine de terrains lesquels ont été inclus dans une zone d'interdiction de construction. Cette information a été connue à l'automne 2003.

Ainsi, des terrains en zone blanche devant servir au développement résidentiel ne pourront être utilisés. Les terrains prévus pour l'expansion du périmètre urbain, comme il a été identifié dans le schéma d'aménagement révisé « second projet » (16 avril 2002) et dans le schéma d'aménagement et de développement révisé (20 janvier 2004), sont devenus inutilisables. Les terrains à proximité de la rivière Dubois, en amont du village, ne peuvent être drainés afin de conserver intacte l'aire d'alimentation des puits municipaux et de permettre la recharge de l'aquifère. L'expansion du village doit donc se réaliser au nord de la route 216. La municipalité dispose maintenant de 13,3 hectares pour son développement résidentiel.

La municipalité de Saint-Elzéar profite d'un parc industriel depuis 1995 et celui-ci couvre une superficie de 9,15 hectares. Les entreprises occupent à 2,88 hectares, ce qui laisse 6,27 hectares à développer. Actuellement, on trouve onze entreprises à l'intérieur du parc. Le parc (industriel) a permis de localiser quelques entreprises inscrites depuis des années dans la trame urbaine.

### **Saint-Isidore**

Saint-Isidore maintient une croissance démographique au-dessus de la moyenne régionale depuis les 25 dernières années. On remarquera une stabilisation de cette dernière depuis 1996. Encore là, ce sont les caractéristiques de la famille qui se sont modifiées rapidement au cours de ce laps de temps. Des différences appréciables sont notées par rapport à l'augmentation du nombre de familles monoparentales (50 %) et du nombre de familles sans enfant (81 %). Le nombre de familles de trois enfants et plus qui représentait 43 % du nombre de familles avec enfants en 1976 n'en représente plus que 18 % aujourd'hui.

Population	1976	1991	1996	2001	Variation 1976/2001	Variation 1996/2001
<b>Saint-Isidore</b>	<b>2 187</b>	<b>2 567</b>	<b>2 657</b>	<b>2 667</b>	<b>22,0</b>	<b>0,4</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	20 185	24 362	25 058	30 707	37,0	3,6
Région Chaudière-Appalaches	319 695	367 953	380 676	383 376	20,0	0,8

Nombre de ménages	1991	2001	Variation %
<b>Saint-Isidore</b>	<b>527</b>	<b>955</b>	<b>81,2 %</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	9 571	11 713	22,4

Cette stabilisation de la population de Saint-Isidore peut être le reflet de l'établissement de sa population. En effet, le village ne contient que 30 % de la population qui y réside. Jusqu'à tout récemment, il était possible de se construire hors du noyau villageois. Au cours des cinq dernières années, Saint-Isidore n'a pu profiter du « boom » résidentiel étant donné l'absence de terrains constructibles au village et la fin des terrains disponibles en milieu rural.

### **le périmètre urbain**

La superficie totale de la municipalité est de 10 118 hectares dont 10 060 hectares (99,5 %) sont localisés dans la zone agricole permanente (LPTAA). La zone non agricole totalise donc 58 hectares laquelle est composée d'un seul bloc, le noyau villageois.

La zone non agricole de la municipalité de Saint-Isidore totalise 58 hectares, soit 0,5 % du territoire municipal. En 1993, la MRC s'est adressée à la CPTAQ afin d'exclure de la zone agricole six hectares de terrain pour des fins résidentielles. Or, compte tenu de la notion de secteurs exclusifs, caractéristique en vigueur dans la loi à l'époque, la demande de la MRC a été refusée. Le dernier ajout à l'aire d'urbanisation (demande d'exclusion à la CPTAQ) a été réalisé tout dernièrement soit au

printemps 2004. C'est finalement le Tribunal administratif du Québec qui a autorisé la demande initiée par la MRC à l'automne 2002.

Pendant la période 1984/1999, 161 nouvelles résidences ont été construites dans la municipalité. Or 130 (81 %) sont localisées dans la zone agricole. Cette situation s'explique par le fait qu'avant l'entrée en vigueur de la loi en 1978, onze rues résidentielles étaient existantes dans la zone agricole offrant ainsi un potentiel important de terrains constructibles. Parallèlement, le village n'étant pas desservi par un réseau d'égout sanitaire, ce secteur n'était pas qualifié d'intéressant pour les futurs résidants.

Avec l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement en 1990, aucune nouvelle rue ne pouvait être construite ou prolongée à l'extérieur du périmètre urbain. Ainsi, la banque de terrains vacants étant maintenant presque épuisée ( $\pm 10$  en milieu rural et  $\pm 10$  en milieu urbain), il est nécessaire de voir à l'agrandissement du périmètre urbain pour concentrer le développement résidentiel à cet endroit. Deux blocs totalisant 10,2 hectares ont été autorisés. Cela devrait permettre de remplir la demande laquelle se concrétisera sur des terrains de 600 m<sup>2</sup> (minimums).

Comme il a été expliqué précédemment, une dizaine de maisons sont construites par année dans la municipalité. Ainsi, il faut prévoir une centaine d'emplacements constructibles pour satisfaire la demande.

La municipalité de Saint-Isidore est propriétaire d'un parc industriel depuis 1991. Le parc industriel occupe une superficie de 12,97 hectares dont 80 % sont vacants. Six industries se sont installées sur ce terrain. Ce parc est localisé dans le rang de la Rivière, à proximité de l'A-73. Le développement industriel se fait donc à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

Construction Nombre de logements	1995		1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003		Total
	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P			
<b>Saint-Isidore</b>	0	4	3	8	2	4	4	5	1	6	3	1	2	5	9	6	8	2	73

### Sainte-Hénédiine

Sainte-Hénédiine est la seule municipalité qui montre un bilan négatif tant pour les 25 dernières années que pour la portion des cinq dernières. Elle vit les mêmes problématiques de vieillissement de sa population et du non-renouvellement de sa base. Un peu comme à Frampton, Sainte-Hénédiine est victime d'une structure économique moins diversifiée et d'un faible nombre d'emplois industriels (100).

Population	1976	1991	1996	2001	Variation 1976/2001	Variation 1996/2001
<b>Sainte-Hénédiine</b>	<b>1 202</b>	<b>1 225</b>	<b>1 175</b>	<b>1 168</b>	<b>- 2,8 %</b>	<b>- 0,6 %</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	20 185	24 362	25 058	30 707	37,0	3,6
Région Chaudière-Appalaches	319 695	367 953	380 676	383 376	20,0	0,8

Nombre de ménages	1991	2001	Variation %
<b>Sainte-Hénédine</b>	<b>409</b>	<b>440</b>	<b>7,5</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	9 571	11 713	22,4

### le périmètre urbain

La superficie totale de la municipalité est de 5 108 hectares dont 5 040 hectares (99 %) sont localisés dans la zone agricole permanente (LPTAA). La zone non agricole totalise donc 68 hectares laquelle est composée d'un seul bloc, le noyau villageois.

D'une superficie de 68 hectares, le village s'étend le long de la route 275 (rue Langevin) et de la rue Principale (rang Sainte-Thérèse). Le centre de celui-ci regroupe l'église, le presbytère, le cimetière et la salle municipale. On trouve établi au centre du village un important centre de grains (Unicoop). Le développement de la fonction résidentielle s'est réalisé le long de la rue Morissette et se poursuit sur les lots 45 et 47. Le développement des fonctions urbaines se réalise sur les réseaux d'aqueduc et d'égout sur des terrains de 560 m<sup>2</sup>. Il reste encore 11,1 hectares pour la fonction résidentielle. Doté d'un espace industriel à l'entrée du village, le terrain est présentement vacant.

Il n'y a pas de problématique particulière. La municipalité a l'espace nécessaire pour le développement des fonctions urbaines. Le seul agrandissement du périmètre urbain a eu lieu en 1992 lors d'une exclusion, de 7,3 hectares, accordée par la CPTAQ. Il n'y a pas de débordement prévu le long des axes routiers.

Construction Nombre de logements	1995		1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002		Total
	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P			
<b>Sainte-Hénédine</b>	5	2	0	0	2	1	0	2	1	2	3	0	1	3	4	1	<b>25</b>

### Sainte-Marguerite

Sainte-Marguerite fait partie des municipalités qui ont atteint une stabilisation de leur population. La présence d'un parc industriel qui offre près de 200 emplois et le développement d'un nouveau secteur résidentiel permettent de maintenir la population au niveau que l'on connaît.

Population	1976	1991	1996	2001	Variation 1976/2001	Variation 1996/2001
<b>Sainte-Marguerite</b>	<b>969</b>	<b>979</b>	<b>985</b>	<b>1 034</b>	<b>6,7 %</b>	<b>5,0 %</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	20 185	24 362	25 058	30 707	37,0	3,6
Région Chaudière-Appalaches	319 695	367 953	380 676	383 376	20,0	0,8

Nombre de ménages	1991	2001	Variation %
<b>Sainte-Marguerite</b>	<b>315</b>	<b>365</b>	<b>16</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	9 571	11 713	22,4

## le périmètre urbain

La superficie totale de la municipalité est de 8 335 hectares dont 8 276 hectares (99 %) sont localisés dans la zone agricole permanente (LPTAA). La zone non agricole totalise donc 59 hectares laquelle est composée d'un seul bloc, le noyau villageois.

D'une superficie de 59 hectares, le village s'étend le long de la route 216 (rue Principale) et de la rue Saint-Jacques. Le centre de celui-ci regroupe l'église, le presbytère, le cimetière, la salle municipale et l'école. Doté d'un parc industriel et d'un motel industriel depuis 1989, ce parc offre 150 emplois répartis dans sept entreprises. Le développement des fonctions résidentielles s'est réalisé à l'est de la rue Principale (rue Robert) et se poursuit au sud de la rue Saint-Jacques. Le développement des fonctions urbaines se réalise sur les réseaux d'aqueduc et d'égout sur des terrains de 560 m<sup>2</sup>. Il reste encore 17,9 hectares pour la fonction résidentielle.

Un ajout à l'aire d'urbanisation (demande d'exclusion à la CPTAQ) a été réalisé tout dernièrement soit au printemps 2004. La demande visait l'exclusion de la zone agricole de deux modules. Le premier concernait la démolition (vétusté) de deux bâtiments de production animale, en l'occurrence des poulaillers, permettant le développement domiciliaire du secteur (rue Robert). La superficie visée était de 1,1 hectare. Le deuxième visait un espace adjacent à un chemin public où les infrastructures d'aqueduc et d'égout sont présentes et la superficie était de 0,5 hectare.

Enfin, la municipalité de Sainte-Marguerite veut implanter deux terrains de soccer junior à même un terrain de soccer conforme aux normes « internationales » sur une partie du lot 183 du cadastre de la paroisse de Sainte-Marguerite. Le terrain serait implanté à proximité de l'école primaire. Cet équipement de loisirs nécessite une lisière de 2 922,7 m<sup>2</sup>, d'une largeur de 17 mètres, à prendre à même la zone agricole.

Il n'y a pas de problématique particulière. La municipalité a l'espace nécessaire pour le développement des fonctions urbaines. Il n'y a pas de débordement prévu le long des axes routiers. La fonction industrielle est appelée à prendre de l'expansion dans les prochaines années. La municipalité est propriétaire du lot 192 lequel s'étend en zone agricole. On peut certainement penser qu'il y aura un agrandissement à prévoir à court ou à moyen terme.

Construction	1995		1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003		Total
	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P			
Sainte-Marguerite	0	0	1	1	0	1	9	2	5	1	2	3	4	4	3	0	1	3	40

## Saints-Anges

Saints-Anges offre certaines particularités dans sa croissance démographique. Premièrement, en 1961, sa population atteignait presque 900 personnes. Il aura fallu près de trente ans pour retrouver ce chiffre. Saints-Anges n'a pas non plus de véritable structure industrielle et son activité agricole, localisée dans le piémont appalachien, peut être considérée comme moyenne avec une cinquantaine de fermes occupant 54 % du territoire.

Toutefois, Saints-Anges profite de la proximité de Vallée-Jonction et de sa croissance industrielle. Les 1 500 emplois industriels de Vallée-Jonction ont valu à Saints-Anges l'une des plus fortes croissances démographiques de la MRC (en %).

Population	1976	1991	1996	2001	Variation 1976/2001	Variation 1996/2001
<b>Saints-Anges</b>	<b>676</b>	<b>833</b>	<b>938</b>	<b>984</b>	<b>45,6 %</b>	<b>4,9 %</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	20 185	24 362	25 058	30 707	37,0	3,6
Région Chaudière-Appalaches	319 695	367 953	380 676	383 376	20,0	0,8

Nombre de ménages	1991	2001	Variation %
<b>Saints-Anges</b>	<b>274</b>	<b>333</b>	<b>21,5 %</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	9 571	11 713	22,4

### le périmètre urbain

La superficie totale de la municipalité est de 6 923 hectares dont 6 850 hectares (99 %) sont localisés dans la zone agricole permanente (LPTAA). La zone non agricole totalise donc 73 hectares laquelle est composée d'un seul bloc, le périmètre urbain (noyau villageois).

D'une superficie de 73 hectares, le village s'étend le long de la rue Principale et de la route 112 (route des Érables). Le centre de celui-ci regroupe l'église, le presbytère, le cimetière, la salle municipale et l'école. Le développement des fonctions résidentielles s'est réalisé à l'est de la rue Principale (rues Saint-Hilaire et Ferland) et se poursuit, présentement, dans la rue Pouliot. Le développement des fonctions urbaines se réalise sur le réseau d'égout seulement (il n'y a pas d'aqueduc) sur des terrains de 930 m<sup>2</sup> (minimums). Il reste encore 16,5 hectares pour la fonction résidentielle.

Le dernier ajout à l'aire d'urbanisation (demande d'exclusion à la CPTAQ) a été réalisé au printemps 2000. La demande visait l'exclusion d'espace résidentiel (3,4 hectares) déjà autorisée ainsi qu'un espace commercial et industriel (4,7 hectares) le long de la route 112.

Il n'y a pas de problématique particulière. La municipalité a l'espace nécessaire pour le développement des fonctions urbaines. Il n'y a pas de débordement prévu le long des axes routiers.

Construction Nombre de logements	1995		1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003		Total
	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P			
<b>Saints-Anges</b>	6	4	6	2	5	4	2	3	3	2	3	3	3	5	1	3	3	1	<b>59</b>

### **Saint-Lambert-de-Lauzon**

Pour saisir le phénomène d'accroissement de la population à Saint-Lambert-de-Lauzon, il est de loin préférable d'en faire l'analyse en relation avec l'historique de la croissance de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière et celle de la Rive-Sud.

*« ... Dans les années 60, on assiste à la mise en place d'un important réseau d'autoroutes sur les deux rives : les autoroutes Jean-Lesage, Duplessis, Charest, du Vallon et le pont Pierre-Laporte en 1970. Toutes ces nouvelles voies rapides jumelées au nouveau lien interrives ont révolutionné évidemment la dynamique des déplacements, mais aussi la dynamique de l'urbanisation du territoire. Au fur et à mesure que le réseau autoroutier se déploie, on voit apparaître les premiers développements de type banlieue : Charlesbourg, Lac-Beauport et L'Ancienne-Lorette. Durant cette période, la population est passée de 400 000 à 520 000 habitants, et ce, presque exclusivement au profit du territoire de la Communauté urbaine de Québec (CUQ).*

*Dans les années 70, la nouvelle autoroute Robert-Cliche assure un lien direct entre le pont Pierre-Laporte et la Beauce. Ce dernier ajout vient compléter l'axe nord-sud amorcé par l'entrée en fonction du pont Pierre-Laporte. En même temps, cette nouvelle voie rapide vient croiser l'autoroute Jean-Lesage et créer par le fait même un important carrefour autoroutier sur le territoire de la MRC. Dès lors, tous les éléments sont en place pour que s'amorce une expansion de l'urbanisation sans précédent sur la Rive-Sud. Cet exode se traduit par une chute de 24 000 personnes pour la ville de Québec*

*Durant les années 80, la population de l'agglomération de Québec passe à 677 000 habitants, soit une hausse de 15 % par rapport à la décennie précédente. L'urbanisation de la Rive-Sud se poursuit, mais avec un fléchissement de la croissance fulgurante des années 70. Loin d'être négligeable avec 25 % de la croissance de toute l'agglomération, il demeure que la MRC n'a pas atteint les 33 % qu'elle s'était accaparés dans les années 70.*

*L'augmentation de la population et sa diffusion sur un territoire plus vaste, grâce au réseau autoroutier, font en sorte que les espaces urbanisés s'approprient rapidement du terrain au dépend des espaces naturels et agricoles. À l'échelle de la région métropolitaine, on estime qu'entre 1960 et 1990, l'urbanisation a progressé de 150 % pendant que la population augmentait de 68 %. À ce rythme, et selon les projections démographiques, nous pouvons évaluer à environ 70 km<sup>2</sup> l'espace additionnel qui serait urbanisé d'ici 2011. À titre de comparaison, 70 km<sup>2</sup> correspondent à une ville de la taille de Charlesbourg ou de Beauport. ... »<sup>25</sup>*

La croissance des dix dernières années tend à renforcer ce constat. En effet, cet essoufflement se perçoit dans la croissance de la population régionale et nationale. Les tranches de cinq ans '91-'96 et '96-'01 montrent une diminution importante du taux d'accroissement des Chutes-de-la-Chaudière, taux qui passe de 12 % à 4 %. Ce recul est appréciable et semble marquer la fin du déplacement des gens de la Rive-Nord, et plus spécialement de la ville de Québec, vers la Rive-Sud.

<sup>25</sup> MRC des Chutes-de-la-Chaudière, Projet de schéma d'aménagement révisé, fiche 2, mai 2001, page 2.1

La croissance de Saint-Lambert-de-Lauzon présente des chiffres identiques et tout aussi révélateurs de ce phénomène.

**Saint-Lambert a plus que doublé sa population en 25 ans** avec plus de 2 600 nouveaux résidents, passant de 2 257 à 4 857 personnes. Elle aurait aussi contribué pour 31 % de la croissance de la Nouvelle-Beauce.

Cette augmentation a été réalisée entre 1976 et 1986. Depuis, il faut prendre compte de l'actuel ralentissement de la croissance de la population dans toutes les localités. Cette tendance, expliquée un peu plus loin, touche aussi Saint-Lambert-de-Lauzon. L'accroissement par tranche de cinq ans, pour les dix dernières années, qui passe de 10,7 à 5,8, est ici révélateur et confirmé à l'échelle régionale et nationale.

On notera donc une similitude dans les proportions des groupes d'âges étudiés quel que soit le milieu. Saint-Lambert-de-Lauzon offre une population légèrement plus jeune, nouvellement arrivée dans les années '80-'90 avec de jeunes enfants. Toutefois, les tendances démographiques sont en tout point conformes à la trame régionale et provinciale, et somme toute, de notre monde occidental. La population de Saint-Lambert-de-Lauzon « vieillit » au même rythme que celle de la Nouvelle-Beauce; il n'y a qu'un décalage d'au plus dix ans entre les deux groupes.

Population	1976	1991	1996	2001	Variation 1976/2001	Variation 1996/2001
<b>Saint-Lambert-de-Lauzon</b>	<b>2 257</b>	<b>4 146</b>	<b>4 662</b>	<b>4 857</b>	<b>115,2 %</b>	<b>5,8 %</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	20 185	24 362	25 058	30 707	37,0	3,6
Région Chaudière-Appalaches	319 695	367 953	380 676	383 376	20,0	0,8

Nombre de ménages	1991	2001	Variation %
<b>Saint-Lambert-de-Lauzon</b>	<b>1 401</b>	<b>1 952</b>	<b>39,3</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	9 571	11 713	22,4

### le périmètre urbain

La superficie totale de la municipalité est de 10 732 hectares dont 9 761 hectares (92 %) sont localisés dans la zone agricole permanente (LPTAA). La zone non agricole totalise donc 961 hectares laquelle est composée de quatre blocs distincts :

D'une superficie de 354 hectares, le périmètre urbain peut également être divisé en trois parties. La partie à l'ouest de la rivière Chaudière, d'une superficie de 57 hectares, se distingue par la présence des équipements de loisirs et d'un développement résidentiel. La partie à l'est de la Chaudière constitue le noyau du village avec ses fonctions résidentielles, commerciales et services et communautaires avec l'église, l'école primaire, la salle communautaire et l'hôtel de ville (comprenant la bibliothèque) le long des rues du Pont et des Érables. C'est l'espace destiné au développement urbain (résidentiel et commercial) dans les années à venir. De cette partie, on doit

soustraire près d'une trentaine d'hectares, lesquels ont été expertisés et définis comme de la terre noire impropre à toute construction ainsi que la partie à l'est de l'autoroute Robert-Cliche (73) où se trouve le parc industriel.

Pendant la période 1993/2004, 334 nouvelles résidences ont été construites dans la municipalité, ce qui nous donne une moyenne annuelle de trente résidences. Il y a eu construction de 36, 41, 35, 53 résidences ces quatre dernières années (2000/2003). Sur un horizon de quinze ans, la municipalité, avec ses 84,1 hectares, aurait suffisamment d'espace pour combler ses besoins. Tout le développement des fonctions urbaines se réalise maintenant sur les réseaux d'aqueduc et d'égout sur des terrains de 460 m<sup>2</sup> (minimums).

Règlement # 219-11-2005

Par ailleurs, trois ajustements sont nécessaires pour assurer un développement adéquat de la communauté de Saint-Lambert-de-Lauzon : l'agrandissement du parc industriel (justification à la page P / 47), l'ajustement du périmètre urbain aux réseaux d'aqueduc et d'égout implantés en 1997 le long de la rue du Pont et l'ajustement du périmètre urbain pour la réalisation d'un centre commercial le long de la rue du Pont (sortie de l'A-73).

La superficie visée pour la rue du Pont se justifie par la présence des services d'aqueduc et d'égout. Au plus, un commerce sur le long de la rue du Pont pourra être construit. Les distances d'éloignement attribuables au périmètre d'urbanisation ne s'appliqueront pas pour ce secteur. Pour cette portion de territoire, le facteur G applicable correspondra aux usages résidentiels (0,5 pour une maison d'habitation au lieu de 1,5 pour un périmètre d'urbanisation).

La superficie visée pour la rue du Pont (sortie de l'A-73) a pour objectif de permettre l'implantation, à l'intérieur du noyau urbain de la municipalité, d'un centre commercial comprenant un supermarché ainsi qu'un regroupement de huit commerces annexés. La construction d'un centre commercial d'une superficie initiale de 6 100 mètres carrés requiert l'agrandissement de la zone commerciale. Ce projet nécessite donc l'exclusion (de la zone agricole permanente) d'une superficie de 16 453 mètres carrés pour faire passer la profondeur de la zone de 120 à 160 mètres. La profondeur est rendue nécessaire pour permettre à la zone de satisfaire aux normes actuelles d'implantation de ce type de projet.

La superficie visée répondra aux dimensions minimales nécessaires pour implanter le bâtiment, en considérant l'espace prévu pour permettre d'éventuels agrandissements, pour aménager les stationnements et les aires de déchargement et de manœuvre pour les véhicules de livraison.

Le marché d'alimentation occupera, à lui seul, la moitié de la superficie initiale du projet. De plus, l'implantation du commerce sur ce site doit tenir compte de deux possibilités d'agrandissement successif d'une superficie totale de près de mille mètres carrés.

L'espace requis pour l'implantation des huit autres commerces annexés au supermarché occupera la deuxième moitié des 6 000 mètres carrés prévus. De plus, certains des locataires prévus

possèdent aussi des exigences qui doivent être prises en considération pour la réalisation de ce type de projet. Ces commerces négocient des baux qui prévoient des espaces suffisants pour permettre des agrandissements de superficie de plancher allant jusqu'à 50 %. Une fois le plein potentiel de développement atteint, le centre commercial s'étendra sur une superficie de terrain dépassant les 8 000 mètres carrés.

Pour ne pas empiéter à l'intérieur des aires de déchargement et réduire d'autant les espaces de stationnement disponibles, le projet, tel que prévu, nécessite une profondeur de terrain de 160 mètres pour être en mesure de répondre aux normes d'implantation de ce type de centre commercial. Il s'agit d'une augmentation approximative de 40 mètres par rapport à la profondeur de la zone actuelle.

Soulignons qu'à la demande d'exclusion de la zone agricole permanente décrite ci-dessus, une superficie de 22 371 mètres carrés, adjacente à celle autorisée, est (ré)incluse à l'intérieur de la zone agricole permanente. Cette intervention a pour effet d'accroître la superficie municipale de la zone agricole de 5 918 mètres carrés. Le schéma d'aménagement et de développement prévoit une affectation du territoire Agricole avec restrictions sur cette partie du lot.

### *Autres territoires*

**Le parc Boutin** : Essentiellement résidentiel, ce terrain totalise 391 hectares et renferme plus de 500 résidences.

**La rue des Érables Nord** : Rejoint l'autoroute 73 et le village de Breakeyville. Les terrains adjacents sont utilisés à des fins de résidences annuelles, saisonnières (côté rivière), commerciales et services. Cette zone blanche a une superficie de 81 hectares.

**À la croisée des rues Saint-Aimé et du Pont** : Cet espace contigu au périmètre urbain bénéficie d'une superficie de 90 hectares et est utilisé à des fins résidentielles et d'exploitation de sable et de gravier. Les réseaux d'aqueduc et d'égout ne desservent pas ce secteur.

Ainsi, une des particularités de ce territoire est sa déstructuration importante sur le plan du développement résidentiel. Plus des deux tiers de ses résidents demeurent à l'extérieur du noyau urbain central. Il importe donc de consolider le noyau villageois et d'ajuster ses limites à la présence des réseaux d'aqueduc et d'égout.

Construction Nombre de logements	1995		1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003		Total
	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P			
Saint-Lambert	3	15	0	28	3	16	8	25	6	21	15	21	16	25	19	16	20	33	290

## Scott

Scott est l'une des quatre municipalités qui affiche une croissance supérieure à la moyenne de la Nouvelle-Beauce. Fusion du village de Scott et de la paroisse de Taschereau-Fortier, le noyau villageois accapare une population vieillissante, sans remplacement et en décroissance, celle de la paroisse, une population plus jeune et en croissance. La fusion a donné une municipalité qui présente une croissance de 42 % en 25 ans et de 10 % pour les cinq dernières.

Scott est localisée à la jonction de la route 173 et de l'autoroute 73, à quelques kilomètres de Sainte-Marie et à moins de vingt minutes de Québec. Avec 470 emplois industriels, la troisième en importance en Nouvelle-Beauce, Scott est un territoire qui dispose encore d'un bon potentiel de croissance démographique.

Population	1976	1991	1996	2001	Variation 1976/2001	Variation 1996/2001
<b>Scott</b>	<b>1 201</b>	<b>1 445</b>	<b>1 544</b>	<b>1 706</b>	<b>42 %</b>	<b>10,4 %</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	20 185	24 362	25 058	30 707	37,0	3,6
Région Chaudière-Appalaches	319 695	367 953	380 676	383 376	20,0	0,8

Nombre de ménages	1991	2001	Variation %
<b>Scott</b>	<b>535</b>	<b>662</b>	<b>24 %</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	9 571	11 713	22,4

## le périmètre urbain

Règlement #219-11-2005

La superficie totale de la municipalité est de 3 180 hectares dont 2 733 hectares (86 %) sont localisés dans la zone agricole permanente (LPTAA). La zone non agricole totalise donc 447 hectares laquelle zone est composée de cinq blocs distincts :

D'une superficie de 301 hectares, le périmètre urbain est presque essentiellement localisé sur la rive est de la Chaudière.

Autres éléments à considérer, il faut tenir compte des importantes contraintes créées par la présence de l'autoroute 73, la voie ferrée du Québec Central, les servitudes des réseaux de transport d'électricité d'Hydro-Québec ainsi que la rivière Chaudière. De cette dernière, on retiendra que le village est construit en partie dans sa plaine inondable.

Pendant la période 1993/2003, 136 nouvelles résidences ont été construites dans la municipalité, ce qui nous donne une moyenne annuelle de douze résidences. Il y a eu construction de 17 et 19 résidences ces deux dernières années (2002/2003). Le périmètre urbain existant offre une possibilité de 15,6 hectares. Sur un horizon de quinze ans, la municipalité aurait suffisamment

d'espace pour combler ses besoins. Tout le développement des fonctions urbaines se réalise sur les réseaux d'aqueduc et d'égout sur des terrains de 600 m<sup>2</sup> (minimums).

La municipalité a tout de même besoin de modifier le périmètre urbain pour répondre à deux situations ponctuelles. De fait, il s'agit d'un échange. Le terrain à remettre est présentement en zone blanche. Il est cultivé et en zone inondable 20-100 ans. En contrepartie, le terrain demandé est en zone agricole. Il y a une sapinière et des érables rouges, il n'est pas cultivé et il est localisé à l'extérieur de la zone inondable. Les superficies concernées sont les suivantes : la partie à exclure est de 5,9 hectares et la partie à inclure est de 5,7 hectares. La demande d'exclusion a été réalisée et acceptée à l'automne 2004. La demande d'inclusion sera faite au printemps 2005.

#### Règlement #219-11-2005

La scierie Alexandre Côté s'agrandit sur les lots 2 720 112, 2 720 113 et 2 720 114, adjacents à l'entreprise existante. Elle a acheté le terrain d'une superficie de 35,5 hectares afin de construire une autre usine de sciage. L'entreprise compte s'approvisionner aux États-Unis et nécessitera différentes zones d'entreposage ce qui commande cet agrandissement.

Scott fait également face à la modification des cotes d'inondation. La plaine inondable est modifiée de telle sorte que sa zone 0-20 ans s'est étendue au point de remettre en question un espace vacant à l'arrière du HLM destiné à un développement résidentiel.

#### Autres territoires

**La rue Brochu :** D'une superficie de 17 hectares, elle est localisée sur la rive ouest, contiguë au périmètre d'urbanisation. Il s'agit d'une zone de villégiature contenant près d'une quarantaine de résidences saisonnières. Il n'est plus possible de construire sur ce territoire en raison de la présence de la plaine inondable.

**La route Carrier :** D'une superficie de 79 hectares, ce secteur se localise sur la rive est, entre l'autoroute 73 et la rivière Chaudière. C'est le chemin de desserte qui longe la rivière Chaudière jusqu'au noyau villageois de Saint-Lambert-de-Lauzon en passant par le territoire de Saint-Isidore. Le long de la route, on trouve des résidences permanentes alors qu'en bordure de la rivière, des chalets et un terrain de camping y sont aménagés.

**La rue Bellerive (extension) :** D'une superficie de dix hectares, cette zone blanche se localise sur la rive est à la suite de la rue Bellerive. On trouve 23 chalets construits dans ce secteur.

Construction Nombre de logements	1995		1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003		Total
	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P			
Scott	8	5	9	5	8	7	7	3	6	8	6	1	2	6	8	9	14	5	117

## Vallée-Jonction

Le tableau de population de Vallée-Jonction montre une croissance de la population en dents de scie sur de très courtes périodes. Il faut noter là une certaine mouvance de la population. Le meilleur exemple provient de la croissance de l'emploi industriel. On trouve 1 500 emplois industriels pour une population de 1 880 personnes. Cette population demeure partout sauf à Vallée-Jonction. La croissance de Saints-Anges provient en partie du développement industriel de sa voisine.

Cette variabilité s'explique entre autres par la difficulté de la municipalité à gérer son urbanisation. De fait, il faudrait plutôt mentionner qu'il est difficile de composer avec la plaine inondable de la rivière Chaudière, les gravières et le relief qui composent le territoire du noyau villageois.

Population	1976	1991	1996	2001	Variation 1976/2001	Variation 1996/2001
<b>Vallée-Jonction</b>	<b>1 895</b>	<b>1 906</b>	<b>1 827</b>	<b>1 882</b>	<b>-0,1 %</b>	<b>3,0 %</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	20 185	24 362	25 058	30 707	37,0	3,6
Région Chaudière-Appalaches	319 695	367 953	380 676	383 376	20,0	0,8

Nombre de ménages	1991	2001	Variation %
<b>Vallée-Jonction</b>	<b>650</b>	<b>734</b>	<b>13 %</b>
MRC de La Nouvelle-Beauce	9 571	11 713	22,4

## **le périmètre urbain**

La superficie totale de la municipalité est de 2 590 hectares dont 2 329 hectares (90 %) sont localisés dans la zone agricole permanente (LPTAA). La zone non agricole totalise donc 273 hectares laquelle est composée d'un seul bloc, le noyau villageois.

À la suite de l'adoption du premier schéma d'aménagement du territoire en 1987, seule la fonction industrielle nécessitait un empiétement dans la zone agricole. Compte tenu de la stabilité dans la croissance de la population, l'aire d'urbanisation avait l'espace nécessaire pour assurer le développement résidentiel. Vallée-Jonction dispose présentement de 10,2 hectares. La construction résidentielle se fait sur des terrains de 450 m<sup>2</sup> (minimums).

La MRC a donc cherché et négocié avec la CPTAQ un premier parc industriel sur le lot 770-p à Vallée-Jonction.

Dans la première phase, une superficie d'environ six hectares a été exclue de la zone agricole en 1988. L'implantation d'une entreprise de maisons préfabriquées occupant 70 % de cet espace a nécessité, en 1993, une première expansion du parc industriel sur une superficie d'environ six hectares.

Malgré un bilan démographique négatif depuis 1991, il en va autrement de la fonction industrielle. Depuis 1994, le nombre d'entreprises industrielles est passé de dix à quatorze, et le nombre d'emplois de 543 à 1 500. En 2000, il y a eu une deuxième expansion, négociée et autorisée par la CPTAQ, dans la continuité du lot 770 et d'une superficie de six hectares.

Le périmètre urbain sera aussi ajusté en fonction de la présence des réseaux. Deux terrains à la sortie du village (vers Saint-Joseph), occupés par des résidences, seront ajoutés à l'espace urbain. Les distances d'éloignement attribuables au périmètre d'urbanisation ne s'appliqueront pas pour ces deux secteurs. Pour ces portions de territoire, le facteur G applicable correspondra aux usages résidentiels (0,5 pour une maison d'habitation au lieu de 1,5 pour un périmètre d'urbanisation).

Construction	1995		1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003		Total
	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V	P			
Vallée-Jonction	6	2	2	4	4	2	7	3	5	0	9	0	13	0	2	1	3	2	65

## 8.2 LE CENTRE DE SERVICES RÉGIONAL

La ville de Sainte-Marie est la principale agglomération urbaine de la MRC de La Nouvelle-Beauce. Elle concentre, avec ses 11 000 habitants, plus de 37 % de la population totale de la MRC. Sa situation centrale sur le territoire de la Nouvelle-Beauce et la facilité d'accès par le réseau routier existant simplifient le commerce entre la ville et les dix centres locaux de services. Cette centralité se constate aussi au sein de la région Chaudière-Appalaches. Elle lui a valu le renforcement de certaines de ses fonctions, celles reliées aux services publics et à l'activité commerciale. Son poids relatif par rapport à sept autres pôles régionaux de Chaudière-Appalaches s'est accru légèrement depuis trente ans (tableau 28).

Tableau 28  
ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES PRINCIPAUX CENTRES DE SERVICES  
DE LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES, 1971, 1991, 1996

Centres de services	1971	Poids relatif	1991	Poids relatif	1996	Poids relatif	Variation 1971/1996
Beauceville	4 290	4,3 %	3 869	3,9 %	6 371	5,2 %	0,9
Charny	5 175	5,1 %	10 239	7,5 %	10 661	8,7 %	3,6
Lévis	33 224	33,1 %	39 417	33,2 %	40 407	33,0 %	-0,1
Montmagny	12 430	12,4 %	11 861	11,2 %	11 885	9,7 %	-2,7
Saint-Joseph	2 895	2,8 %	3 131	2,9 %	4 361	3,6 %	0,8
Saint-Georges	13 555	13,5 %	19 583	15,1 %	20 057	16,4 %	2,9
Sainte-Marie	6 845	6,8 %	10 542	8,1 %	10 966	9,0 %	2,2
Thetford-Mines	22 005	21,9 %	18 251	18,1 %	17 635	14,4 %	-7,5
Total	100 419	100 %	116 893	100 %	122 343	100 %	

Source : Statistique Canada, 1971, 1991, 1996

Les structures commerciales et de services relativement bien développées de Sainte-Marie desservent l'ensemble de la population de la Nouvelle-Beauce, située dans son aire d'influence. On y retrouve certains services d'administration régionale, de services sociaux et de santé, d'éducation et de loisirs destinés à la communauté régionale. Le CLSC/CHSLD, le Centre administratif régional, la

polyvalente Benoît-Vachon de même que la salle de spectacles et la piscine intérieure sont les équipements qui sont rattachés à ces services.

La Ville pourrait assurer un plus grand leadership en termes d'équipements, d'infrastructures et de services de toutes sortes : culture, loisirs, sécurité, services précis à la gestion municipale, etc. Une salle de spectacles régionale et fonctionnelle, une bibliothèque en lien avec celle des municipalités locales, un parc industriel et un motel industriel, un parc régional sont autant d'équipements « supra » locaux absents et qui pourraient contribuer au renforcement d'un sentiment d'appartenance à un territoire, à sa prospérité et à l'amélioration de la qualité de vie. Cependant, dans un tel exercice, le partenariat, l'équité et la volonté commune de travailler ensemble sont nécessaires.

La ville regroupe des commerces et des services plus spécialisés pour répondre aux besoins de tous les citoyens de la Nouvelle-Beauce. Leur diversité représente une importante force d'attraction de la clientèle résidant à l'extérieur des limites de la ville. Grâce à sa structure industrielle bien établie, Sainte-Marie constitue une destination de choix pour l'implantation d'industries de moyen et de grand gabarit.

L'ouverture récente d'un second parc industriel permet d'assurer l'expansion de l'activité industrielle de la ville pour les prochaines années. Les activités industrielles de Sainte-Marie sont localisées dans un secteur de choix, en bordure de l'autoroute 73. Elles sont de plus éloignées des usages résidentiels. Le développement industriel, ces dernières années (2000-2004), a déjà comblé une partie de cette extension (35 %).

La tendance qui s'observe dans l'évolution des centres de services locaux de la MRC n'échappe pas au pôle régional de Sainte-Marie. Les transformations dans la composition de la population et la structure des ménages amènent des besoins nouveaux en termes de services à la communauté. Encore plus que les noyaux des villages, le pôle de Sainte-Marie devra assurer les services de base à une population vieillissante dont les besoins en services de santé et en logements commanderont de nouveaux types d'infrastructures.

Si la proximité de la grande région de Québec procure un certain avantage à Sainte-Marie, elle constitue en même temps une limite à son développement. La courte distance, qui relie le pôle de Sainte-Marie à l'offre diversifiée de services et d'emplois de la grande région de Québec, attire la clientèle de la Nouvelle-Beauce. Cette réalité n'a toutefois pas empêché l'expansion de l'activité commerciale de Sainte-Marie depuis les dix dernières années. La multiplication des commerces sur le boulevard Vachon fait de celui-ci l'artère commerciale principale de la ville. Un plan d'action pour le développement de cette artère renforcerait cette réalité. Ce plan pourrait entre autres proposer une réserve des espaces aux seules fins de l'activité commerciale et apporter des règles qui viseraient une meilleure intégration des matériaux de finition extérieure et de l'affichage. L'ampleur et la vitesse de la circulation font du boulevard une barrière et marquent une frontière entre ses deux rives. Cette coupure demande des ajustements sous l'angle du mobilier urbain - trottoirs, bancs, éclairage, plantation d'arbres afin d'y intégrer les piétons et de les sécuriser.

À l'image de l'ensemble des municipalités du Québec, la densification d'un axe majeur de transport s'est effectuée au détriment du centre-ville traditionnel. À Sainte-Marie, le centre-ville bénéficie d'un site privilégié en bordure de la rivière Chaudière, et ce, malgré la récurrence de ses inondations. L'intervention du programme Rues Principales a entraîné la réalisation de projets de revitalisation du quartier, y insufflant une part de son dynamisme d'autrefois. L'absence de suivi des actions de l'organisme a laissé dans l'oubli les minces tentatives de revitalisation du centre-ville.

Cette revitalisation pourrait être assurée par le développement d'un centre-ville multifonctionnel où l'on reconnaîtrait les possibilités d'y résider et d'y faire des affaires. Cette reconnaissance comme secteur d'habitation demande une évaluation du nombre et du type de logements offerts ainsi que des commodités pour la rénovation des logements existants. Plus encore, des actions vis-à-vis la circulation - sens unique situé rue Notre-Dame et boulevard Larochelle et la mise en place de trottoirs des deux côtés de la rue - la protection et la mise en valeur du bâti patrimonial, l'accès à la rivière Chaudière par un programme d'achat des bâtiments désuets, la plantation d'arbres, la création d'un espace communautaire et le renforcement des équipements déjà existants tels la bibliothèque et un centre communautaire pourraient améliorer la fonctionnalité du centre-ville. Le développement commercial reviendra naturellement après autant d'actions qui assureraient un renouveau du centre-ville.

Le projet de reconstruction du pont au cœur du centre-ville a soulevé de nombreuses interrogations auprès des élus et de la population, locale et régionale. Le projet final propose la construction d'un nouveau pont reliant les deux rives de la rivière Chaudière, dans l'axe de la rue Marguerite-Bourgeoys. Ce nouvel accès peut, à moyen terme, donner le signal d'un engagement dans la revitalisation du centre-ville.

Si la région de Québec peut constituer un certain frein au développement commercial et de services, elle l'est aussi sur le plan de la construction résidentielle. Sainte-Marie est un lieu de travail. Est-elle pour autant un lieu de résidence? Il semble bien que non si l'on observe la courbe de développement de la construction résidentielle. De 1985 à 1989, il y a eu en moyenne 57 nouvelles résidences unifamiliales. Depuis, la moyenne se situe à 37 et, pour les trois dernières années, ce chiffre ne dépasse pas 28. Quant aux résidences multifamiliales, c'est aussi avant 1990 que la construction s'est réalisée (tableau 29).

Tableau 29  
CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE À SAINTE-MARIE, 1985 À 2000

Types	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Total
<b>Unifamilial</b>	61	65	55	53	53	43	68	41	32	47	33	33	41	28	24	21	698
<b>Multifamilial</b>																	
. 2 logements		1	11	24	9	3	11	8	10	10	8	8	10	4	7	5	129
. 3 logements				1	6			1		1					1		10
. 4 logements	3	3	1			1						1	1			2	9
. 5 logements			1														1
. 6 logements	10	4	2	2			2	5				1	1	1			28
. 8 logements	1	1	3	1		1											7
. 9 logements			1														1
. 11 logements	1																1
<b>Maison mobile</b>	3	5	1	3	4	5	3	1	1	1			1				
<b>Total des logements</b>	155	116	132	145	98	66	105	91	53	71	49	59	72	42	41	39	28

Source : Ville de Sainte-Marie

La structure des ménages, les lieux de travail (et d'études) différents pour les membres d'une même famille font en sorte que le lieu de résidence est déplacé. L'accessibilité de Sainte-Marie, à quarante kilomètres des ponts de Québec par l'autoroute 73, constitue dans ce cas une entrave au développement résidentiel.

Pourtant, la ville dispose probablement de l'un des meilleurs potentiels de la région pour le développement résidentiel (l'espace entre la route Saint-Martin et la route Carter). Le paysage, l'ensoleillement, la topographie, l'accessibilité, l'espace disponible devraient en principe être des éléments qui facilitent la promotion de ce territoire. Tel n'est pas le cas. Plusieurs actions pourraient être mises de l'avant en termes de planification afin d'augmenter le nombre de nouvelles résidences : homogénéité dans les types de résidences, compatibilité d'architecture et de volumétrie des bâtiments, planification du développement en fonction du milieu naturel (déblais/remblais), conservation et plantation d'arbres, développement résidentiel particulier. Il reste plus de 107 hectares pour le développement résidentiel.

**Faits saillants...**

- On constate le dynamisme des dix centres locaux de services et du centre régional de services.
- Le développement de l'urbanisation est bien circonscrit dans la plupart des noyaux urbains. Le seul étalement urbain marqué se situe entre Scott et Sainte-Marie, le long de la route 173.
- Les périmètres urbains disposent de l'espace nécessaire pour le développement des fonctions urbaines dans huit des dix noyaux urbains.
- Tous les noyaux urbains ont un réseau d'égout branché à une station d'épuration.
- La situation centrale de Sainte-Marie sur le territoire de la Nouvelle-Beauce facilite son accès.
- Sa structure commerciale et de services est relativement bien développée.
- La construction d'un nouveau pont au centre-ville de Sainte-Marie peut être le catalyseur de la revitalisation du centre-ville.
- Le milieu municipal n'est pas prêt à affronter les grandes tendances qui dessinent en termes de modification de la démographie - vieillissement de la population, diminution du nombre de familles, etc.
- Diminution de l'activité commerciale dans tous les villages.
- La densification commerciale de l'axe majeur (boulevard Vachon) a sonné le déclin du centre-ville et de la rue Notre-Dame.
- La difficulté de Saint-Bernard et de Saint-Isidore d'exclure de la zone agricole les terrains nécessaires à assurer le développement du village et de la communauté.

**Enjeux**

- Assurer le développement de chaque noyau villageois et de la ville de Sainte-Marie en ce qui concerne l'espace de développement pour toutes les fonctions urbaines.
- Assurer le développement commercial dans chacune des localités et renforcer le caractère régional du boulevard Vachon.
- Ajuster le développement des services, des équipements et des infrastructures en fonction des projections démographiques.